



UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

LEADER 2014-2020

Expérimenter un nouveau modèle territorial basé sur un mode de vie écoresponsable et solidaire

Candidature
du **GAL Tarentaise Vanoise**

Octobre 2014

Sommaire

Chapitre 1 : Un territoire, une stratégie.....	3
1.1 Un territoire montagnard aux dynamiques hétérogènes	3
1.2 La stratégie du GAL Tarentaise	14
Chapitre 2 : La gouvernance	20
2.1 Le processus d'implication des acteurs du territoire	20
2.2 Le Groupe d'Action Locale Tarentaise.....	21
Chapitre 3 : Le plan d'actions	24
Action n°1 : Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées ...	25
Action n°2 : Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables	32
Action n°3 : Développer des formes innovantes et intégrées de services de proximité.....	34
Action n°4 : Soutenir une meilleure insertion sociale et professionnelle des habitants	38
Action n°5 : Enrichir et mutualiser ses expériences et ses savoir-faire par la coopération	42
Action n°6 : Animer, gérer et évaluer le programme LEADER.....	45
Maquette financière.....	48
Chapitre 4 : Pilotage et évaluation	49
4.1 Ingénierie.....	49
4.2 Le suivi du programme	50
4.3 L'évaluation du dispositif	50
4.2 Un plan de communication dédié	51
Annexes.....	52

Contacts

- ✓ **Sonia Coutaz**
Chargée de mission « Environnement/climat »
- ✓ **Christèle Hervagault / Stéphanie Borgella,**
Chargée de mission « Santé /services à la population »
- ✓ **Sandra Ollier,** Directrice

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Maison de la Coopération Intercommunale
133, quai Saint Réal - 73 600 Moûtiers
☎ : 04 79 24 00 10
✉ : sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr
W : www.tarentaise-vanoise.fr

1. Un territoire, une stratégie



1.1 Un territoire montagnard aux dynamiques hétérogènes

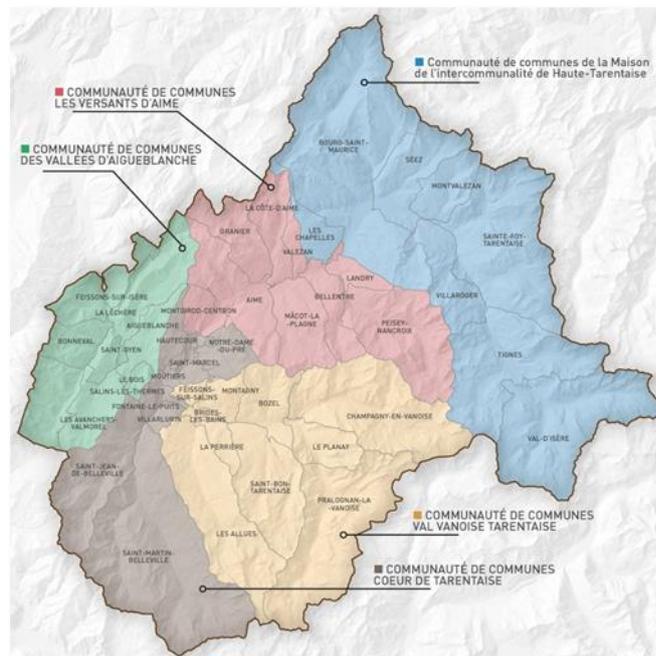
1.1.1 L'APTV : une structure de développement territorial

Créée en 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) est un syndicat mixte qui regroupe les cinq communautés de communes de la Tarentaise et le Département de la Savoie.

Construction et animation du projet de territoire

L'APTV assure l'élaboration et l'animation du projet de territoire à travers sa charte de développement, porte des études, mène des actions de communication et accompagne la mise en œuvre d'actions de développement à l'échelle de la vallée. L'importante mobilisation des acteurs et des élus a permis d'élaborer le projet de territoire pour 2014-2020. A travers ce projet, l'APTV vise, en particulier, le rééquilibrage de son économie touristique pour qu'elle soit plus diversifiée. Ainsi le territoire prévoit de poursuivre de grandes orientations :

- Développer une dynamique touristique estivale, diversifier l'économie par le soutien aux filières hors tourisme,
- Préserver le foncier et l'environnement, valeurs pour la clientèle touristique et les habitants,
- Améliorer l'attractivité de la vallée pour les populations résidentes, à travers, entre autres, un habitat et un urbanisme de qualité, de nouveaux modes de déplacement,
- Réduire les consommations d'énergies et favoriser les énergies renouvelables,
- Préserver la ressource en eau et sa qualité et lutter contre les risques,
- Garantir une offre de santé de proximité et assurer le développement de services répondant aux besoins des publics prioritaires,
- Favoriser l'accès à la culture et valoriser le patrimoine local.



Portage des programmes de financement

Pour la réalisation de ce projet de territoire, l'APTV mobilise des financements dans le cadre de contrats avec le Département de la Savoie (CTS) et la Région Rhône-Alpes (CDDRA/PSADER). En parallèle, l'APTV se positionne également sur des appels à manifestation d'intérêt auprès de l'ADEME (« Mobilité partagée » et « TEPOS ») et auprès de l'Europe, à travers cette candidature « LEADER ». La Tarentaise a également déposé une candidature à un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) dont l'objectif est d'encourager les pratiques agricoles favorables à l'environnement. La thématique agricole étant centrale dans LEADER, une articulation entre ces deux programmes sera établie.

Elaboration et mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT est une démarche de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour les 43 communes de Tarentaise, réflexion pour les 15 à 20 ans à venir. Le document est en cours de construction (DOO) et constituera la déclinaison spatiale du projet de territoire.

En réponse aux enjeux du territoire, les élus ont défini les grands objectifs stratégiques à moyen terme pour la Tarentaise, basés sur des ambitions en matière de développement touristique et de qualité de vie des habitants afin de faire jouer la complémentarité entre vie en vallée et versants et dynamique touristique. C'est ce qui fonde le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), décliné en 4 axes :

1. Une Tarentaise dynamique qui valorise sa complémentarité vallée/stations et qui préserve son capital nature
2. Une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification
3. Un territoire attractif pour les résidents permanents
4. Un mode de fonctionnement durable pour la Tarentaise

**Déploiement des actions et mise en œuvre de la stratégie de développement
à travers plusieurs programmes contractualisés ou outils réglementaires**

Programmes contractualisés, Appel à Manifestation d'Intérêt, docs réglementaires		Porteurs	Période	Périmètre	Montant de la subvention allouée	Principaux partenaires
Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA)		APTV	2014-2020	43 communes APTV	4 045 000 €	RRA
Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)					802 800 €	
Plan Pastoral de Territoire (PPT)			2009-2014, prorogation mars 2015	56 000 ha d'alpages répartis sur les 43 communes de l'APTV	1 400 000 €	RRA UE CG73
Contrat Territoire Savoie (CTS) (volet local + départemental)		APTV	2014-2020	43 communes APTV	6 700 000 €	CG73
Contrat de Bassin Versant (CBV) Isère en Tarentaise		APTV	2010-2014	50 communes (APTV+7 communes de la Basse Tarentaise)	13 090 000 €	Agence de l'Eau RRA CG73 Etat
Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)		APTV	2009-2015		6 560 000 €	
Territoire à Energie Positive (AMI)		APTV	Candidature déposée en juin 2014	43 communes APTV	100 000 € si lauréat	ADEME RRA
Mobilité Partagée (AMI)		APTV	Territoire lauréat en juillet 2014 (autostop sécurisé)	43 communes APTV	32 500 €	ADEME
Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)		APTV	2014-2020 (candidature oct. 14)	43 communes APTV	5 624 385 € (FEADER) 1 694 293 € (Etat)	Europe Etat MEDDE
Candidature LEADER		APTV	Candidature 2014	43 communes APTV	1 995 500 €	Europe Région Rhône Alpes
Contrat Local de Santé		APTV	En cours d'élaboration	43 communes APTV	15 000 €	ARS, MSA, CG 73, Europe
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)		APTV	En cours d'élaboration (lancé en 2011) (rapport de présentation et PADD débattu en février 2014, DOO en construction)	43 communes APTV	/	Personnes publiques associées
Plan Climat Energie Territorial (PCET)		APTV	En cours d'élaboration (lancé en 2012) (diagnostic et concertation réalisés, actuelle construction du programme d'actions)	43 communes APTV	/	ADEME RRA CG73
Charte Forestière de Territoire (CFT)		APTV	2012-2016 (signée en 2007)	43 communes APTV	/	ONF/CRPF/Cofor...
Charte du Parc National de la Vanoise		PNV	En cours de validation	17 communes dans « l'aire optimale d'adhésion »	/	MEDDE
Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000	S17 : La Lauzière	Syndicat Mixte La Lauzière	approuvé en 2009	9 543 ha (dont 4 526 ha sur 2 communes en Tarentaise)		Europe MEDDE
	S23 : Les Adrets de Tarentaise	APTV	approuvé en 2009	970 ha sur 15 communes de Tarentaise	Environ 15 000 €/an (hors MAE)	Europe MEDDE
	S39 : Réseau des Vallons d'altitude à Caricion	CEN Savoie	approuvé en 2010	9 515 ha dont 5594 ha sur 5 communes de Tarentaise		Europe MEDDE
	S43 : Massif de la Vanoise	PNV	approuvé en 1998	54 000 ha dont 25 000 ha sur 10 communes en Tarentaise (zone cœur du Parc)		Europe MEDDE

Les atouts du territoire

- ✓ Un **Conseil Local de Développement** dynamique et mobilisé sur la démarche qui sera au cœur du GAL.
- ✓ Une **bonne synchronisation** dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractualisés, appels à projet et documents réglementaires (SCOT, CDDRA, PSADER, CTS, CBV, PAPI, PCET, TEPOS, candidature LEADER...) et leur convergence sur **un même territoire**, qui permet une mise en œuvre très intégrée.

Structure d'ingénierie et de projet, l'APTV n'a pas vocation à assurer la gestion d'équipements ou de services ni la réalisation de travaux.

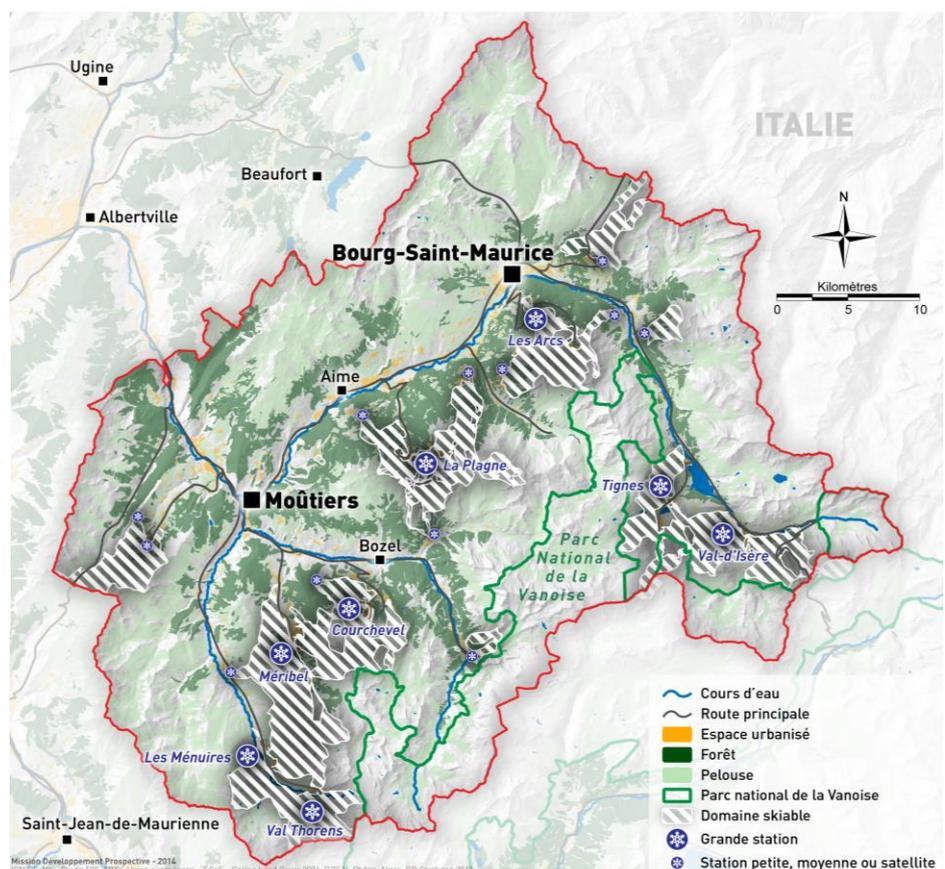
Son organisation

Le syndicat mixte est organisé autour d'un Président, de Vice-Présidents, d'un Bureau Syndical et d'un comité syndical qui réunit les délégués représentant les communautés de communes. Des commissions thématiques mixtes (élus et partenaires) et ouvertes contribuent à l'élaboration du projet de territoire. La société civile est associée à travers le Conseil Local de Développement (CLD), porté par le Comité Bassin Emploi (CBE) d'Albertville. L'équipe technique, composée de 10 agents, rassemble l'expertise au service du projet de territoire et des collectivités.

Compte tenu de ses compétences, l'APTV sera la structure porteuse administrative du programme LEADER et du GAL.

1.1.2 Tarentaise Vanoise : les données « clés »

- Un territoire alpin situé à l'Est de Rhône-Alpes et de la **Savoie**, limitrophe de l'Italie, organisé autour d'une vallée principale (bassin de l'Isère).
- 1705 km², **43 communes** (*liste des communes, population et unités urbaines cf. annexe 1*) dont **10 classées en ZRR**, **5 communautés de communes**, deux principaux bassins de vie : Moûtiers/Salins-les-Thermes et Bourg-Saint-Maurice/Séaz.
- 17 communes situées dans « l'aire optimale d'adhésion » du **Parc National de la Vanoise**,
- **53 500 habitants** en 2013, 30 habitants/km², hors période touristique. **15 millions de nuitées touristiques** en hiver, 4 millions en été, une population multipliée par 7 durant les **pics hivernaux (350 000 habitants)**, soit près de **100 000 « équivalent-habitants » sur l'année**
- Un **relief marqué** par les massifs de la Vanoise, du Beaufortain et de La Lauzière qui s'étagent de 400 à 3 856 m (Grande Casse, point culminant de la Savoie)



1.1.3 Principales caractéristiques du territoire

Atouts

✓ Une économie essentiellement tournée vers le tourisme, pourvoyeuse de nombreux emplois

Principale **destination « ski »** en France et dans le monde, la Tarentaise concentre 17 communes supports de station, moteurs économiques du territoire, 360 000 lits touristiques, dont 180 000 lits professionnels, 14 millions de journées skieurs en 2012, 87 % des nuitées touristiques en hiver, 13 % en été.

L'activité touristique concentre 44 % des emplois salariés privés, soit 21 % des emplois de la Savoie alors que la population ne représente que 13 % de la population savoyarde). **L'économie présentielle**, liée à l'économie touristique (commerce, hôtellerie restauration, construction ...) représente **75 % de l'emploi salarié privé** en 2009.

L'activité artisanale est dynamique, avec la plus forte densité de la Région Rhône-Alpes (44 entreprises pour 1000 habitants).

L'activité agricole est tournée autour de l'élevage bovin laitier et de **l'AOP Beaufort** (territoire entièrement classé). La Tarentaise dispose de 56 000 ha d'**alpages**, soit $\frac{3}{4}$ de la surface agricole de Tarentaise et 40 % des alpages de Savoie qui nourrissent 20 000 bovins et 63 000 ovins, grâce à une gestion collective héritée de l'histoire (groupements pastoraux et prise en pension l'été de bêtes venant de l'extérieur de la vallée). L'activité agricole s'est **professionnalisée** : sur 340 exploitations, 200 exploitations sont dites « professionnelles » et la taille des exploitations est pertinente (77 ha en moyenne en 2010).

La **pluriactivité des agriculteurs** est importante (42 %) mais tend à régresser.



✓ Des ressources naturelles riches et diversifiées et un environnement préservé

La Tarentaise bénéficie d'une **couverture forestière importante** : 47 400 ha de forêt, soit 30 % du territoire. 76 % de boisements sont à dominante résineux (épicéa, mélèze, pin cembro).

De par ses particularités montagnardes, la forêt tarine joue un rôle multifonctionnel accru : elle **produit du bois** de charpente, elle protège des **risques naturels** (chute de blocs, érosion des sols, avalanches,...), c'est un **espace de loisir**, hiver comme été ; enfin c'est un lieu de **forte naturalité** avec la présence d'espèces floristiques et faunistiques patrimoniales (bruyère des neiges, linée boréale, grand-duc d'Europe, chouette de Tengmal,...)

La Tarentaise est en effet un véritable « **réservoir de biodiversité** » : 25 % de la superficie de la Tarentaise est protégée (zone cœur du Parc National de la Vanoise, 4 sites Natura 2000, 5 réserves naturelles, 2 arrêtés préfectoraux de biotope). 60 % du territoire est concerné par un zonage d'inventaire (96 ZNIEFF de type 1).

La Tarentaise possède de nombreux **paysages de qualité**, vecteurs d'attractivité touristique, façonnés par l'agropastoralisme, maintenus grâce à l'AOP Beaufort et ses exigences en termes d'autonomie fourragère, mais également par l'économie rurale traditionnelle (pré-vergers, vignes,...)

La **qualité de l'eau** est relativement bonne (Isère et ses affluents) malgré les pressions sur le milieu (artificialisation des cours d'eau qui dégrade la qualité des habitats).

✓ Un territoire à « énergie positive »... grâce à l'hydroélectricité

Une des spécificités du territoire est également une production d'énergie renouvelable de grande envergure, essentiellement due à la « **grande hydraulique** » (3,9 TWh/an – correspondant à la consommation de 1,5 millions d'habitants). Une production dépassant largement les consommations du territoire, fruit d'un programme historique d'investissement national sur l'hydraulique, qui lui permettrait de s'attribuer le titre de « Territoire à Energie Positive »... mais cette production est dite « partagée » car elle participe au mix énergétique.

✓ Une part de population active élevée

Le territoire possède une **dynamique démographique positive**, avec une croissance supérieure à 8 % entre 1999 et 2008. Elle se caractérise par une **forte présence des 25/50 ans**.

La part de la population active en Tarentaise est particulièrement élevée et proportionnellement supérieure à celle de la Savoie : 54,9 % d'actifs en 2010, contre 46,7 %. 95 % des actifs de Tarentaise travaillent sur le territoire. La population active en Tarentaise se distingue par **la faiblesse du nombre de chômeurs** (4,3 % contre 5,9 % en Savoie en 2010), liée à l'exceptionnel dynamisme du secteur touristique.

✓ Des services de proximité encore préservés

Des pôles d'équipements structurants sont regroupés autour de 3 pôles principaux : Moûtiers, Bourg Saint Maurice et Bozel. L'offre de services comprend notamment : hôpital de proximité, collèges et lycées, services publics et sociaux, commerces.

Faiblesses

✓ Une activité industrielle et touristique estivale en perte de vitesse ; une agriculture fragilisée par la pression foncière et une difficile transmission des exploitations

Le **tourisme estival**, qui malgré une offre diversifiée et bénéficiant de l'image « nature » du Parc national de la Vanoise, est **en perte de vitesse** avec la perte d'un 1/5^{ème} de la clientèle en 10 ans.

Le **secteur industriel** est marqué par une **baisse** progressive de l'**activité**, il perd 0,5 % de ses emplois chaque année depuis 10 ans. Le **foncier** dédié à l'**activité économique est également restreint** et contraint (estimé à 35 ha maximum sur l'ensemble du territoire).



Les activités agricoles sont fragilisées, et parfois mises en péril par la **forte pression foncière**, notamment des terrains mécanisables, ceci étant corrélé à une **faible maîtrise du foncier**.

Le territoire assiste à une **baisse continue du nombre d'exploitations** : en 30 ans (entre 1979 et 2011), près de 80 % des exploitations agricoles de Tarentaise ont disparu, en particulier les exploitations de petites tailles, reconnues pour leur rôle important dans l'entretien de l'espace et du paysage. Les **successions et les installations** de jeunes agriculteurs sont de plus en plus **difficiles**, principalement pour des raisons financières et de contraintes du métier.

La forêt publique est actuellement dans un « **trou de production** » et doit reconstituer son capital.

D'une manière générale l'**exploitation forestière est difficile et coûteuse**, à cause de la pente, de l'absence de desserte sur une grande partie des massifs et aux problèmes rencontrés sur la desserte existante. La situation foncière contraint fortement toute opération en **forêt privée** : morcellement extrême, indivision, propriétaires inconnus, introuvables, hors territoire,...

✓ Un territoire de montagne contraint par la pente et les risques naturels

Le territoire est **géographiquement contraint** : 75 % du territoire est situé au-dessus de 1500 m, **seuls 3 % du territoire situés en dessous de 1500 m offrent une pente modérée (< 25 %)** ; par ailleurs le territoire est cloisonné en hiver avec un seul accès par Albertville.

Cette configuration montagnarde se traduit par la présence de **nombreux risques naturels** : inondations torrentielles, glissements de terrain, chutes de blocs, avalanches,...

✓ Une consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre démultipliées par l'activité touristique

La **consommation énergétique** est **démultipliée** par le poids considérable de **l'activité touristique** (consommation totale estimée à 3 TWh ou 250 ktep en 2012, soit environ 2 % de la consommation régionale). Par ailleurs, en dehors des grandes installations hydroélectriques, la **production d'énergie renouvelable** (micro-centrale, biomasse, solaire,...) reste **confidentielle** (environ 0,007 TWh/an).

Les **émissions de gaz à effet de serre** sont **décuplées** en matière de transport, impactées par les trajets touristiques en saison hivernale (2 504 ktep CO₂/an ; le secteur du tourisme représentant 67 % du bilan global). Une part non négligeable de foyers sont en situation de **précarité énergétique (830 attributions TPN)** en 2013, soit 4 % des ménages de Tarentaise).

La **configuration géographique extrême** complexifie la mise en œuvre des projets sur le plan technique et financier (bois énergie, mobilité douce, voitures électriques et éolien).

✓ Un territoire déséquilibré par la saisonnalité

La Tarentaise vit au rythme des saisons. Elle subit de **fortes variations démographiques**, avec une population beaucoup plus importante lors de la période hivernale.

Il est également constaté un réel **déséquilibre entre l'offre culturelle en vallée et en stations** au profit de ces dernières, avec une faiblesse de l'offre culturelle durant l'intersaison pour les habitants.

✓ Une population de plus en plus vieillissante et isolée

Il est constaté le départ des 18-25 ans vers d'autres territoires, plus attractifs en termes de formation, de diversité culturelle et de perspectives professionnelles. **Le départ du 7ème Bataillon de Chasseurs Alpains** a causé la perte d'environ 350 ménages localisés à Bourg-Saint-Maurice et dans les communes proches.

Parallèlement, la part des plus de 60 ans est en augmentation, confirmant le phénomène de **vieillesse de la population**. Ce phénomène induit inéluctablement **un taux de personnes dépendantes** de plus en plus important, avec la nécessité de développer de nouvelles formes de prises en charge et d'accompagnement.



Les personnes âgées sont aussi celles qui souffrent le plus de l'isolement, leur possibilité de se déplacer du fait de leur perte d'autonomie étant limitée. En Tarentaise, du fait de la géographie montagneuse, **42 % de la population réside dans des communes isolées hors « influences des pôles »**.

✓ Un niveau de revenu très inégal et clivant entre stations et communes rurales

Les **disparités de revenus** sont marquées à l'intérieur de la Tarentaise, notamment entre communes supports de stations et communes rurales (de l'ordre de 22 %). **Le niveau de qualification est globalement faible**, ceci étant lié aux activités relatives au tourisme (hôtellerie-restauration).

✓ Une offre de services et de soins insuffisante et qui tend à se dégrader

La Tarentaise, situé dans un contexte rural de montagne voit ses services à la population en constante diminution (emploi, insertion, handicap,...). De même, il existe un **réel déficit et un âge avancé des médecins généralistes et des dentistes en Tarentaise**. 68 % des médecins en activité ont plus de 50 ans et 38 % ont plus de 55 ans et seront à la retraite dans 10 ans. Les médecins spécialistes sont quant à eux très peu représentés sur le territoire. Les habitants doivent donc se déplacer jusqu'à Albertville voire Chambéry pour bénéficier de soins spécialisés.

✓ Un environnement et un dynamisme économique à valoriser

La Tarentaise possède des paysages remarquables, un patrimoine naturel identitaire, un **Parc National** garant d'une gestion optimale de la biodiversité, également **vecteur d'attractivité touristique**. L'**activité touristique** impulse le **développement de secteurs connexes** (services, construction, artisanat) et ouvre le champ de la **diversification**.

✓ De nombreuses ressources naturelles et humaines potentielles pour réussir le pari de la transition énergétique

Le territoire comporte également des **gisements énergétiques importants** avec un certain potentiel de développement : solaire (villages des adrets,...), géothermie (nappes en fonds de vallées ou sondes verticales), biogaz (déchets de restauration en station, déchets agricoles...), bois énergie (pour l'instant peu mobilisé à cause des coûts d'exploitation en forêt), hydraulique (sur les réseaux d'eau).

L'activité agricole apporte une importante production de matière organique actuellement non valorisée mais qui pourrait être à terme une nouvelle source de production énergétique : 90 à 100 000 m³/hiver avec les bovins et 8 500 m³/hiver avec les ovins/caprins.

Le **bois** se positionne comme un **matériau d'avenir** : dans la construction (performant, isolant et faiblement émissif) et pour l'énergie (biomasse). Malgré les difficultés d'exploitation et un trou de production dans les forêts relevant du régime forestier, les volumes disponibles en Tarentaise restent importants.

Les **nombreux artisans** présents sur le territoire, une fois formés et sensibilisés, peuvent être des **relais** efficaces pour la transition énergétique.

Les **multiples prairies naturelles**, les alpages et les forêts sont de précieux « **puits de carbone** » pour le territoire et un **facteur de résilience** non négligeable face au changement climatique.

Par ailleurs, cette richesse environnementale et patrimoniale est également à valoriser pour **développer des activités sportives, ludiques et culturelles tout au long de l'année**.

De plus, les **espaces prairiaux** de Tarentaise bénéficient d'une « garantie minimum d'entretien et de valorisation » grâce à un cahier des charges « Beaufort » qui impose à minima 75 % d'**autonomie en foin** et pâture.

✓ Un territoire attractif en termes de qualité de vie et d'emploi

La **qualité de vie** sur le territoire le rend attractif auprès des ménages actifs. Cette qualité de vie est à valoriser pour favoriser l'installation de ménages mais aussi de nouveaux services.

Une attractivité également due à une **forte densité d'emplois** avec 21 % des emplois de Savoie alors que la population ne représente que 13 % de la population savoyarde.

L'emploi saisonnier représente un facteur d'attractivité fort pour les ménages extérieurs au territoire tartin. Cette attractivité implique l'arrivée de nouveaux ménages, et peut aboutir sur une installation définitive sur le territoire. Il existe un réel **maillage associatif** et un **fonctionnement local partenarial**.

La **structuration médico-sociale** est forte à l'échelle de la Tarentaise et facilite la mise en place de nouveaux projets à l'échelle du territoire.

Enfin, le territoire bénéficie de la **présence d'équipements culturels** comme la Maison des Arts sur le canton d'Aime et en proximité le Dôme Théâtre à Albertville qui dispose d'une envergure départementale.

Les associations actives du territoire comme « Tarentaise Vanoise Insertion » **soutenant l'économie sociale et solidaire, jusqu'à aujourd'hui peu présente en Tarentaise** (7 % en Tarentaise alors qu'elle est de 13 % en Rhône-Alpes), se présentent comme **les piliers d'une nouvelle dynamique territoriale** sur lesquelles la Tarentaise peut s'appuyer pour la mise en place de nouveaux projets.



Menaces

✓ Des ressources naturelles déjà impactées par le changement climatique, fragilisées par les pressions humaines...

A Bourg-St-Maurice, **l'augmentation des températures moyennes annuelles a atteint + 1,8°C entre le début du siècle dernier et 2013, soit deux à trois fois plus que la moyenne mondiale.** Ces températures plus chaudes ont fait remonter la limite pluie-neige et donc diminuer l'enneigement. Les précipitations n'ont pas évolué significativement, mais le bilan hydrique a chuté car dans le même temps l'évapotranspiration a augmenté de presque 8% et les canicules et sécheresses sont devenues plus récurrentes.

La montée des températures a déjà transformé l'environnement montagnard : baisse de l'enneigement de 25 % vers 1500 m, recul des glaciers, avancée de la phénologie des plantes d'une dizaine de jours au printemps, remontée de la végétation, tendance à la fonte du permafrost,... **Ces effets iront en s'amplifiant dans l'avenir avec le changement climatique, et interféreront avec les trajectoires de développement de la Tarentaise.**

De nombreuses **espèces endémiques** au milieu de haute montagne, parfois d'intérêt communautaire, les plus emblématiques constituant l'identité même du territoire (bouquetin, tétras-lyre, gypaète, lagopède, sabots de Vénus...) sont **fragilisées, voire menacées** par la pression humaine, la fermeture des milieux et le changement climatique (remontée des espèces, voire disparition pour les espèces de l'étage nival).

A l'avenir, le **développement des parasites en lien avec les épisodes de sécheresse** (scolyte de l'épicéa, chalara fraxinea du frêne...) pourront fragiliser encore davantage le milieu forestier.

Les paysages se banalisent de manière lente et insidieuse, notamment à cause des dynamiques de fermeture sans retour (**enfrichement** lié à une diminution progressive de la main d'œuvre agricole), ainsi que par la **pression urbaine**, autour des villages, des hameaux et des stations de sports d'hiver.

La **ressource en eau** est **très convoitée**, avec des usages cumulés : alimentation en eau potable, hydroélectricité, neige de culture, irrigation, sports d'eau vive, pêche...



✓ ... avec des répercussions sur les activités économiques

Les sécheresses et déficits pluviométriques **remettent en cause** les gains de productivité des exploitations agricoles, **l'autonomie fourragère de l'AOP Beaufort** (maigre récolte de fourrage) et la production laitière.

L'économie hivernale se déroule « en pointillés » avec des **stations de ski fragilisées** par l'apparition de périodes à **enneigement minimal**. **L'enneigement artificiel accentue les tensions sur la ressource en eau**, naturellement limitée en ces périodes d'étiage. Les stations s'interrogent sur l'impact que peut avoir le **changement climatique** sur leur fonctionnement au quotidien et les comportements de la clientèle. **L'offre touristique** fait également face à une **érosion constante de la capacité d'hébergement** touristique professionnel (démantèlement des résidences de tourisme en copropriétés classiques) compensée par la construction de nouveaux lits, consommateurs d'espaces.

✓ Une vulnérabilité également creusée par la dépendance aux énergies fossiles

Le territoire est très fortement **dépendant à l'énergie** (fioul, électricité) avec pour conséquence une augmentation du nombre de foyers en situation de **précarité énergétique** (hausse des demandes de FSL) et une interrogation quant à l'avenir des **industries électro-intensives** sur le territoire, totalement tributaires du coût de l'énergie (ex. Ferropem, industrie de production de silicium, consomme 550 GWh/an)

✓ La pérennité de l'activité agricole en Tarentaise remise en question

La baisse du nombre d'exploitations liée entre autre au **vieillessement des chefs d'exploitation** (sur le canton de Bourg-Saint-Maurice, les agriculteurs de plus de 55 ans représentent 42 % du cheptel laitier) se poursuit inexorablement. Par ailleurs, le **foncier** déjà **extrêmement contraint** deviendra de plus en plus cher : les 3 % du territoire de Tarentaise à une altitude inférieure à 1500 m et présentant une pente modérée sont déjà fortement occupés par les infrastructures et l'urbanisation et convoités pour de multiples usages... Cette situation est alarmante : le système d'exploitation repose sur un **équilibre entre surfaces de fonds de vallée** (prés de fauche, nécessaires au foin et à l'épandage) **et les alpages**, les droits à produire, le nombre d'animaux,... Il est estimé que la perte d'1ha de fauche entraîne l'abandon de 2 ha de pâture et de 3 ha d'alpage.

✓ L'aggravation de la « fracture » démographique, spatiale et sociale et la diminution des services induisant une perte d'attractivité du territoire

L'INSEE projette que, pour une situation similaire à celle d'aujourd'hui, la Tarentaise comptera 56 000 habitants à l'horizon 2031. **L'âge moyen de la population sera de 43 ans (38 ans aujourd'hui), les personnes de 60 ans et plus seront plus nombreuses que les moins de 20 ans.**

Le départ des 15-25 ans, fragilise l'économie locale, freinant le développement de nouvelles filières, innovantes ou d'excellence.

Le **recours massif aux saisonniers extérieurs** (l'hiver 67 % des saisonniers viennent de l'extérieur de la Savoie), représente une **fragilité** pour le modèle économique de la Tarentaise.

La difficulté d'accès aux services de santé va s'aggraver en vallée et en stations. La **réorganisation hospitalière** du site de Moûtiers allant dans le sens d'une diminution des activités hospitalières développées va induire des recours sur Albertville, Chambéry ou Grenoble.

La fracture spatiale et sociale entre anciens et néo-ruraux, en l'absence ou l'inadaptation de services et d'équipements aux nouveaux besoins, **tend à s'accroître**, paupérisant les uns, conduisant les autres à multiplier les déplacements.

Les migrations alternantes vont augmenter pour l'accès au travail, aux équipements et aux services, générant une croissance des déplacements, induisant des **territoires isolés et sous-équipés** du fait de l'éloignement des pôles d'équipements et de services et une **perte d'attractivité** auprès des permanents.

1.1.4 Des ressources potentielles à activer et les jeux d'acteurs liés

Selon le programme de recherche RESSTERR Rhône-Alpes, le processus d'émergence de la ressource territoriale se réalise à partir des trois entrées que sont : les politiques publiques, les dynamiques d'acteurs et la gouvernance. L'activation territoriale associée à l'appropriation des enjeux par les acteurs permettra de favoriser une dynamique de projets sur le long terme. Le programme LEADER permettra donc une montée en puissance de l'articulation entre les politiques publiques, le jeu d'acteurs et une gouvernance très spécifique. Il permettra également de revisiter les composantes des ressources et de leur potentiel de valorisation, notamment par une possible recombinaison entre elles.



Huit ressources ont été identifiées sur le territoire. Elles sont émergentes ou déjà largement développées et légitimées, selon l'appropriation faite par les différents acteurs du territoire.

En terme de ressources matérielles et immatérielles :

- **des savoir-faire,**
- **des arts et de la culture,**
- **du patrimoine,**
- **des paysages.**

En terme de ressources naturelles :

- **de l'eau,**
- **des milieux prairiaux,**
- **des forêts,**
- **de la biodiversité.**

Description des ressources, de leur cadre d'émergence et des dynamiques d'acteurs associées : cf. annexe 2 / Exemple détaillé de l'activation d'une ressource territoriale en Tarentaise - le cas des « pré-vergers » traditionnels : cf. annexe 3

1.1.5 Identification des enjeux

Les enjeux du territoire

La Tarentaise est un territoire **qui a su tirer parti de ses ressources naturelles** et de son environnement. Cependant de par son ultra spécialisation économique (tourisme de sport d'hiver et filière Beaufort...), elle fait face à une vulnérabilité accrue face au changement climatique et à la hausse du prix des énergies fossiles.



La richesse produite par l'activité des stations de sports d'hiver est une réalité saisonnière et territorialisée, concentrée sur certains versants. Elle peut s'avérer clivante pour une partie de la population qui ne bénéficie pas de ses retombées, créant ainsi un territoire à double vitesse.

En réalité, le territoire de Tarentaise est très hétérogène, caractérisé par différentes dynamiques :

- **spatiales**, induites par la nature même de son relief, opposant adrets, ubacs et fonds de vallées, accentuant les difficultés et le temps consacré à relier les différents « pôles » du même territoire ;
- **temporelles**, marquées par une activité à double vitesse entre « saisons touristiques » et périodes « creuses » ;
- **territoriales**, entre les stations, pôles créateurs de richesses et véritables « îlots urbains » durant 4 mois dans l'année,... et le reste du territoire, au profil fondamentalement rural.

Face à ses usages et besoins territoriaux différenciés, une nécessaire conciliation de ces « espaces mouvants » est à développer.

- Comment vivre à l'année sur un territoire aussi marqué par la saisonnalité ?
- Comment permettre une adaptation de l'offre de services aux demandes à la fois des populations permanentes mais aussi touristiques, saisonnières ?
- Comment rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique annoncés ?

L'objectif de ce programme LEADER est de soutenir une approche territoriale qui consisterait à apporter d'avantage d'équilibre, de lisser les contrastes afin de créer une Tarentaise plus solidaire et plus responsable d'un point de vue énergétique et climatique.

TARENTAISE VANOISE LES GRANDS ENJEUX du territoire



1 - UN ESPACE CONTRAINT PAR UN RELIEF DE MASSIF DE MONTAGNE

Fonds de vallée et trame urbaine

- Zone de pressions urbaines et foncières, coût important, concurrence avec les prés de fauche
- Coût important de l'immobilier et du foncier
- Zone de concentration des activités et des services (artisanat, services liés au tourisme, association de réinsertion)

Réseau de transports

Accessibilité ≥ 20 min ≥ 30 min

- Accès difficile aux services, notamment médicaux
- Nécessité de sortir du territoire pour accéder aux spécialistes

Très haute montagne

2 - DES FLUX DE BIENS ET DE PERSONNES MARQUÉS PAR LA SAISONNALITÉ ET LA PENDULARITÉ

- Saisonnalité liée au tourisme de masse hivernal - Voir schéma 1 - Porte d'entrée unique
 - Pendularité liée aux logiques de versants (adret-ubac ou fond de vallée / versant) - Voir schéma 2
- Ces déplacements entraînent de grandes consommations énergétiques et émissions de GES, de la pollution, et localement de la précarité énergétique

3 - RESSOURCES NATURELLES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : FORCES ET FAIBLESSES DES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Prairie et alpage

- Zones d'activités agricoles (AOP Beaufort) et de préservation des paysages, menacées par le vieillissement des chefs d'exploitations et les problèmes de transmissions, ainsi que les sécheresses

Ressource en eau

- Indispensable pour l'agriculture, le tourisme, la nature, elle est soumise à des tensions en période hivernale et lors des sécheresses
- Elle permet aussi une production importante d'hydroélectricité

Forêt

- Très présente sur le territoire, son exploitation reste difficile à la fois pour le bois-énergie et aussi pour le bois-d'œuvre, peu mobilisable et peu utilisé localement

Espaces naturels protégés - Natura 2000, cœur du parc de la Vanoise

- Réserves de biodiversité, ils sont une assurance pour le tourisme d'été et l'adaptation au changement climatique

Stations de ski

- Force économique (lieux de consommation des produits locaux, renommée mondiale), mais aussi source de différenciation sociale sur le territoire (concentration des richesses, faible qualification des saisonniers) L'impact du tourisme hivernal sur les milieux agro-environnementaux, et les effets du changement climatique, renforcent la vulnérabilité du territoire

1 Les EFFETS de la SAISONNALITÉ

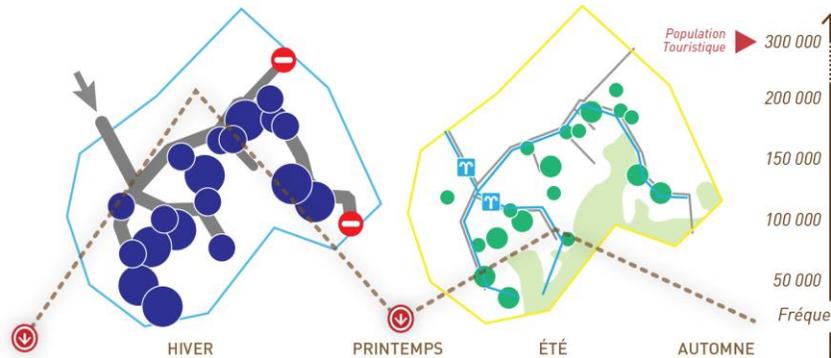
HIVER

- Très forte fréquentation des stations de sport d'hiver
- Forte circulation et émission de gaz à effet de serre
- Cols fermés

Intersaisons «Évasion» des services Baisse drastique de l'activité économique

ÉTÉ

- Fréquentation moindre et plus diffuse
- Attrait pour la Parc National de la Vanoise, la randonnée, les sports d'eau et le thermalisme



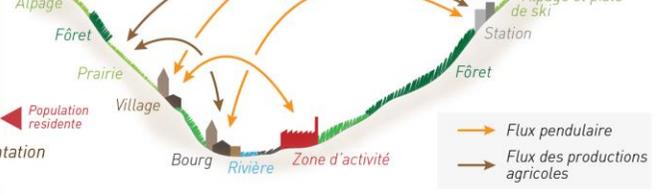
2 Une LOGIQUE de VERSANTS

Adret

Alpage
Forêt
Prairie
Village

Ubac

Alpage et piste de ski
Station
Forêt



1.2 La stratégie du GAL Tarentaise

1.2.1 Une réponse aux enjeux spécifiques du territoire

Le dynamisme de la vallée écarte toute remise en cause du modèle économique mis en place en Tarentaise depuis les années 1960. L'activité engendrée par les stations de sport d'hiver est même un facteur de résilience pour le territoire : l'abandon de l'économie touristique ne pourrait rendre que plus vulnérable la Tarentaise... Favorisée par sa géographie, la vallée a néanmoins poussé au paroxysme ce développement français des stations de montagne. Ainsi aujourd'hui, certaines limites apparaissent : durabilité du système, déséquilibre entre le « haut » et le « bas », inégale répartition des richesses sur le territoire...

Les élus et les acteurs locaux se sont positionnés face à ces questions majeures pour l'avenir de la vallée en dédiant la stratégie **CDDRA a un axe unique : « Compléter, élargir, diversifier le modèle dominant du « tout ski et du tout hiver »**. Dans ce cadre, un certain nombre d'actions visant au « rééquilibrage économique » sont déclinées, essentiellement sur le volet touristique.

Les deux enjeux clés

La stratégie développée dans LEADER est d'apporter une approche complémentaire sur des problématiques ciblées par la Tarentaise mais qui restent pour partie émergentes.

Ainsi le territoire a retenu deux enjeux « clés » pour l'avenir de la Tarentaise :

- ✓ le changement climatique
- ✓ la vitalité sociale

L'implication du territoire sur la problématique d'adaptation au changement climatique au travers d'une candidature LEADER est une **suite logique aux démarches engagées par l'élaboration d'un Plan climat, d'un SCOT « Grenelle 2 » et d'une candidature TEPOS.**

Il s'agit d'un outil nouveau pour dynamiser les projets en lien avec la problématique énergie-climat, de faire la part belle à l'innovation ainsi que d'amplifier la communication afin de partager auprès du plus grand nombre les facteurs de réussite, de donner envie d'expérimenter et de dupliquer...

L'approche « adaptation » permet également, au-delà des actions ciblées « énergie-climat », **d'analyser l'impact de l'ensemble des actions du programme LEADER** et de faire en sorte qu'elles n'hypothèquent pas la capacité de résilience du territoire. Cette démarche sera poursuivie sur le long terme afin d'appréhender de manière cohérente l'ensemble des impacts économiques, sociologiques et environnementaux que peuvent engendrer chaque projet, et notamment les plus ambitieux.

Les services à la population et la question de la santé sont également au cœur du projet de territoire.

Dès 2011, le **Conseil Local de Développement a interpellé** les élus de la Tarentaise à propos des **difficultés d'accès aux soins et aux services** sur le territoire : désertification médicale, services insuffisants ou éloignés. Impulser des actions liées à la santé, et aux services à la population est apparu alors comme une nécessité.

Ainsi dès 2012, une commission « santé-territoire » a vu le jour au sein de l'APTV. Des premiers projets en santé ont émergé : campagne de communication auprès des universités, observatoire local des besoins de la jeunesse,...



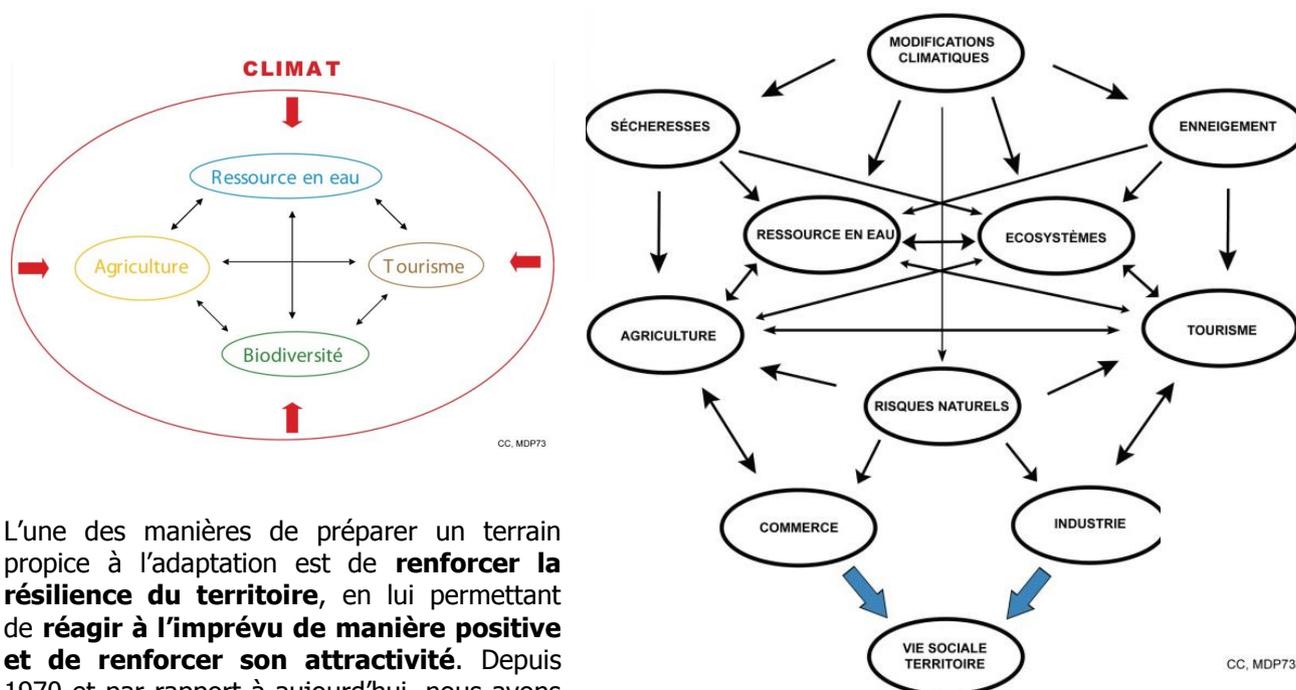
Pour permettre une meilleure coordination de l'offre, depuis 2013, l'APTV s'est engagée dans l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé**, contrat qui s'appuie sur un projet territorial de santé (diagnostic territorial de santé, plan d'actions). Ceci dans l'objectif d'une mise en réseau et d'un maillage des acteurs locaux, qu'il s'agisse de professionnels de santé, du secteur social ou médico-social.

Le programme Leader, dans son **volet vitalité sociale** s'inscrit donc pleinement dans le projet de territoire. Il permet d'aller plus loin dans le développement d'actions sociales et de santé en permettant l'expérimentation de modes d'intervention novateurs.

1.2.2 Réduire la vulnérabilité du territoire en accompagnant son adaptation aux effets du changement climatique et en atténuant les GES

Même en cas de forte maîtrise des rejets de GES mondiaux, leurs **émissions** passées et futures continueront à contribuer pendant longtemps au changement climatique, **impactant en cascade les différentes composantes du territoire** : population, activités économiques, milieux naturels, risques... Ces évolutions impliquent de s'adapter, afin de réduire la vulnérabilité, que ce soit en termes de protection des biens et personnes, d'évolution des activités économiques, de préservation du patrimoine naturel...

Impacts « en cascade » du changement climatique



L'une des manières de préparer un terrain propice à l'adaptation est de **renforcer la résilience du territoire**, en lui permettant de **réagir à l'imprévu de manière positive et de renforcer son attractivité**. Depuis 1970 et par rapport à aujourd'hui, nous avons déjà mesuré une différence de température moyenne de plus d'un degré, avec les conséquences associées citées ci-dessus. Celles-ci devraient donc s'accroître et même se complexifier avec le degré supplémentaire attendu dans un horizon proche... Le changement climatique sera donc **source de nouvelles pressions** qui se traduiront en menaces ou en opportunités pour le territoire. Il s'agit donc de se préparer à ces évolutions...

La priorité sera donc accordée à **l'ensemble des opérations visant à renforcer les capacités de résilience du territoire**, à la fois sur le volet « **atténuation** » par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables, et sur le volet « **adaptation** », dans le but de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, soit par des actions spécifiques, **soit en évitant de produire de la « maladaptation »** dans les actions engagées par ailleurs.

Lien avec la problématique agricole et forestière

Ressource fourragère et problématique hydrique, approvisionnement local et circuits courts, bois construction, bois capteur de CO₂, préservation de la biodiversité et PAEC...

Analyse de la vulnérabilité du territoire Tarentaise

Composantes / Sous-composantes		Vulnérabilité	
Milieux naturels	Ressource en eau	Tensions sur les usages de l'eau (eau potable, neige de culture, irrigation, hydroélectricité)	
	Biodiversité	Vulnérabilité de certains écosystèmes et espèces endémiques	
	Milieux forestiers	Affaiblissement du rôle protecteur de la forêt Faible capacité d'adaptation	
	Roches et glaciers	Vulnérabilité des espaces spécifiques	
	Milieux humides	Vulnérabilité des zones humides	
	Risques naturels	Vulnérabilité à un nombre important de risques	
Population		Vulnérabilité générale faible de la population	Vulnérabilité des personnes sensibles, accroissement de la précarité énergétique
Activités	Tourisme	Faible vulnérabilité voire opportunités pour les stations d'altitude	Vulnérabilité plus marquée pour les stations de moindre altitude
	Agriculture	Vulnérabilité globale du territoire modérée en dehors du stress hydrique	
	Bâtiments et transports	Faible vulnérabilité globale	Vulnérabilité marquée à l'augmentation du prix des énergies fossiles
	Energie	Vulnérabilité aux pressions sur les ressources en eau	Diminution des consommations pour le chauffage, développement des énergies solaires

1.2.3 Renforcer la vitalité sociale au sein du territoire

Une offre de services accessible à tous est un socle essentiel sur lequel s'appuient la **qualité de vie des habitants** mais aussi **l'attractivité économique et résidentielle du territoire**.

Réfléchir aux services à la population, c'est s'interroger et intégrer :

- les **nouvelles tendances sociétales** : les besoins liés à l'allongement de la durée de vie, l'isolement des personnes âgées ; les besoins générés par les modifications des modes de vie et des structures familiales
- la tendance générale à la **concentration des activités**, des équipements et des services autour des pôles urbains, et des bourgs centres
- le **développement et l'accélération des déplacements**, qui remplacent la notion de proximité par celle d'accessibilité.

Il s'agit de **favoriser les installations, le développement de services innovants**, générateurs de lien social... par l'investissement autour de ses multiples fonctions (résidentielle, économique, cohésion sociale, culturelle...), l'attractivité sera travaillée de façon durable et multifocale.

Deux angles d'approche complémentaire sont développés pour atteindre cet objectif :

- **Le lien social** : il se traduit par la notion de solidarité envers tous les publics et particulièrement une partie de la population identifiée comme isolée et en voie de marginalisation (problématique du vieillissement, accès à l'emploi...).
- **L'économie** : il s'agit de maintenir et de créer de l'activité afin d'offrir un emploi à une population peu mobile, limiter les déplacements domicile/travail et garder un tissu rural vivant et de qualité.

La priorité sera accordée à l'innovation, à entendre dans de multiples logiques :

- une logique d'**expérimentation**, en faveur d'opérations pilotes en termes de projets et de portage,
- une logique de création, en faveur de la mise en place de **nouveaux services** n'existant pas sur le territoire,
- une logique d'**adaptation spatiale** pour élaborer des projets en fonction des réalités démographiques et socio-économiques en Tarentaise : services itinérants, à domicile, horaires atypiques...

Lien avec la problématique agricole et forestière

Transmission des exploitations agricoles, diversification, création de nouveaux marchés et services...

Les liens entre vitalité sociale et changement climatique

Vitalité sociale et adaptation au changement climatique sont liés et s'alimentent l'un l'autre : en effet, **le renforcement de la vitalité sociale d'un territoire participe à l'augmentation de sa résilience face aux changements**, notamment climatiques, et ses conséquences directes et indirectes. Le territoire est plus fort pour s'adapter.

De l'autre côté, face aux impacts du changement climatique sur les activités et les ressources naturelles, face à la précarité énergétique grandissante, **la mise en place de démarches et d'actions d'adaptation et d'économie d'énergie participe au maintien et au développement du territoire et de sa vitalité sociale.**

Le territoire est préparé pour affronter les changements globaux et n'en sortira que plus cohérent et solidaire.

1.2.4 Un projet en cohérence avec les grands schémas régionaux

Le volet « adaptation au changement climatique » a été construit sur la base des réflexions menées dans le cadre du **Plan Climat Energie Territorial Tarentaise Vanoise (PCET)**, dont le programme d'actions est actuellement en cours de rédaction. Ce « plan climat » volontaire est élaboré en cohérence avec le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, adopté par la Région Rhône-Alpes le 17 avril 2014, auquel il doit être compatible. Ainsi le programme LEADER décline une partie de l'ambition du plan climat, en totale adéquation avec les enjeux soulevés dans le SRCAE.

Sur les 38 orientations du SRCAE, le présent projet propose d'en décliner 11 :

- Susciter la gouvernance climatique en Région (S1) : animation du PCET Tarentaise Vanoise,
- Lutter contre la précarité énergétique (S2) : projet de plateforme précarité Tarentaise
- Encourager la sobriété et aux comportements éco-responsables (S3) : déploiement d'un service de « Conseil en énergie partagé », actions de sensibilisation « multi-cibles », circuits de proximité alimentaire,...
- Former aux métiers de la société post-carbone (S4) : formation des artisans (rénovation, matériaux)
- Développer les modes doux, l'écomobilité (UT24) : associations pour l'autopartage,
- Promouvoir une agriculture proche des besoins du territoire (AG1) : circuits liés à une cuisine centrale
- Promouvoir une agriculture et une sylviculture durable (AG2) : gestion forestière/ risques naturels,...
- Développer la planification des ENR au niveau des territoires (E1) : expertises,...
- Limiter nos déchets (E5) : actions de sensibilisation sur une consommation responsable, ...
- Intégrer l'adaptation climatique dans les politiques territoriales (AD1) : projet d'évaluer l'ensemble des opérations menées au regard de leur capacité à rendre le territoire plus résilient ou pas...
- Gérer la ressource en eau (AD2) : projet d'observatoire collaboratif, schémas de conciliation...



En complément, le territoire de Tarentaise a également souhaité s'impliquer sur une démarche de **TEPOS**. La candidature est actuellement à l'étude auprès des services de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes. De la même manière le volet « changement climatique » du projet LEADER Tarentaise répond aux attentes exprimées dans le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** adopté par la Région Rhône-Alpes le 19 juin 2014, et pour lequel enrayer la perte de biodiversité est un enjeu clé.

Enfin, la mise en œuvre, en référence au **Plan de Développement Rural (PDR)**, du **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)** par la sensibilisation du monde agricole aux enjeux de la biodiversité permet de rendre moins vulnérables les espèces floristiques et faunistiques à forte valeur patrimoniale et souvent endémiques et permet de maintenir le système agro pastoral.

Le Volet « Vitalité sociale des territoires ruraux » de la candidature s'est construit en prenant en compte **certaines des priorités dégagées par l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes** dans son Projet Régional de Santé 20012-2017 :

- Développer la lutte contre l'habitat indigne ;
- Limiter la survenue d'évènements indésirables, développer l'accessibilité aux dispositifs de droit commun de prévention et de soin, favoriser un environnement de vie adapté aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ;
- Apporter des réponses adaptées aux personnes handicapées vieillissantes ;
- Prévenir les ruptures dans les parcours d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



La Tarentaise, qui souhaite impulser un modèle d'Ecoresponsable et Solidaire, s'inscrit dans la volonté affichée de la Région dans sa Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) et son Contrat Economique Sectoriel ESS de **faire de l'Economie Sociale et Solidaire, le levier du développement économique, celle-ci étant porteur de valeurs et d'emplois, favorisant l'innovation sociale.**

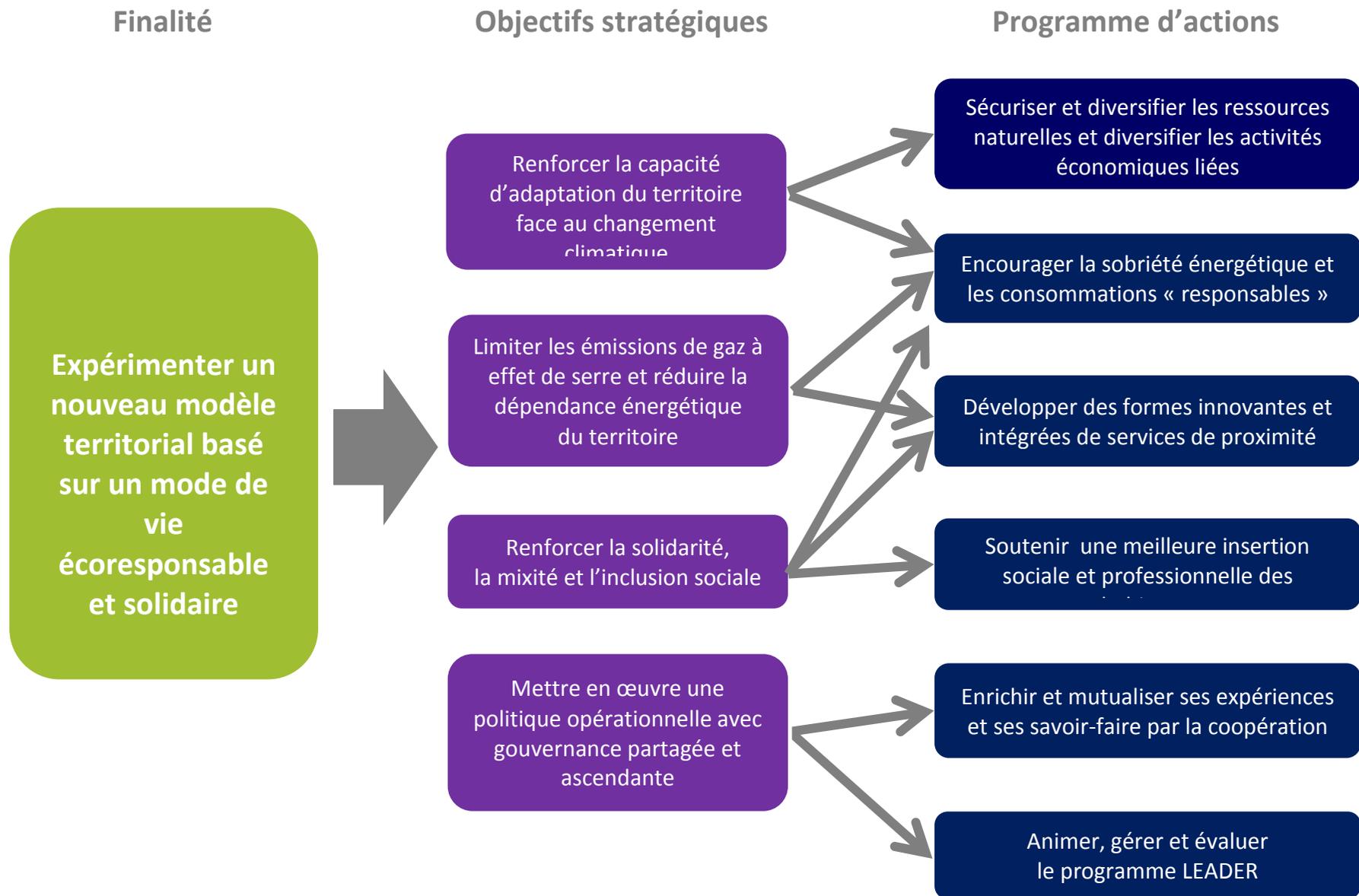
1.2.5 Nos ambitions en terme de coopération

Les actions de coopération sont perçues par le territoire comme des outils majeurs d'ouverture vers de nouvelles pratiques et cultures. Elles permettent de saisir de nouvelles opportunités d'échanges, de découvertes et de développement. **L'engagement d'actions de coopération est un élément nouveau pour la Tarentaise.** Cette opportunité d'échange constitue **un des aspects enthousiasmants de LEADER** qui va permettre d'insuffler de l'innovation et d'aborder d'une nouvelle façon les échanges d'expériences et la construction d'actions de développement sur le territoire. **Très motivé sur ces aspects, le territoire a d'ores et déjà entamé sa recherche de partenaires potentiels**, en France et à l'étranger, en activant plusieurs réseaux (*cf. annexe 5 : offre de coopération en anglais*). **Les différentes prospections sont présentées dans la fiche action n°5** « Enrichir et mutualiser ses expériences et ses savoir-faire par la coopération ».

1.2.6 L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs est déclinée dans chaque fiche action (**cf. chapitre 3 « Le plan d'actions »**).

1.2.7 Diagramme d'objectifs : synthèse de la stratégie territoriale du GAL Tarentaise Vanoise





2. La gouvernance

2.1 Le processus d'implication des acteurs du territoire

2.1.1 Des acteurs du territoire mobilisés

Dans le cadre du renouvellement des procédures **CDDRA/PSADER** (nouvelle contractualisation démarrée en juillet 2014) et CTS (signature prévue fin 2014), l'APTV a lancé en 2013-2014 une grande mobilisation des acteurs pour l'élaboration du projet de territoire (diagnostic, charte de développement et construction du programme d'actions). **16 commissions thématiques ont été créées, près de 50 réunions organisées, 375 personnes ont été mobilisées.**



L'élaboration du **SCOT**, en parallèle, a également mobilisé les acteurs du territoire. En 3 ans, ce n'est pas moins de **165 réunions** qui ont été organisées (bureau SCOT, comités techniques, commissions thématiques, « plateformes » ouvertes au débat public...). La concertation continue et promet encore de nombreux débats, notamment lors de la présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs, actuellement en cours de finalisation.

L'élaboration d'un Plan Climat depuis mars 2012 a également été riche en échanges, au travers de commissions techniques, de réunions citoyennes organisées avec le CLD et dans le cadre du débat national de la transition énergétique, d'entretiens passés avec les élus et techniciens des communes et des communautés de communes.

Un « **forum climat** » organisé en octobre 2013 a été le point d'orgue de cette concertation. Il a permis de réunir près de 70 participants pour débattre et échanger, sous forme d'ateliers animés en « word café », sur les enjeux climatiques et énergétiques de demain. La journée s'est clôturée par une soirée « ciné-débat » à destination des habitants. A la suite de la projection « Des abeilles et des hommes », chacun a été invité à débattre sur les abeilles, l'apiculture et les interactions possibles avec les effets du changement climatique.

Par ailleurs, dans le cadre de la candidature « TEPOS », l'APTV a contacté et est allée à la rencontre de nombreux acteurs du territoire afin d'obtenir de leur part un soutien pour cette candidature, ainsi qu'un engagement de leur part : collectivités, associations, universitaires (laboratoire Edytem), mais également représentant de la sphère économique - professionnels du tourisme et groupes industriels.

Enfin, l'engagement de la Tarentaise dans la construction d'un Contrat Local de Santé est le fruit d'une réflexion concertée entre habitants, associations, professionnels, et élus du territoire. Pour son élaboration, un diagnostic local de santé est en cours, une méthodologie participative est adoptée : les habitants sont directement associés via une **enquête** « *La Santé, le territoire de la Tarentaise et Vous* ». En décembre 2014, un « **forum santé** » va avoir lieu en lien avec le Conseil Local de Développement. L'objectif est de recueillir les perceptions, les préoccupations en santé que peuvent avoir les habitants, et de **faire émerger une dynamique collective autour des problématiques de santé prégnantes**. Le diagnostic donnera lieu dès le premier trimestre 2015 à l'organisation de groupes de travail thématiques afin de définir des actions prioritaires en santé sur le territoire.

2.1.2 La mise en place d'un travail collaboratif spécifiquement dédié à LEADER

Dès la décision prise de candidater à un programme LEADER, un important travail collaboratif a été mis en place spécifiquement pour élaborer la stratégie et faire remonter les idées et projets d'actions concrètes. Par ailleurs, le programme LEADER étant un dispositif nouveau pour le territoire, les techniciens de l'APTV et du CBE (animateur du CLD) ont suivi les formations organisées par **Caprural** (juin, juillet et septembre 2014)



✓ Mobilisation des élus, des techniciens et des socio-professionnels

- 13 juin 2014 Bureau syndical
- 24 septembre 2014 Commission agriculture et PAEC
- 6 octobre 2014 Commission « énergie climat » (27 participants)
- 7 octobre 2014 Comité technique avec les directeurs des 5 communautés de communes
- 8 octobre 2014 Comité de pilotage CDDRA
- 14 octobre 2014 Commission « santé et services à la population » (41 participants)
- 24 octobre 2004 Comité syndical

✓ Mobilisation de la société civile

- 16 septembre 2014 1^{ère} réunion du Conseil Local de Développement (*Compte-rendu, annexe 6*)
- 7 octobre 2014 2^{nde} réunion du Conseil Local de Développement

Ces séances ont pris la forme d'un débat citoyen très fréquenté (65 participants issus de la société civile), organisé sous forme d'ateliers de travail dans l'objectif de partager un diagnostic et des enjeux communs puis de faire remonter un certain nombre de pistes d'actions prioritaires pour le territoire.

La première réunion s'est conclue par la rédaction d'une contribution et de propositions argumentées. La seconde réunion a permis de débattre sur les projets de « fiches actions » présentées par les élus locaux avant la réponse à la candidature.

Les habitants de Tarentaise ont également été informés de la démarche par l'intermédiaire du **site internet** de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise. A l'occasion de la candidature au LEADER, une page a été spécifiquement dédiée afin de décrire l'opportunité du dispositif, et de proposer à chacun de contribuer à son niveau : www.tarentaise-vanoise.fr/outils-et-subsventions/leader.html. Tous les éléments remontés ont été pris en compte.

L'ensemble de ces dispositions a permis **de prendre en compte les points de vue de chacun, de partager un état des lieux du territoire, de mesurer les potentialités** ressenties et de **définir une stratégie commune** pour le programme LEADER.



Le territoire a conduit l'élaboration de la candidature LEADER en cohérence avec la gouvernance qui est attendue tout au long du projet, c'est-à-dire via :

- une approche territoriale,
- une approche ascendante et participative,
- un caractère pilote de la méthode utilisée,
- le développement durable et la cohésion territoriale.

2.2 Le Groupe d'Action Locale Tarentaise

2.2.1 Composition et fonctionnement du Groupe d'Action Locale Tarentaise

✓ Un GAL constitué autour du Conseil Local de Développement

Le Groupe d'Action Locale est au cœur de LEADER et incarne le partenariat public-privé, il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de développement. La constitution du GAL Tarentaise **s'appuie sur la dynamique déjà engagée et réussie par le Conseil Local de Développement Tarentaise Vanoise**, en matière de participation citoyenne, de concertation et de paritarisme, que ce soit pour les réflexions, les stratégies, ou les projets de développement local.

Créé en 2005, ce CLD est certainement en termes de nombre de membres et de fréquence des rencontres plénières **l'un des plus dynamiques et participatifs de la Région Rhône Alpes**. Ouvert et accessible à tous ceux qui souhaitent contribuer aux défis et à la construction de l'avenir du territoire, habitants, acteurs associatifs, économiques, culturels...il compte aujourd'hui 92 membres. Il est animé par le Comité de Bassin

d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville. Il se réunit tous les mois en séances plénières (une trentaine de membres présents). Au-delà de l'implication de ses membres dans les commissions et groupes de travail de l'APTV, il s'est **engagé et a contribué à son niveau, depuis des années, aux réflexions de territoire sur le thème de la vitalité sociale ou celui de l'adaptation au changement climatique** :

- Contributions du CLD récentes sur le thème de la « précarité grandissante en Tarentaise », des « conditions de vie et de travail saisonniers », du « potentiel de développement de l'économie sociale et solidaire en Tarentaise Vanoise »... Il s'est aussi investi dans le développement de l'association « Tarentaise Vanoise Insertion »
- Le CLD de Tarentaise, que ce soit dans son rôle de suivi du CDDRA ou bien dans le cadre d'auto-saisines ou de consultations par les élus de l'APTV, a toujours intégré la thématique « énergie-climat » comme prioritaire pour un développement équilibré et respectueux du territoire. Ainsi, en tant qu'assemblée civile consultée et associée, le CLD a apporté sa contribution à la mise en place du Plan Climat Energie Territorial de Tarentaise et a apporté son appui à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « TEPOS ».

Les membres du CLD justifient d'une certaine **expérience en matière de concertation, d'organisation de débats citoyens et de contributions aux élus et institutionnels**, au moins autant qu'en matière de suivi et de propositions dans le cadre de politiques ou de projets de territoire, ou encore d'**évaluation** de programmes d'action ou de Contrats (son rôle de suivi et d'évaluation des CDDRA confié par la Région Rhône Alpes et les élus locaux).

Pour plus de cohérence entre les différents niveaux de discussion, un certain nombre de sièges seront confiés au Conseil Local de Développement dans le collège « acteurs privés » du comité de programmation.

Constitution du GAL Tarentaise Vanoise

C'est pour ces raisons que le GAL Tarentaise, dans un esprit de mutualisation des énergies et de cohérence des instances de concertation citoyennes locales, s'organisera autour de cette richesse que constitue le Conseil Local de Développement.

Le GAL Tarentaise Vanoise sera constitué :

- des membres du Conseil Local de Développement de Tarentaise-Vanoise,
- des acteurs publics associés au comité de programmation,
- des acteurs privés associés au comité de programmation,
- d'autres acteurs associatifs, publics ou privés sur la base du volontariat.

✓ **Le rôle du GAL dans la vie du programme**

Pour faire vivre le partenariat, il est essentiel que le GAL s'approprie le programme et soit partie prenante dans son déroulement. Ce GAL pourrait se réunir deux à trois fois par an (en fonction des besoins) avec pour missions et objectifs d'apporter :

- une information sur les actions financées, le déroulement de la programmation, les projets qui émergent,
- un regard critique et constructif sur le déroulement du programme Leader, sur la conformité des actions financées à la stratégie, le respect de ses objectifs initiaux, ses évolutions, ses difficultés et ses réussites,
- un rôle de relais auprès des acteurs du développement local, monde associatif, culturel, économique... afin de détecter ou d'informer de nouveaux porteurs de projets potentiels (presse, relais d'informations par les membres investis dans leurs réseaux) afin de renforcer leur capacité à mettre en œuvre des opérations,
- un rôle d'évaluation qui se situera à deux niveaux détaillés ci-après.

Tout d'abord, l'évaluation globale du programme d'actions au regard des objectifs initialement définis sera réalisée, selon les besoins, de manière annuelle ou semestrielle par la réunion plénière de l'ensemble des membres du GAL.

Cette évaluation devra permettre un regard avisé sur l'éventuel écart, ou au contraire la parfaite cohérence, entre le rapport d'activité intermédiaire présenté et les objectifs initiaux.

Cette évaluation permettra de souligner les tendances à encourager, celles à inverser, le respect des équilibres dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles entre chacun des différents thèmes du programme d'actions, la consommation financière dans le respect du calendrier etc.

Cette évaluation s'intéressera aussi aux manques, à ce qui n'est pas fait, ou insuffisamment engagé, faute d'initiative, de porteurs de projets etc. Cette réflexion devra permettre la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées (communication, recherche ciblée de porteurs de projets...). Précisons que le Conseil Local de Développement de Tarentaise justifie d'une expérience de plus de 10 années en matière de suivi et d'évaluation du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes, dans un esprit participatif et constructif, à chaque étape stratégique du contrat (évaluation de projets soutenus aux enjeux forts en matière d'impact sur le développement local, évaluation lors d'avenant, en fin de contrat...).

Au niveau de chaque porteur de projet soutenu, une fiche d'évaluation sera construite, avec le soutien technique de « Mission Développement Prospective » et le regard de certains membres du GAL ainsi que de l'animateur du Conseil Local de Développement. Elle devra souligner les écarts entre les objectifs initiaux et le réalisé (le dossier de demande de soutien financier intégrera des indicateurs de réalisation adaptés à chaque projet). L'auto évaluation sera recherchée pour responsabiliser les porteurs de projets. Ces derniers, en fin d'opération, devront retourner cette fiche d'évaluation à l'APTV et aux représentants du GAL. En cas de repérage de difficultés dans le contenu de l'évaluation de l'action, le Comité de programmation sera informé en début de séance. Il pourra être demandé à certains porteurs de projets de présenter leur action ou leur rapport d'activité devant l'ensemble des membres du GAL, afin de tisser des passerelles entre les membres investis et bénévoles du GAL et les porteurs de projet, mais aussi afin de permettre un engagement plus fort et une meilleure appropriation du programme par les membres du Gal, et ce, grâce à par la découverte des réalisations concrètes et opérationnelles soutenues par le programme et de leur impact pour le développement du territoire.

2.2.2 Composition et fonctionnement du comité de programmation

✓ Un comité de programmation représentatif du territoire

Ce Comité de programmation sera **composé de 17 membres (8 acteurs publics et 9 privés) titulaires et 17 suppléants** (*Liste des membres du comité de programmation : cf. annexe 7*)

Les acteurs publics seront représentés par des élus des cinq communautés de communes, du syndicat mixte APTV, du Parc national de la Vanoise, du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Général de Savoie. Cela permettra d'apporter à la réflexion et aux décisions prises les **spécificités de chacun, depuis le bas de la vallée jusqu'à la Haute Tarentaise, des fonds de vallée jusqu'aux stations de sport d'hiver.** Cet équilibre est nécessaire pour une parfaite résonance des projets auprès du plus grand nombre, mais aussi pour faciliter l'émergence de projets au plus près des besoins de chaque commune. Par ailleurs, un siège au sein de ce comité de programmation sera dédié au conseiller régional, chef de projet régional du CDDRA.

Des partenaires de longue date, qualifiés et d'une influence géographique départementale ou territoriale, seront également associés à ce comité de programmation. Les **acteurs privés** du territoire seront représentés au sein du Comité de programmation essentiellement par le **tissu associatif et les réseaux consulaires de Tarentaise Vanoise.** Une place prioritaire est laissée à des **associations reconnues sur le territoire** aussi bien pour leurs compétences et initiatives en matière de vitalité sociale ou de prise en compte des problématiques environnementales, mais aussi pour leur gouvernance, respectant l'implication forte de la société civile dans leurs instances et projets, et une mobilisation forte de bénévoles. Le monde économique sera de même représenté par les organismes consulaires, les **groupements de développement agricole,** organisations reconnues pour leur capacité à fédérer et à innover afin de répondre aux enjeux économiques liés aux spécificités de notre économie de montagne, dans le respect des piliers du développement durable.



3. Le plan d'actions

<u>Action n°1</u>	Sécuriser les ressources naturelles et diversifier les activités économiques liées
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>La Tarentaise est un territoire alpin situé en première ligne face aux changements climatiques. Sa vulnérabilité se situe d'abord dans l'évolution de ses ressources naturelles qui sont la source de la plupart des activités économiques du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité de la ressource en eau, dont une modification de l'hydrologie et de la qualité pourrait accroître les conflits d'usages entre ses multiples utilisateurs (hydroélectricité, eau potable, irrigation agricole, sports en eaux vives, canons à neige,...), - Vulnérabilité des milieux prairiaux, dont la biomasse tendra à fortement s'amenuiser face aux stress hydriques annoncés. Par répercussion, vulnérabilité de l'ensemble de la profession agricole, et notamment de la filière Beaufort, dont la production est réglementée par une autonomie fourragère forte, - Vulnérabilité des forêts, fragilisées par le réchauffement, et notamment face aux ravageurs forestiers (scolyte,...). Or la forêt tarine intervient sur la stabilité des versants, joue un rôle hydrologique et préserve des risques naturels, notamment liés aux chutes de blocs et aux avalanches, eux mêmes accentués par les effets du changement climatique (« événements extrêmes » météorologiques plus fréquents), - Vulnérabilité des espèces floristiques et faunistiques terrestres et aquatiques à forte valeur patrimoniale et souvent endémiques, menacées localement d'extinction par l'augmentation des températures, la remontée des « étages de végétation », notamment les étages alpin et nival. - Vulnérabilité du territoire face à l'amplification des risques naturels (intensité, fréquence...) : l'augmentation des événements pluvieux intenses et des températures viendra accroître la déstabilisation des manteaux neigeux, favoriser les glissements de terrain et exposer les vallées à des crues torrentielles de plus grande importance.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'une manière générale, renforcer la capacité d'adaptation du territoire face au changement climatique ➤ Limiter les tensions sur l'eau par une utilisation rationnelle de l'eau, une meilleure connaissance de la ressource, la sensibilisation et le déploiement de la conciliation entre acteurs ➤ Préserver et soutenir les activités agricoles par la sécurisation de la ressource fourragère, le développement des circuits de proximité par une commercialisation innovante et la diversification afin de diminuer la fragilité d'une activité essentiellement tournée vers l'élevage laitier ➤ En forêt publique et privée, développer les exploitations orientées « protection contre les risques naturels » ➤ Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction, en privilégiant des circuits de proximité ➤ Soutenir et assister les exploitations agricoles s'engageant pour la préservation de la biodiversité et des milieux fragiles (pelouses sèches, alpages, zones humides,...) ➤ Appréhender et savoir réagir face aux risques naturels
Effets attendus (« on a réussi si »)	<p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous prévenons les impacts du changement climatique, sur l'environnement, les ressources naturelles et les activités humaines ✓ Nous réduisons la vulnérabilité du territoire face à ces changements, en termes d'activités, de milieux, de population, afin de le rendre plus résilient.

<p>Descriptif des actions</p>	<p>1. Ressource en eau : connaissance, conciliation et économie d'usage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un observatoire collaboratif de la ressource en eau : base de données dynamique, suivi quantitatif et qualitatif (mise en place de dispositifs de mesures de débit et de température, etc.) • Concertation, sensibilisation et formation sur les économies d'eau : mise en œuvre de « schémas de conciliation » des usages par bassin versant, organisation de journées de formation et d'information auprès des collectivités (ex : fuites de réseaux, équipements hydroéconomiques, facturation incitative, optimisation de la gestion auprès des usagers de l'eau, etc.) et récompense des projets innovants (création d'un « trophées de l'eau en Tarentaise » ou autre outil de communication...) • Encourager l'économie de la ressource : recherche de fuites sur les réseaux d'eau, promotion et diffusion à « tarif préférentiel » d'équipements hydroéconomiques auprès du grand public, des collectivités et des acteurs économiques, favoriser la régulation de la ressource via la restauration et la préservation des zones humides. <p>2. Activités agricoles : sécurisation de l'existant et diversification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de systèmes économes et performants pour l'irrigation des prés de fauche dans des secteurs « hydriquement tendus » en s'assurant d'une gestion raisonnée de la ressource (en lien avec les « schémas de conciliation ») • Diversification des modes de commercialisation, rapprochement des producteurs et des consommateurs (ex : « distributeurs automatiques » de fromages locaux dans les gares, approvisionnement des cantines scolaires, des restaurants – fromage et viande en lien avec l'abattoir, etc.) • Diversification de l'activité agricole : valorisation économique, patrimoniale, pédagogique et touristique des fruits issus des pré-vergers, des savoir-faire apicoles en lien avec la sauvegarde d'une race d'abeille patrimoniale menacée – l'abeille noire de Savoie, création de fermes pédagogiques, développement de l'accueil à la ferme, réflexion autour de la création d'une IGP « Vignes de Tarentaise » afin d'apporter un débouché économique aux vignobles locaux, création d'une ligne de plats cuisinés, de produits laitiers transformés, en lien avec la cuisine centrale (<i>en lien avec la fiche action n°3</i>), etc. <p>3. Milieux forestiers : ylviculture de protection, prospective et utilisation de bois local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie et identification des secteurs forestiers à enjeux en termes de protection contre les risques naturels, préconisations, ... • Organisation de chantiers pilotes de sylviculture orientés « protection », démonstratifs à l'échelle du territoire, • Expertise sur l'accroissement et l'évolution des peuplements forestiers des massifs publics et privés afin d'adapter en conséquence la gestion forestière en fonction des impacts du changement climatique, • Soutien à l'investissement aux maîtres d'ouvrage publics s'engageant à inclure a minima 50 % de bois local, certifié « Bois des Alpes » ou équivalent, dans leur fourniture bois. <p>4. Biodiversité et milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Programme Agri-Environnemental et Climatique (PAEC) : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la gouvernance : organisation des comités de pilotage et compte-rendus, coordination, suivi, mise à jour et évaluation de la procédure, sensibilisation et appui technique auprès des collectivités - Mesures complémentaires : mesures collectives de formation, de sensibilisation (ex : concours agricole des prairies fleuries, analyses fourragères, sorties botaniques, journée d'étude, etc.),
-------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise, prospective sur la vulnérabilité de la production agricole en conséquence du réchauffement et des sécheresses (phénologie,...) – Lien avec « Alpagnes Sentinelles » du Parc national de la Vanoise. • En dehors des zones ciblées par le PAEC (zone Natura 2000, alpages,...), travaux de restauration ciblée (fauche, mise en défend, partenariat communes-agriculteurs - baux à clauses environnementales entre les communes et les agriculteurs,...) • Travail prospectif et chantiers pilotes sur des moyens de lutte innovant et une valorisation de la biomasse produite par les espèces exotiques envahissantes. <p>5. Résilience du territoire face aux risques naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation pour anticiper et acquérir les bons réflexes (sensibilisation, exercices de crises, etc.) • Renforcer la « mémoire du risque » auprès des collectivités et du grand public (repères, communication...) 			
Bénéficiaires	Communes, communautés de communes, syndicats mixtes, associations, agriculteurs, groupements de professionnels, coopératives, entreprises			
Dépenses éligibles	Ne sont pas éligibles l'installation des jeunes agriculteurs, la conversion à l'agriculture biologique, l'animation Natura 2000, les mesures agri environnementales et climatiques, ainsi que toutes les actions liées à une obligation « réglementaire » (élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde, mise aux normes, etc.)			
Critère de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dimension territoriale : le projet à une portée intercommunale à minima ✓ Innovation territoriale : le projet présente un caractère innovant pour le territoire Tarentaise ✓ Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires. Il favorise la montée en gamme du jeu d'acteurs. ✓ Dimension environnementale : le projet préserve les ressources et le capital environnemental du territoire. 			
Plan de financement				
	Dépenses publiques		Dépenses privées	
Coût total	FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
1 209 000 €	600 000 €	525 000 €	/	84 000
100 %	50 %	43 %	/	7 %
Part du FEADER dans la dépense publique totale	53 % Nous proposons qu'il s'agisse d'un taux moyen modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers,...	Déterminées par le comité de programmation du GAL après la sélection des territoires. Rédaction d'un « règlement d'intervention » par fiche action.			
Questions évaluatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les actions soutenues permettent-elles d'apporter une réponse aux besoins identifiés (limitation des GES,...) ? ✓ Les moyens mis en œuvre permettent-ils d'atteindre les objectifs ? 			

Indicateurs de réalisations	<p>Depuis la mise en œuvre effective du programme LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place effective d'un observatoire de la ressource en eau et nature de la gouvernance. Nombre de schémas de conciliation menés, profil et implication des participants ✓ Nombre d'équipements d'irrigation installés et quantification de l'augmentation de la production fourragère (qualitative), nombre d'ha concernés ✓ Mise en place de moyens innovant de commercialisation et quantification de la hausse de la vente locale des produits ✓ Mise en œuvre d'outils et d'équipements novateurs pour la diversification agricole – nature, plus-value économique,... ✓ Nombre de chantiers pilotes sylvicoles « risques naturels » ✓ Nombre de bâtiments publics construits, au moins pour partie, en bois local (Bois des Alpes ou équivalent) ✓ Nombre et nature des actions de sensibilisation « biodiversité » à destination de la profession agricole ✓ Nombre d'exercices de « crise » organisés sur le territoire,...
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : La sécurisation des ressources naturelles, en particulier la production fourragère, permettra de conforter, voire de renforcer l'activité agricole du territoire. Par ailleurs une meilleure appréhension des risques naturels et une bonne gestion « de crise » face aux aléas potentiels permettra de réduire les conséquences économiques engendrées (vallée et flux touristiques bloqués par une crue torrentielle, une coulée de neige...) • Environnement : La mise en œuvre d'une bonne gestion sylvicole et pastorale, la sensibilisation sur la ressource en l'eau, le déploiement de la conciliation entre acteurs, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, notamment par le biais d'un travail partenarial avec la profession agricole, concourent à une forte prise en compte des enjeux environnementaux. • Solidarité sociale : L'échange, l'appropriation des savoir-faire locaux, issus notamment des traditions rurales, permet de maintenir l'identité du territoire et de favoriser les échanges intergénérationnels. • Gouvernance : Prise en compte des attentes du monde associatif « Vignes de Tarentaise », « Croqueurs de Pommes Savoie Tarentaise », « Rucher des Allobroges », des groupements agricoles et sylvicoles et des coopératives (Beaufort) pour les projets de diversification et de renforcement de la commercialisation. • Validité-Cohérence : Réflexions initiées dans le cadre de l'élaboration du PSADER, du Plan Pastoral de Territoire (PPT) et Projet Agri Environnemental et Climatique (PAEC). Cohérence du projet avec les politiques européennes et nationales (loi sur la Transition Energétique...).
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	<p>Le territoire émergera directement auprès des autres mesures du PDR pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les engagements agri-environnementaux et climatiques inclus dans le projet de PAEC Tarentaise Vanoise : mesures agri environnementales et climatiques, diagnostic d'exploitation et accompagnement des exploitants pour la contractualisation. • Les paiements compensatoires pour les zones de montagne, • Les paiements compensatoires pour les zones soumises à des contraintes naturelles • L'aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs • L'animation des sites Natura 2000 en Tarentaise (S23, S39, S43, S17) • Les contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier

Cofinancements mobilisables	<p>Plusieurs co-financements fléchés en fonction des différentes opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (ligne ressource en eau /changement climatique) • Région Rhône-Alpes (PSADER) • Conseil Général de la Savoie (PAPI et « crédits spécifiques » LEADER)
Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013 • Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) • Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC) • Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion) • Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires
Références aux objectifs du cadre stratégique commun	<ul style="list-style-type: none"> • OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs • OT5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques • OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
Références aux priorités de l'UE pour le développement rural	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales, • Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts, • Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture, • Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie, • Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO 2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie, • Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique.

<u>Action n°2</u>	Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>La configuration géographique et économique de la Tarentaise en fait un territoire contrasté et « hors norme » ; elle complexifie par ailleurs la mise en œuvre des projets sur le plan technique et financier (développement des ENR, mobilité douce,...)</p> <p>La consommation énergétique est démultipliée par le poids considérable de l'activité touristique (3 TWh en 2012, soit environ 2 % de la consommation régionale). Ainsi, le secteur résidentiel, dominé par les résidences secondaires dont le nombre est trois fois plus élevé que les résidences principales, représente près d'1/4 de la consommation finale du territoire. Le secteur tertiaire, comprenant notamment tous les « lits marchands » représente un autre quart de la consommation totale.</p> <p>Les grandes installations hydroélectriques, produisant en moyenne 3,9 TW/an, permettent de couvrir l'ensemble des besoins du territoire. Cependant il s'agit d'une énergie partagée qui participe au mix de la production électrique nationale... qui ne peut être attribué qu'au seul territoire de Tarentaise. En dehors de la grande hydraulique, la production d'énergie renouvelable reste très confidentielle...</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre sont décuplées en matière de transport, impactées par les trajets touristiques en saisons hivernales (2 504 ktep CO2/an ; le secteur du tourisme représentant 67 % du bilan global).</p> <p>Enfin, une part non négligeable de foyers sont en situation de précarité énergétique (830 attributions de « Tarif de Première Nécessité » en 2013).</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'une manière générale, limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire la dépendance énergétique du territoire ➤ Accompagner, conseiller, former l'ensemble des acteurs aux enjeux énergie/climat, pour « passer à l'action » et pour soutenir les plus précaires ➤ Expertiser pour déceler les « foyers » potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables ➤ Développer des alternatives « écomobiles »
Effets attendus (« on a réussi si »)	<p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous diminuons les consommations d'énergie, que nous les optimisons pour un même service rendu, ✓ Nous favorisons l'égalité d'accès à des services énergétiques performants, ✓ Nous réduisons la vulnérabilité des populations défavorisées aux variations du prix des énergies, ✓ Nous envisageons des alternatives aux énergies fossiles et nous diversifions les approvisionnements énergétiques, ✓ En bref, que nous limitons les émissions de gaz à effet de serre, et que nous pouvons l'évaluer, en lien notamment avec l'OREGES.
Descriptif des actions	<p>1. Soutien, conseil, sensibilisation et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un service « conseil en énergie partagée » (CEP ou « économe de flux ») mutualisé à l'échelle des 43 communes et des 5 intercommunalités pour permettre de générer des économies d'énergie sur l'éclairage public et le fonctionnement des bâtiments publics. • Création d'une plateforme de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle Tarentaise en lien avec les travailleurs sociaux pour aider et soutenir les foyers précaires à faire face à la hausse du prix des énergies

	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'actions de sensibilisation et de formation « multi-cibles » (habitants, entreprises et leurs employés, touristes, copropriétés, élus et agents des collectivités, scolaires...) sur la sobriété énergétique et les consommations responsables • Expérimentation de « forums de la transition » (en lien avec le réseau national « Cohérence »), instances citoyennes et participatives à l'échelon communal (évaluation collective, coordination d'actions,...) • Accompagnement de la filière du bâtiment pour une montée en compétence des entreprises (« chantiers-écoles » à destination des artisans sur la rénovation performante, les éco-matériaux,...) • Soutien au développement de nouveaux modes de consommation basés sur l'échange, le partage, la réutilisation et la promotion des produits locaux : « marchés gratuits », jardins partagés, « recycling party », « disco soupe », amap, promotion mutualisée des produits locaux, récupération, etc. (<i>lien avec le projet de « ressourcerie » cf. fiche n°4</i>) <p>2. Expertises pour le déploiement des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et la sobriété énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de la faisabilité : <ul style="list-style-type: none"> - de production de biogaz à travers la mise en place d'unités de méthanisation sur le territoire (inclure entre autre dans la réflexion les fumiers/lisiers et les déchets d'abattoir), - du potentiel « solaire » (photovoltaïque et thermique) des toitures de Tarentaise (« cadastre solaire »), - des sites propices à la géothermie, - du déploiement du bois énergie, en lien avec une gestion et une exploitation coordonnée forêt publique/forêt privée • Expertises pour la limitation des consommations d'énergie pour les collectivités (patrimoine bâti et éclairage public) mais également pour les entreprises, les agriculteurs. • Expertises pour la valorisation énergétique de certains équipements (récupération de chaleur,...) <p>3. Développement de l'écomobilité</p> <p>Expertise et test pour la mise en place de modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle en lien notamment avec les publics « fragiles » (familles précaires, travailleurs saisonniers, personnes âgées,...) : mutualisation de transport, autopartage, développement de l'utilisation de véhicules électriques et diffusion des bornes de recharge sur le territoire, services de transport à la demande, liaisons fonds de vallée/stations dédiées aux saisonniers, etc. (<i>en lien avec la fiche action n°3</i>)</p>
Bénéficiaires	Communes, communautés de communes, syndicats mixtes, associations, agriculteurs, groupements de professionnels, entreprises
Dépenses éligibles	Ne sont pas éligibles les travaux liés à l'installation d'équipements énergie renouvelable ni les actions liées à une obligation « réglementaire »
Critère de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dimension territoriale : le projet à une portée intercommunale à minima ✓ Innovation territoriale : le projet présente un caractère innovant pour le territoire Tarentaise ✓ Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires. Il favorise la montée en gamme du jeu d'acteurs. ✓ Dimension environnementale : le projet préserve les ressources et le capital environnemental du territoire.

Plan de financement				
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées	
	FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
384 500 €	230 000 €	142 500 €	/	12 000 €
100 %	60 %	37 %	/	3 %
Part du FEADER dans la dépense publique totale	62 % Nous proposons qu'il s'agisse d'un taux moyen modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers,...	Déterminées par le comité de programmation du GAL après la sélection des territoires. Rédaction d'un « règlement d'intervention » par fiche action.			
Questions évaluatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les actions soutenues permettent-elles d'apporter une réponse aux besoins identifiés (limitation des GES,...) ? ✓ Les moyens mis en œuvre permettent-ils d'atteindre les objectifs ? 			
Indicateurs de réalisations	<p>Depuis la mise en œuvre effective du programme LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de communes suivies en CEP et quantification des économies d'énergie réalisées ✓ Nombre de foyers en précarité énergétique accompagnés, baisse réelle de leur facture énergétique, nombre d'attribution FSL octroyées ✓ Nombre et profil des acteurs du territoire ayant suivi des formations, des actions de sensibilisation, des défis « énergie-climat » ✓ Nombre d'artisans sensibilisés aux enjeux de la rénovation énergétique et aux éco-matériaux. Nombre de certification RGE obtenus ✓ Nombre d'expertises ENR conduites, installations en énergie renouvelables effectives réalisées, puissance installée, augmentation significative. On s'assura à suivre la « trajectoire TEPOS ». ✓ Nombre et nature d'alternatives écomobiles mises en place. Nombre d'utilisateurs,... 			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : Réaliser des économies d'énergie permet de réduire la dépendance énergétique du territoire. Développer la production d'énergie renouvelable contribue également à réduire les dépendances vis-à-vis des énergies « fossiles » en valorisant par ailleurs les ressources locales. Enfin, la montée en compétences des artisans locaux permet de développer d'avantage l'activité locale. D'une manière générale, la transition énergétique est source de développement économique car créatrice à l'avenir de nombreux emplois. • Environnement : Réduire les consommations d'énergie et déployer les énergies renouvelables afin de limiter les productions de gaz à effet de serre permet de contribuer, à l'échelle du territoire, à atténuer les effets du changement climatique • Solidarité sociale : Intégration et participation de l'ensemble de la société, et notamment les plus précaires, au défi énergie/climat • Gouvernance : Prise en compte de la demande grandissante de la population dans un contexte où le prix de l'énergie ne pourra que s'accroître. Gouvernance ascendante, participative et citoyenne expérimentée dans le cadre du PCET volontaire. 			

	<ul style="list-style-type: none"> • Validité-Cohérence : Capacité des maitres d'ouvrage à porter et valider ces démarches dont l'intérêt est à la fois environnemental et économique. Réflexions initiées dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » et de « TEPOS ». Cohérence du projet avec les politiques européennes et nationales (loi sur la Transition Energétique...).
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Au regard des problématiques abordées par cette fiche-action, le territoire n'émargera pas directement auprès des autres mesures du PDR.
Cofinancements mobilisables	Co-financements du Conseil Général de la Savoie au travers du programme « CTS ».
Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013 • Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) • Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC) • Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion). • Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires.
Références aux objectifs du cadre stratégique commun	<ul style="list-style-type: none"> • OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseau essentiel • OT8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre • OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Références aux priorités de l'UE pour le développement rural	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, • Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique.

<i>Action n°3</i>	Développer les formes innovantes et intégrées de services de proximité
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Une offre de services fluctuante au rythme des saisons (dualité temporelle) : La Tarentaise, grâce à son territoire montagneux est présentée comme un atout pour le tourisme. L'hiver, afin de répondre aux besoins et attentes des touristes, les services et l'offre culturelle sont variés. A l'inverse, en intersaison, les résidents voient les services considérablement diminués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecins qui quittent les stations, - Fermeture des commerces, - Transports en commun (trains notamment) moins fréquents, - Evènements culturels plus rares. <p>La Tarentaise se montre comme un territoire difficile d'accès, qu'il s'agisse du train ou de la route, avec une seule porte d'entrée pour tout le territoire : Moûtiers. Cette difficulté d'accès n'est pas sans conséquence sur l'offre de services. Cela explique l'installation difficile de services en Tarentaise : médecins généralistes comme spécialistes (on peut d'ailleurs noter que l'accès à des services de santé spécifiques nécessite parfois des déplacements jusqu'à Albertville, Chambéry ou même Grenoble), services liés à l'emploi, services culturels, soutien aux personnes en situation de précarité. De même les établissements d'accueil pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap sont insuffisants.</p> <p>Enjeux : Rendre le territoire attractif tout au long de l'année pour inciter les installations et créer une nouvelle dynamique sociale.</p> <p>Pour les habitants permanents résidants dans des communes situées en altitude ou en fonds de vallée, l'éloignement entre leur domicile et les services, qu'ils s'agissent de services de santé ou de services « communs » est une réalité. Cette distance entre habitants et services est un des éléments explicatifs de l'isolement, de la solitude de certaines personnes en Tarentaise qui n'ont pas ou n'ont plus les moyens matériels de se déplacer (ex : les personnes âgées en perte d'autonomie). D'où la nécessité de proposer de nouveaux services qui sont adaptés à la géographie du territoire et aux besoins de la population, des « services qui se déplacent ».</p> <p>Le vieillissement de la population : Les personnes de plus de 60 ans sont de plus en plus nombreuses, cette tendance va s'accroître. Ce vieillissement induit la prise en compte de problématiques nouvelles : la dépendance qui augmente, la mobilité, l'isolement. Si ces nouvelles considérations existent pour tous les territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, elles sont d'autant plus fortes en montagne où les déplacements sont difficiles (conditions météorologiques, routes sinueuses). Le maintien à domicile des personnes âgées est une des priorités tant au niveau des politiques nationales que locales, mais ce maintien à domicile doit pouvoir être associé à des conditions de vie dignes : un logement adapté, un soutien au déplacement des personnes pour l'accès aux services, le maintien du lien social, du lien intergénérationnel.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'une manière générale, introduire des services adaptés aux spécificités du territoire tartin ➤ Impulser des services favorisant le développement de l'économie de proximité ➤ Permettre l'expérimentation de services mobiles, regroupés. ➤ Assurer le bien-être des seniors

<p>Effets attendus (« on a réussi si »)</p>	<p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous facilitons l'accès des populations aux services de proximité en lien avec leurs besoins ✓ Nous développons les circuits courts et l'utilisation de produits locaux via les services à la population ✓ Nous proposons davantage de services de proximité à la population permanente ✓ Nous répondons aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie en termes de logements, de services, de lien social ✓ Nous anticipons les évolutions démographiques à venir en développant les leviers du maintien à domicile
<p>Descriptif des actions</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement de l'économie de proximité : essor de nouveaux services, promotion des produits locaux <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une cuisine centrale : réponse à des besoins collectifs sur la Tarentaise (petite enfance, scolaire, établissements sanitaires et sociaux), service de portage à domicile pour les personnes âgées, création d'une légumerie, épicerie sociale, création d'emplois, utilisation des produits locaux, éducation alimentaire, etc • Plateforme d'échange : expérimentation d'un nouvel outil d'information, vecteur de sensibilisation, de valorisation et de facilitation des échanges et des pratiques entre producteurs locaux et habitants, promotion d'un système d'échange local. 2. Appui au déploiement de nouvelles formes de services de proximité <ul style="list-style-type: none"> • Relais itinérants de services publics : Mise en place de points d'accès en réseau, utilisation d'un bus pour rendre les services mobiles (crèche itinérante, bibliobus, cinébus, ludobus,...). Dans ce cadre, mobilisation d'acteurs dans le domaine de l'emploi, de la formation, dans le domaine des prestations et de l'aide sociale, mise en relation usager/opérateur, accompagnement à l'acquisition de nouvelles compétences ou d'autonomie, services de médiation. • Epiceries itinérantes : vente de produits locaux, salon de thé itinérant de villages en villages • Développement d'espaces de co-working : bureaux partagés pour les indépendants, mise en réseau de travailleurs indépendants, lieu d'échange, d'entraide, « cantine numérique », ... • Maisons de santé pluri professionnelle : maillage du territoire concernant l'offre de soins, regroupements de plusieurs professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, orthoptistes, etc). Développement d'un réseau des maisons de santé en Tarentaise. Support de services innovants type télémédecine, développement d'animation d'éducation à la santé expérimentale (ateliers santé citoyenneté, ...) • Bureau culturel : lieu dédié à l'organisation et à la programmation d'évènements culturels à destination de tous les publics, notamment ceux éloignés de l'offre culturelle, participation au maintien du lien social pour les personnes isolées, animations décentralisées (extracteur de miel, pressoir, ...). 3. Dynamique du « bien vieillir » <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation d'un nouveau mode d'habiter : étude et réflexion sur des formes d'habitat intermédiaires, quantification et qualification des besoins, logements adaptés associant des services et des espaces de vie commun, habitat partagé saisonniers-seniors (favoriser les échanges, lutte contre l'isolement des personnes âgées), cohabitation intergénérationnelle,

	<ul style="list-style-type: none"> • Etude pour le développement d'un centre de bien-être pour personnes âgées : art thérapie, musicothérapie, relaxation, médiation animale, formation des aînés aux nouvelles technologies, activités récréatives et ludiques, offre de restauration, d'hébergement, prestation d'organisation de séjours, ... 			
Bénéficiaires	Communes, communautés de communes, syndicats mixtes, associations, entreprises			
Dépenses éligibles	Ne sont pas éligibles : <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses liées au fonctionnement des services à long terme (seules les dépenses de mise en place, d'aide au démarrage et d'impulsion sont éligibles) ; - les actions liées à une obligation « règlementaire ». 			
Critère de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ressources locales : le projet s'appuie et valorise les ressources locales ✓ Dimension territoriale : le projet a une portée intercommunale à minima ✓ Innovation territoriale : le projet présente un caractère innovant pour le territoire de la Tarentaise ; ✓ Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires, il favorise la montée en gamme de jeu d'acteurs à l'échelle du territoire ; ✓ Dimension sociale : les projets favorisent la mixité sociale, l'économie sociale et solidaire, l'intergénérationnel ; ✓ Dimension environnementale : les projets d'investissement, dans la mesure du possible, favorisent l'utilisation d'éco-matériaux et les techniques d'écoconstruction. 			
Plan de financement				
	Dépenses publiques		Dépenses privées	
Coût total	FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
1 020 000 €	500 000 €	440 000	/	80 000
100 %	49 %	43 %	/	8 %
Part du FEADER dans la dépense publique totale	53 % Nous proposons qu'il s'agisse d'un taux moyen modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers,...	Déterminées par le comité de programmation du GAL après la sélection des territoires. Rédaction d'un « règlement d'intervention » par fiche action.			
Questions évaluatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les actions soutenues permettent-elles d'apporter une réponse aux besoins identifiés (adaptation au vieillissement de la population, installation et facilité d'accès des services de proximité...) ? ✓ Les moyens mis en œuvre permettent-ils d'atteindre les objectifs ? 			
Indicateurs de réalisations	Depuis la mise en œuvre effective du programme LEADER : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place effective de la cuisine centrale ✓ Nombre de repas servis par la cuisine centrale sur une journée ✓ Ratio : produits locaux utilisés/ ensemble des produits utilisés par la cuisine centrale ✓ Mise en place effective de Relais de Services Publics, nombre de services proposés 			

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de services itinérants implantés (ludobus, cinébus, bibliobus, commerces ambulants, etc) ✓ Nombre de maisons de santé pluri professionnelle/nombre de professionnels impliqués, ✓ Nombre de nouveaux professionnels de santé en Tarentaise ✓ Nombre et type d'ateliers en santé développés ✓ Enquête de satisfaction auprès des professionnels de santé liée à leur exercice professionnel regroupé ✓ Enquête sur le temps passé dans les transports par les habitants de leur domicile aux services. Comparaison de l'état « 0 » à l'état « final ». ✓ Evolution du nombre de spectacles proposés en Tarentaise ✓ Evolution nombre de services proposés aux personnes âgées ✓ Nombre de participants aux services (pertinence de l'action)
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : Les activités envisagées visent à développer et proposer de nouveaux services pour les habitants, certains seront marchands, d'autres non mais ils nécessiteront tous l'association d'acteurs économiques tarins pour leur réalisation. • Environnement : Les actions visent à favoriser la mobilité « en commun » (type covoiturage). Les projets retenus devront favoriser l'économie d'énergie dans leur fonctionnement. • Solidarité sociale : les actions cherchent à mobiliser différents types de population, à favoriser l'entraide entre génération, les échanges. Elles visent à permettre aux personnes vulnérables le maintien à domicile en proposant des services adaptés. • Gouvernance : Les actions proposées ont été initiées par les habitants via le Conseil Local de Développement (CLD), et par une réflexion multi partenariale. Elles seront ensuite portées par le GAL composé à la fois d'élus et de personnes privées (associations, entreprises). • Validité, cohérence : Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire, il s'agit d'actions qui viennent approfondir certains axes du projet de territoire.
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Au regard des problématiques abordées par cette fiche-action, le territoire n'émergera pas directement auprès des autres mesures du PDR.
Cofinancements mobilisables	Plusieurs co-financements fléchés en fonction des différentes opérations : <ul style="list-style-type: none"> • Etat au titre du CRSD • Département de la Savoie au titre du Contrat Territoire Savoie
Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013 • Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) • Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC) • Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion). • Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires.
Références aux objectifs du cadre stratégique commun	Par les actions LEADER, on contribue à l'atteinte des objectifs du cadre stratégique commun : <ul style="list-style-type: none"> • OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre • OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvret » • OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Références aux priorités de l'UE pour le développement rural	<p>Les actions que souhaitent déployer le Pays Tarentaise Vanoise s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement rural adoptée par la commission Européenne, et des priorités qui ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté, et le développement économique• Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture (projet de cuisine centrale)
--	---

<u>Action n°4</u>	Soutenir une meilleure insertion sociale et professionnelle des habitants
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>La Tarentaise est un territoire « pourvoyeur » d’emplois. Cet atout s’explique notamment par l’importance du travail saisonnier.</p> <p>La saisonnalité, bien que permettant l’emploi de personnes peu ou pas qualifiées, influe aussi sur la précarité de l’emploi au sein du territoire : contrat à durée déterminée, chômage plus important en intersaison.</p> <p>Le contexte économique actuel a également eu un impact sur le marché de l’emploi. Le chômage, bien que moins important qu’au niveau national, a augmenté, les femmes sont les plus touchées. De potentiels emplois en stations sont à développer. Les personnes en situation de précarité sont aujourd’hui plus nombreuses. La difficulté d’accès à l’emploi est d’autant plus forte pour les personnes non véhiculées, qui n’ont pas le permis, dans un territoire où le transport collectif est rare. D’où la nécessaire création de structures et de services pour appuyer l’insertion professionnelle et sociale, la formation.</p> <p>Parallèlement, le territoire offre des emplois potentiels dans le secteur de l’agriculture : de nombreux exploitants agricoles proches de la retraite n’ont à ce jour, pas de repreneurs.</p> <p>Le territoire de la Tarentaise est riche de ressources : tant en termes de traditions, de savoir-faire qu’en termes de patrimoines. Ces ressources, ne sont pas toujours suffisamment connues, or elles peuvent devenir le support à la réinsertion professionnelle, à l’insertion sociale des habitants.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D’une manière générale, impulser une politique innovante en matière d’inclusion sociale et professionnelle, faciliter les initiatives nouvelles par et pour les habitants. ➤ Initier une dynamique pédagogique et professionnelle pour les personnes en réinsertion, en reconversion ➤ Développer les liens entre habitants par la valorisation des savoir-faire, la culture ➤ Proposer des formes de promotion et d’accompagnement originales pour la reprise d’exploitations agricoles.
Effets attendus (« on a réussi si »)	<p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nous renforçons les services de formation et d’insertion professionnelle ✓ Nous développons les échanges intergénérationnels ✓ Nous attirons de nouveaux repreneurs d’exploitation sur le territoire ✓ D’une manière générale, nous faisons baisser la précarité
Descriptif des actions	<p>1. Expérimentation de nouveaux modes d’accompagnement et de formation professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulsion d’un « pôle d’accès aux savoirs » pour adultes : coordination illettrisme, orientation des personnes sollicitant de l’aide, formation professionnelle, formation des bénévoles • Animation et promotion de l’emploi saisonnier : développement d’actions d’informations et de sensibilisations aux métiers saisonniers, création de supports de communication, orientation des personnes sans emploi et en difficulté d’insertion vers des emplois saisonniers, développement de réseaux d’échange entre saisonniers de différentes régions, habitat partagé « seniors-saisonniers » • Sensibilisation et formation des collectivités territoriales pour l’utilisation des clauses sociales ou d’insertion dans les commandes publiques : développement d’actions d’information, accompagnement des élus et des acheteurs publics.

	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'activités d'insertion innovantes pour les publics éloignés de l'emploi (notamment personnes peu qualifiées et les femmes) : recycleries, accorderies, ateliers d'insertion, transmission d'expériences et de savoir faire par des anciens, des retraités (lien intergénérationnel). Soutien aux emplois des femmes par l'intervention d'une styliste qui, à partir de vêtements usagés recrée de nouveaux vêtements (restylisés), puis vente de ces vêtements : formation aux métiers de la couture, de la vente via la recyclerie. Formation à des métiers locaux, (lien avec fiche action 1 : bâtiment pédagogique des vergers, apiculture), ... • Expérimentation de nouveaux modes de formation à distance pour des publics en insertion : e-learning, ... <p>2. Transmission des savoirs, développement des liens intergénérationnels par la valorisation de la mémoire des personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidences d'artistes itinérantes « citoyenne »/ participative : accueil d'une troupe d'artistes pour le montage d'un spectacle en lien avec la population (écoles, écoles de musiques, personnes âgées, personnes en situation de handicap, association d'aide à l'insertion), création de costumes, de décors par des personnes âgées, des habitants volontaires, (solidarité, lien intergénérationnel, lutte contre l'isolement) mise en valeur du patrimoine de la Tarentaise, des savoir-faire, échange avec artistes d'autres territoires, ... • Ateliers ludiques culturels : valorisation des savoir-faire et traditions... <p>3. Promotion et accompagnement à l'installation agricole en Tarentaise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de fonds d'investissement pour aider les jeunes à s'installer sur la Tarentaise (alimenté par les coopératives, les collectivités,...). Etude des formes juridiques et administratives, quantification de besoins, mobilisation des partenaires... • Création de nouveaux moyens de communication, en lien avec les réseaux sociaux pour attirer les jeunes agriculteurs sur le territoire. • Travail en lien avec les écoles professionnelles agricoles, proposition des modules de stages dans les exploitations à reprendre • Etude de la faisabilité de création d'un groupement agricole (ou une autre forme), pour proposer aux candidats à l'installation des "contrats tournants" de courte durée afin « d'essayer » plusieurs exploitations à reprendre. • Organisation de journées d'échanges et de mutualisation avec d'autres coopératives ayant des politiques sur le renouvellement des générations • Mobilisation des jeunes installés dans les organisations collectives (coopératives, groupements) du territoire (par l'animation de groupes de rencontre, de voyage d'étude, de formation,...)
Bénéficiaires	Communes, communautés de communes, syndicats mixtes, associations, agriculteurs, groupements de professionnels, entreprises
Dépenses éligibles	<p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses liées au fonctionnement des services à long terme (seules les dépenses de mise en place, d'aide au démarrage et d'impulsion sont éligibles) ; - les actions liées à une obligation « réglementaire ».
Critère de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ressources locales : le projet s'appuie et valorise les ressources locales ; ✓ Dimension territoriale : le projet a une portée intercommunale à minima ; ✓ Innovation territoriale : le projet présente un caractère innovant pour le territoire de la Tarentaise ; ✓ Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise

	<p>un réseau de partenaires, il favorise la montée en gamme de jeu d'acteurs à l'échelle du territoire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dimension sociale : les projets favorisent la mixité sociale, l'économie sociale et solidaire, l'intergénérationnel ; ✓ Dimension environnementale : les projets d'investissement, dans la mesure du possible, favorisent l'utilisation d'éco-matériaux et les techniques d'éco-construction. 			
Plan de financement				
	Dépenses publiques		Dépenses privées	
Coût total	FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
288 000 €	155 000 €	103 000 €	/	30 000 €
100 %	54 %	36 %	/	10 %
Part du FEADER dans la dépense publique totale	<p>60 % Nous proposons qu'il s'agisse d'un taux moyen modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.</p>			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers,...	<p>Déterminées par le comité de programmation du GAL après la sélection des territoires. Rédaction d'un « règlement d'intervention » par fiche action.</p>			
Questions évaluatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les actions réalisées sont-elles adaptées aux besoins des personnes en situation de précarité/ de réinsertion professionnelle ? ✓ Les actions réalisées ont-elles permis de développer les échanges entre habitants ? ✓ Les moyens mis en œuvre permettent-ils d'atteindre les objectifs ? 			
Indicateurs de réalisations	<p>Depuis la mise en œuvre effective du programme LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et type de dispositifs solidaires développés ✓ Nombre de nouveaux services de développement social local/nombre de bénéficiaires ✓ Evolution du nombre de clauses sociales incluses dans les commandes publiques et nombre de communes concernées ✓ Nombre de personnes bénéficiant des services d'aide à l'insertion, formation (état 0 et état « après mise en œuvre des projets ») ✓ Nombre de femmes bénéficiant d'une mesure d'aide à l'insertion professionnelle ✓ Ratio : nombre total de personnes ayant bénéficié d'un soutien à l'insertion/nombre de personnes ayant trouvé un emploi qui ont bénéficié d'un soutien à l'insertion ✓ Mise en œuvre effective de résidences d'artistes ✓ Nombre d'habitants participant à la création des spectacles pour les « résidences d'artistes » ✓ Réalisation d'événements autour de l'exploitation agricole, nombre et types de mesures de communications nouvelles ✓ Nombre de participants aux événements, nombre de visites du site internet ✓ Evolution nombre d'installations agricoles (mesure de l'impact) ✓ Nombre et types d'ateliers ludiques intergénérationnels développés ✓ Nombre d'outils et d'actions de proximité pour la saisonnalité portés ou développés 			

<p>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : Les activités envisagées visent à développer et conforter le potentiel économique de la Tarentaise : promotion de l'activité saisonnière, utilisation des ressources tarines, les activités nécessitent de travailler en lien avec les opérateurs économiques de la Tarentaise. • Environnement : Les actions visent à favoriser la mobilité « en commun » (type covoiturage), la réutilisation de ressources déjà existantes. • Solidarité sociale : les actions cherchent à mobiliser différents types de population, à favoriser l'entraide entre génération, les échanges. Elles visent à permettre aux personnes en situation de précarité, de vivre dans de meilleures conditions de vie et de bénéficier d'un soutien aussi bien administratif que social. • Gouvernance : Les actions proposées ont été initiées par les habitants via le Conseil Local de Développement (CLD), et par une réflexion multipartenariale. Elles seront ensuite portées par le GAL composées à la fois d'élus et de personnes privées (associations, entreprises). • Validité, cohérence : Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire, il s'agit d'actions qui viennent approfondir des axes du projet de territoire.
<p>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</p>	<p>Le territoire émergera directement auprès des autres mesures du PDR pour l'aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs.</p>
<p>Cofinancements mobilisables</p>	<p>Plusieurs co-financements fléchés en fonction des différentes opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région Rhône-Alpes (PSADER) • Département Savoie au titre du Contrat Territoire Savoie (CTS)
<p>Références réglementaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013 • Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) • Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC) • Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion). • Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires.
<p>Références aux objectifs du cadre stratégique commun</p>	<p>Par les actions LEADER, on contribue à l'atteinte des objectifs du cadre stratégique commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre • OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté • OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
<p>Référence aux priorités de l'UE pour le développement rural</p>	<p>Les actions que souhaitent déployer le Pays Tarentaise Vanoise s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement rural adoptée par la commission Européenne, et des priorités qui ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté, et le développement économique • Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales.

<u>Action n°5</u>	Enrichir et mutualiser ses expériences et ses savoir-faire par la coopération
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>La coopération permet de saisir de nouvelles opportunités d'échanges et de développement.</p> <p>La Tarentaise a d'ores et déjà repéré plusieurs pistes, en France et à l'étranger, en activant différents réseaux et en s'appuyant sur le soutien de nombreux partenaires.</p> <p>La réflexion sera poursuivie après la sélection des territoires « LEADER ».</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'ouvrir à de nouvelles pratiques et cultures ➤ Apprendre et s'enrichir de l'expérience des autres ➤ Partager des savoirs et des savoir-faire ➤ Porter des projets communs
Effets attendus (« on a réussi si »)	<p>Nous aurons réussi si nous échangeons nos expériences dans une perspective de mise en œuvre d'actions communes et si nous expérimentons des actions réalisées ailleurs.</p>
Descriptif des actions	<p><u>Les pistes pour le volet « changement climatique »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Propositions de coopération envoyées aux collectivités du réseau « TEPOS Alpins » piloté par CIPRA France. L'objectif de ce réseau est d'assister et de mettre en relation des territoires de montagne engagés dans une réflexion sur la transition énergétique. Dix territoires en Rhône-Alpes et en PACA en sont membres : le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (04), la commune de Sausses (04), la communauté de communes du Pays des Ecrins (05), le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (06), l'Espace Belledonne (38/73), la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (73), les communautés de communes du Haut Chablais, de la Vallée Verte et le Syndicat des Alpes du Léman (73) et l'APTIV. A la suite de l'activation de ce réseau, une première piste de collaboration avec le PNR des Préalpes d'Azur a été formalisée (cf. vitalité sociale) ➤ Auprès des antennes européennes de CIPRA. Suite à différents échanges, une autre piste de collaboration est en cours avec la Région de Montafon en Autriche (porteur également d'un LEADER). Le territoire se montre intéressé par une coopération : similitudes d'un autre territoire alpin qui a défini des enjeux très semblables en termes de changement climatique et de vitalité sociale. Le projet de coopération reste à affiner sur des opérations précises. (<i>Echanges par mail, cf. annexe 9</i>) ➤ Auprès des chargés de mission de Rhônealpinégie Environnement et de l'ASDER (espace info énergie de Savoie), qui possèdent une expérience dans le portage de programmes européens et la coopération (Programme MountEE - construction durable dans les régions de montagne, projet TOUBEE - rénovation performante de l'immobilier de loisirs) ➤ Auprès de Mission Développement Prospective Savoie, qui a acquis une expérience dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Conseil Général de la Savoie) pour l'animation du programme « Espace alpin Poly 5 » (développement de bonnes pratiques pour l'intégration de l'infrastructure Lyon/Turin)

	<p><u>Les pistes pour le volet « vitalité sociale »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Démarche avancée de coopération avec le PNR des Préalpes d'Azur, souhaitant coopérer sur le volet « vitalité sociale » ➤ Auprès de Municipalités Régionales de Comté (MRC) au Québec engagées dans la nouvelle programmation de la politique Nationale de la Ruralité (PNR) décliné en « pacte rural » qui a pour objectifs principaux : l'amélioration de la qualité de vie, la prise en charge collective, la mobilisation citoyenne, l'intersectorialité, la revitalisation des territoires ruraux. Des contacts ont été plus particulièrement pris auprès de deux MRC : La MRC de Maskinongé (recherche de services innovants pour les personnes âgées lié au maintien à domicile/ attractivité du territoire : attirer et retenir les familles sur le territoire). La MRC d'Argenteuil (installation des agriculteurs et projet « d'agriculture sociale » afin de promouvoir un développement territorial par l'agriculture en proposant des services innovants). Cette MRC a entamé en lien avec Le Centre d'Innovation Sociale en Agriculture un projet de « Living Lab » ainsi qu'un projet de banque de fermes. Pour le volet « coopération nationale », des contacts ont été pris avec Alpes Sud Isère et le Pays de la Jeune Loire. ➤ Auprès du Pays de l'Ardèche Méridionale, sur le volet « saisonnalité ». En lien avec le Comité de Bassin d'Emploi et le réseau des espaces saisonniers de Tarentaise, une collaboration opérationnelle pourrait avoir pour finalité : la mutualisation et la co-construction d'outils, le déploiement de permanences ou de présences sur les forums ou salons de l'emploi saisonnier pour informer et sensibiliser les candidats à la saison quant à ces possibilités de pluriactivité sur des territoires complémentaires, la création de projets innovants pour sécuriser des parcours à l'année entre territoires complémentaires en termes de saisonnalité de l'emploi. 			
Bénéficiaires	Syndicat mixte APTV			
Dépenses éligibles	Sont éligibles les dépenses liées aux actions communes, aux supports techniques et de communication et à l'animation nécessaire dans les phases de préparation, de mise en œuvre et de suivi des projets.			
Critère de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dimension territoriale : le projet à une portée intercommunale à minima ✓ Innovation territoriale : le projet présente un caractère innovant pour le territoire Tarentaise ✓ Dynamique collective, pluralité d'acteurs : le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires. Il favorise la montée en gamme du jeu d'acteurs. ✓ Dimension environnementale : le projet préserve les ressources et le capital environnemental du territoire. 			
Plan de financement				
	Dépenses publiques		Dépenses privées	
Coût total	FEADER	Contributions nationales	Participation privée	Autofinancement privé
50 000 €	40 000 €	10 000 €	/	/
100 %	80 %	20 %	/	/
Part du FEADER dans la dépense publique totale	80 %			
Modalités spécifiques de	Déterminées par le comité de programmation du GAL après la sélection des			

financements : ex : forfait, plafond, planchers,...	territoires. Rédaction d'un « règlement d'intervention » par fiche action.
Questions évaluatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les actions soutenues permettent-elles d'apporter une réponse aux besoins identifiés (via la coopération) ? ✓ Les moyens mis en œuvre permettent-ils d'atteindre les objectifs ?
Indicateurs de réalisations	<p>Depuis la mise en œuvre effective du programme LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et nature des projets de coopérations menés ✓ Nombre de projets communs conduits
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : Echanges d'expériences et mise en œuvre de projets communs permettant de promouvoir et de soutenir les filières agricoles et sylvicoles, développer l'innovation des entreprises du territoire et permettre une montée en compétence de la filière artisanale. Elle permettra également de développer l'économie sociale et solidaire, de valoriser les ressources locales et de soutenir des démarches qualitatives en matière de paysage afin d'offrir un cadre de vie attractif pour les habitants et les touristes. • Environnement : Echanges d'expériences et mise en œuvre d'opérations communes concourant à une forte prise en compte des enjeux environnementaux (volet « changement climatique ») • Solidarité sociale : Echanges d'expériences et mise en œuvre d'opérations communes concourant à une forte prise en compte des enjeux d'inclusion sociale (volet « vitalité sociale ») • Gouvernance : Mener des actions de coopération avec d'autres territoires français ou européens est en cohérence avec la gouvernance qui est attendue tout au long du projet, (approche territoriale, ascendante et participative). Les membres du GAL seront activement associé, voire « acteurs » de cette coopération. • Validité, cohérence : Engager une coopération sur les thématiques « énergie-climat » et « vitalité sociale » s'inscrit dans le prolongement des réflexions amorcées par l'APTV. La stratégie retenue par le territoire Tarentaise Vanoise est en cohérence avec les politiques européennes et nationales (loi sur la Transition Energétique...).
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Au regard de la spécificité de cette fiche-action, le territoire n'émargera pas directement auprès des autres mesures du PDR.
Cofinancements mobilisables	/
Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013 • Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) • Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC) • Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion). • Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires.
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Coopération pour la mise en œuvre de huit objectifs (sur onze) du cadre stratégique commun et des six priorités de l'Union Européenne pour le développement rural (cf. fiches actions précédentes).

Action n°6		Animer, gérer et évaluer le programme LEADER		
Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	La mise en œuvre de la stratégie de développement et l'animation du GAL suppose des moyens humains (coordination et gestion), des moyens pour communiquer et des moyens pour évaluer les résultats.			
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se donner les moyens de mettre en œuvre l'ambition du présent programme ➤ En évaluer les impacts ➤ Assurer une bonne connaissance du programme et de la valeur ajoutée apportée par l'intervention de l'Europe 			
Effets attendus (« on a réussi si »)	<p>Nous aurons réussi si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le programme est approprié et déployé en permettant la réalisation de la stratégie de développement et la bonne association de l'ensemble des acteurs, ✓ le GAL s'empare de la question de l'évaluation, la traite de façon régulière et l'utilise pour réorienter si besoin, ✓ les acteurs locaux, les porteurs de projet et les habitants connaissent davantage l'intervention de l'Union Européenne via Leader sur leur territoire. 			
Descriptif des actions	<p><u>Animation et coordination du programme Leader</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste de chef de projet Leader (1 ETP) • Poste de responsable administratif et financier (1 ETP) <p><u>Evaluation du programme</u> à mi parcours et en fin de programme par un prestataire extérieur, organisation de journées de sensibilisation à l'évaluation (membres du GAL)</p> <p><u>Actions de communication sur le programme</u> sous différentes formes (site internet, flyer, brochure, lettre d'information, film, etc.)</p>			
Bénéficiaires	Syndicat Mixte APTV			
Dépenses éligibles	Salaire chargé, frais de déplacement, frais d'étude (évaluation), frais de reprographie (communication sur le programme)...			
Critère de sélection des projets	Les projets soutenus dans cette fiche sont à l'échelle du GAL Tarentaise Ils permettent l'animation et la coordination du Leader ainsi que son l'évaluation et les actions de communication.			
Plan de financement				
	Dépenses publiques		Dépenses privées	
Coût total	FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
588 100 €	470 500 €	117 600 €	/	/
100 %	80 %	20 %	/	/
Part du FEADER dans la dépense publique totale	80 %			
Modalités spécifiques de financements : ex : forfait, plafond, planchers,...	Déterminées par le comité de programmation du GAL après la sélection des territoires. Rédaction d'un « règlement d'intervention » par fiche action.			
Questions évaluatives	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'animation et l'évaluation du programme permet-ils d'apporter une réponse aux besoins identifiés (limitation des GES,...) ? ✓ Les moyens mis en œuvre permettent-ils d'atteindre les objectifs ? 			

Indicateurs de réalisations	<p>Depuis la mise en œuvre effective du programme LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de partenaires, de porteurs de projets mobilisés, et de contacts établis ✓ Forme, qualité et fréquence de la communication engagée et nombre de personnes touchées ✓ Nombre d'opérations aidées par le programme LEADER ✓ Taux de consommation de l'enveloppe financière, taux de mise en paiement ✓ Nature et nombre d'évaluations menées ✓ Nombre et nature des formations suivies par l'animateur et les membres du comité de programmation
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : Animation, accompagnement technique et administratif permettant de promouvoir et soutenir les filières agricoles et sylvicoles, développer l'innovation des entreprises du territoire et permettre une montée en compétence de la filière artisanale. Elle permettra également de développer l'économie sociale et solidaire, de valoriser les ressources locales et de soutenir des démarches qualitatives en matière de paysage afin d'offrir un cadre de vie attractif pour les habitants et les touristes. • Environnement : Animation, accompagnement technique et administratif d'opérations qui dans le volet « changement climatique » concourent à une forte prise en compte des enjeux environnementaux. • Solidarité sociale : Animation, accompagnement technique et administratif d'opérations qui dans le volet « vitalité sociale » concourent à une forte prise en compte des enjeux d'inclusion sociale • Gouvernance : La stratégie et les actions proposées ont été initiées à la fois par la société civile via notamment le Conseil Local de Développement (CLD), par les élus et différents acteurs du territoire. Elles seront ensuite portées par le GAL et son comité de programmation, associant collège privé et collège public. • Validité, cohérence : L'animation, la gestion et l'évaluation du programme « LEADER » s'inscrit dans le prolongement des réflexions amorcées par l'APTV sur les thématiques « énergie-climat » et « santé-services à la population ». La stratégie retenue par le territoire Tarentaise Vanoise est en cohérence avec les politiques européennes et nationales (loi sur la Transition Energétique...).
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	Au regard de la spécificité de cette fiche-action, le territoire n'émargera pas directement auprès des autres mesures du PDR.
Cofinancements mobilisables	/
Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013 - Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) - Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC) - Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion). - Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires.
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	Animation pour la mise en œuvre de huit objectifs (sur onze) du cadre stratégique commun et des six priorités de l'Union Européenne pour le développement rural (cf. fiches actions précédentes).

Maquette financière

NB : Nous proposons que la part du FEADER indiqué par fiche action soit un taux moyen modulable en fonction de la nature juridique du maitre d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein d'une même fiche action.

Sous mesure LEADER	Fiches actions	Intitulé	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES NATIONALES										FEADER			CONTRIBUTIONS PRIVEES	COUT TOTAL DES PROJETS	Taux maximum d'aides publiques		
			Etat		Autres fonds publics (ADEME, ARS, Agence de l'Eau...)		Région		Département		Communes et EPCI		Autofinancement du maitre d'ouvrage public	Total contributions publiques nationales	Montant FEADER (LEADER)	Dépense publique totale (= contributions publiques nationales + montant de FEADER)	Part du FEADER dans la dépense publique totale		Participations privées / Autofinancement du maitre d'ouvrage privé	Montant global
			montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant							
19.2 : Mise en œuvre de la stratégie	Fiche 1	Sécuriser les ressources naturelle et diversifier les activités économiques liées	24 000 €	PAPI	200 000 €	AERM	80 000 €	PSADER	45 000 €	PAPI + crédits spé			176 000 €	525 000 €	600 000 €	1 125 000 €	53%	84 000 €	1 209 000 €	Respect de la réglementation en vigueur
	Fiche 2	Encourager la sobriété énergétique et les consommations responsables			22 000 €	ADEME			55 000 €	CTS			65 500 €	142 500 €	230 000 €	372 500 €	62%	12 000 €	384 500 €	Respect de la réglementation en vigueur
	Fiche 3	Développer des formes innovantes et intégrées de service de proximité	70 000 €	CRSD	140 000 €	FNADT, DTR, ARS			100 000 €	CTS et crédits spé			130 000 €	440 000 €	500 000 €	940 000 €	53%	80 000 €	1 020 000 €	Respect de la réglementation en vigueur
	Fiche 4	Soutenir une meilleure insertion sociale et professionnelle des habitants					60 000 €	PSADER	15 000 €	CTS			28 000 €	103 000 €	155 000 €	258 000 €	60%	30 000 €	288 000 €	Respect de la réglementation en vigueur
Total sous-mesure 19.2			94 000 €		362 000 €		140 000 €		215 000 €		0 €	399 500 €	1 210 500 €	1 485 000 €	2 695 500 €		206 000 €	2 901 500 €		
19.3 Coopération	Fiche 5	Enrichir et mutualiser ses expériences et ses savoir-faire par la coopération										10 000 €	10 000 €	40 000 €	50 000 €	80%		50 000 €	Respect de la réglementation en vigueur	
19.4 : animation et frais de fonctionnement	Fiche 6	Animer, gérer et évaluer le programme LEADER										117 600 €	117 600 €	470 500 €	588 100 €	80%		588 100 €	Respect de la réglementation en vigueur	
TOTAL PROGRAMME			94 000 €		362 000 €		140 000 €		215 000 €		0 €	527 100 €	1 338 100 €	1 995 500 €	3 333 600 €	60%	206 000 €	3 539 600 €		

4. Pilotage et évaluation



4.1 Ingénierie

L'APTV dispose d'une équipe d'ingénierie avec une expertise sur différents champs thématiques (milieux aquatiques, tourisme, forêt, risques ...). Compte tenu du contexte particulier de délégation complète aux territoires dans la gestion du programme Leader, il est nécessaire d'étoffer l'équipe pour s'assurer des conditions d'accompagnement optimales à la réalisation du programme. L'équipe technique Leader Tarentaise sera composée comme présenté ci-après.

4.1.1 Un chef de projet technique Leader

Il est **l'animateur du projet** de territoire et le **référént** de la Région Rhône Alpes, des cofinanceurs et du GAL pour tout ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie. Il garantit que le déploiement de la stratégie respecte le cadre défini dans la convention Leader.

Principales missions (équivalent temps complet)

- Coordination et animation du GAL et des comités de programmation en lien avec le président et le responsable administratif et financier
- Animation, impulsion et coordination des actions d'évaluation, de coopération et de communication
- Accompagnement des porteurs de projets
- Participation au réseau Leader

Concernant ce poste, au regard des thèmes ciblés dans la candidature et de l'expertise présente au sein de l'équipe de l'APTV, **un redéploiement interne sera opéré pour assurer ces missions**. De plus, pour réussir ce programme Leader, il apparaît important de valoriser la très fine connaissance du territoire qui existe au sein de la structure.

Sonia Coutaz, actuellement chargée de mission environnement et climat à l'APTV	Animation générale du programme Leader	0.50 ETP
	Animation Climat Leader	0.25 ETP
Stéphanie Borgella, chargée de mission santé et services à l'APTV	Animation Services Leader	0.25 ETP
Total animation Leader APTV		1 ETP

Le choix de Sonia Coutaz comme chef de projet Leader est également pertinent au regard de son expérience. Agent de développement en Tarentaise depuis 12 ans, elle a assuré de façon successive l'animation et le développement de projets sur le paysage, la forêt (PSADER), l'environnement (animation du site Natura 2000 « Adrets de Tarentaise ») et plus récemment la thématique climat-énergie (PCET, Tepos). **Son expertise est donc particulièrement en phase avec la stratégie déployée dans Leader.**

Par ailleurs, les chargés de mission APTV seront bien sûr mobilisables sur des dossiers Leader qui demanderaient un regard complémentaire (milieux aquatiques et forêt notamment).

Une attention particulière sera accordée **au lien avec les équipes des organismes intervenant en Tarentaise sur des actions de développement en lien avec le programme Leader** : communauté de communes, CBE pour le CTEF, GIDA, Parc national de la Vanoise, CRPF ... en favorisant les modes transversaux de coopération et la mutualisation d'ingénierie lorsque cela est possible.



4.1.2 Un responsable administratif, juridique, financier et réglementaire

Cette personne (recrutement prévu printemps 2015) sera responsable du bon déroulement financier et administratif du programme. Elle sera l'interlocuteur de la Région, des co-financeurs, des porteurs de projets, et du GAL sur ces aspects. Le responsable administratif réalisera ses missions en lien étroit avec le chef de projet technique Leader (sans lien hiérarchique, il s'agit d'une équipe projet).

Principales missions (équivalent temps complet)

- Coordination administrative et financière du déroulement du programme (tableaux de bord, bilans...)
- Assurer le suivi juridique et administratif des dossiers de l'accueil initial à la mise en paiement
- Co animation du GAL et des comités de programmation
- Participation au réseau Leader

4.2 Le suivi du programme

Un suivi régulier et rigoureux du programme est indispensable. L'information sur l'état de l'instruction des dossiers, les niveaux d'engagement et de paiement doit être tenue à jour de façon hebdomadaire. L'équipe APTV a commencé à travailler à un projet de tableau de bord (*cf. annexe 8*) qui sera mis à jour par le responsable administratif et financier du programme. Cet outil a vocation à permettre à tout moment de fournir aux financeurs, aux membres du GAL et aux porteurs de projets des informations précises sur le statut d'un dossier de demande de financement. Cet outil est en projet et pourra bien sûr être étoffé. Son contenu sera d'un apport utile pour alimenter l'évaluation.

4.3 L'évaluation du dispositif

L'évaluation des politiques publiques conduites sur un territoire est essentielle. Elle permet d'utiliser au mieux les ressources et de réorienter le projet au cours de sa réalisation si besoin. Elle est l'occasion de mobiliser les acteurs pour un apprentissage de l'évaluation et le développement d'une culture commune en la matière notamment au sein du GAL. Ce processus favorisera l'appropriation de la stratégie par les membres du GAL. L'évaluation portera sur le fond (les actions/la stratégie) et la forme (les moyens mis en œuvre/l'atteinte des objectifs). Elle permettra de rendre compte de l'effet de Leader sur le territoire.

Méthode pressentie pour la mise en œuvre d'une évaluation du Leader Tarentaise

Le territoire fait le choix d'inscrire l'évaluation dans la durée du programme et dans la régularité.

La préparation de l'évaluation sera engagée par le chef de projet Leader dès la validation de la candidature. Il s'agira d'organiser un groupe « projet évaluation » au sein du GAL qui sera formé à l'évaluation (session d'une journée) puis lors d'une seconde session, finalisera à partir de la stratégie, les questions évaluatives et les choix d'indicateurs.

Le recueil des données se fera sur la base des informations remontées des porteurs de projets via la fiche d'évaluation (*cf. chapitre 2 - rôle du GAL dans l'évaluation*) et par la mise à jour des tableaux de bord recensant les indicateurs par l'équipe technique.

L'analyse des données et leur valorisation à travers des recommandations se fera de façon croisée régulière au sein du GAL.

A mi parcours et en fin de programme, l'évaluation prévue dans le cadre réglementaire du FEADER sera confiée à un prestataire extérieur garant de l'impartialité de l'analyse. Le prestataire travaillera sur la base des indicateurs renseignés dans les tableaux de bord alimentés par l'équipe Leader.

Pour les projets liés à la question du changement climatique, le territoire envisage d'utiliser la méthode développée par l'Observatoire Savoyard du Changement climatique de MDP73.

Présentation de l'outil : cf. annexe 10

4.2 Un plan de communication dédié

Pour assurer une bonne communication sur la stratégie, les actions et l'intervention de l'Europe, un plan de communication pluriannuel détaillé sera élaboré par le GAL.

Triple objectif

1. **Faire connaître** la démarche LEADER et l'intervention de l'Europe sur le territoire
2. **Mobiliser** les acteurs locaux en tant que porteurs de projets
3. **Rendre visibles** les opérations mises en œuvre dans le cadre de cette démarche (diffusion des expériences).

Les publics ciblés se situent à plusieurs niveaux :

- Cœur de cible : les porteurs de projets
- Communication interne (les membres du GAL) et auprès du réseau rural
 - Cible élargie : grand public, collectivités locales, acteurs locaux socio-professionnels et associatifs, partenaires institutionnels (techniques et financiers), médias locaux

Le plan de communication suivra plusieurs principes. En effet, afin qu'il soit efficace, il est important de privilégier une communication :

- régulière et qui s'inscrit dans le temps (être présent pour être visible),
- concrète (valoriser les exemples concrets

- d'opérations),
- identifiable travers une vraie signature visuelle (identité visuelle du GAL en cohérence avec la charte graphique de la structure porteuse et celle du programme LEADER à l'échelle nationale) et créative.

Premières idées d'actions de communication

(qui seront développées dans le plan de communication)

- **Créer des documents d'information réguliers** : plaquettes (de présentation, de suivi, de bilan), flyers et affiches, fiches pratiques à destination des porteurs de projets, newsletters régulières, vidéos valorisant les projets.
- **Etre présent et visible sur le site internet et les réseaux sociaux** de la structure porteuse : pages spécifiques sur la démarche et les opérations, actualités régulières.
- **S'appuyer sur les médias locaux** : communiqués de presse, conférences de presse pour communiquer sur la démarche et mettre en avant des projets concrets.
- Permettre les rencontres et les échanges autour de la démarche : réunions publiques, événementiels liés à des opérations innovantes et concrètes (lancement ou aboutissement de certains projets pouvant impliquer le grand public)...
- **Mettre en place une communication spécifique pour la diffusion et les retours d'expériences** : en utilisant les supports présentés ci-dessous et des outils (plaquette, colloque...) liés spécifiquement au volet « coopération » (nationale et transnationale).



Le tout s'inscrit en cohérence avec la stratégie de communication de la structure porteuse en cours de définition et les outils de communication LEADER et FEADER mis en place à l'échelle nationale et régionale. La mise en œuvre des actions pourra être portée par la structure porteuse (compétences internes de l'APT).

Dans le cadre du réseau rural, le GAL Tarentaise Vanoise souhaite pouvoir partager ses expériences concrètes et échanger avec les autres GAL sur leurs projets (à travers la diffusion des supports de communication, des échanges réguliers, des voyages d'études...). Ceci, afin de nourrir les réflexions et l'avancée de sa démarche et de ses propres opérations d'une part, et d'autre part de développer des projets de coopération.

ANNEXES

Annexe 1: Périmètre d'action du GAL	I
Annexe 2 : Description des ressources	II
Annexe 3 : Exemple d'activation d'une ressource	III
Annexe 4 : Des fonds de vallée aux terres de montagne.....	IV
Annexe 5 : Offre de coopération	VI
Annexe 6 : Contribution du CLD	XIX
Annexe 7 : Composition du Comité de programmation du GAL Tarentaise	XIII
Annexe 8 : Projet de contenu du tableau de suivi.....	XIV
Annexe 9 : Extraits d'échanges mail – Région Montafon (Autriche).....	XVI
Annexe 10 : L'évaluation des projets à travers l'outil « ADAPTITUDE3 (MDP73)	XVII
Annexe 11 : Grille d'analyse des projets individuels	XVIII

Annexe 1

Périmètre d'action du GAL

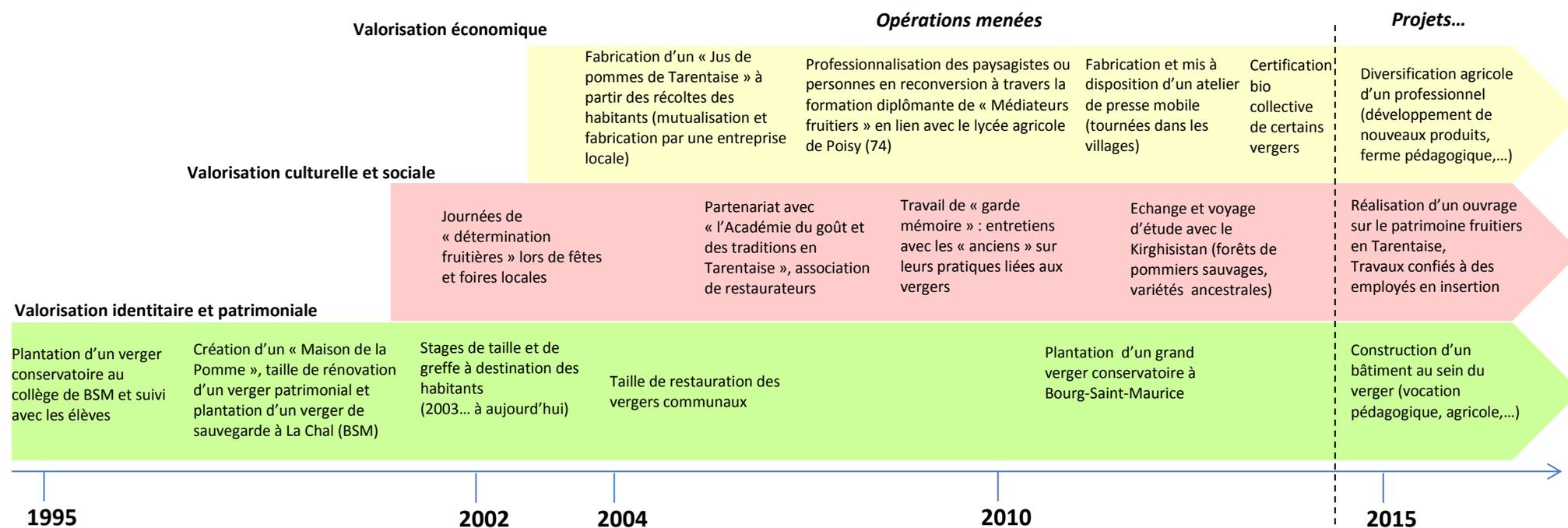
Identification des communes, population et unités urbaines

Code INSEE	Commune	Population (INSEE 2011)	Unité urbaine (INSEE 2010)
73003	AIGUEBLANCHE	3 136	Aigueblanche
73006	AIME	3 529	Aime
73038	BELLENTRE	962	
73046	BONNEVAL	113	
73054	BOURG-SAINT-AURICE	8 130	Bourg-Saint-Maurice
73055	BOZEL	2 097	
73057	BRIDES-LES-BAINS	585	
73071	CHAMPAGNY-EN-VANOISE	700	
73112	FEISSONS-SUR-ISERE	574	
73113	FEISSONS-SUR-SALINS	200	
73115	FONTAINE-LE-PUITS	141	
	GRANIER	380	
73131	HAUTECOUR	311	
73093	LA COTE-D'AIME	893	Aime
73187	LA LECHERE	1 960	
73198	LA PERRIERE	443	
73142	LANDRY	745	
73045	LE BOIS	344	Aigueblanche
73201	LE PLANAY	434	
73015	LES ALLUES	1 919	
73024	LES AVANCHERS-VALMOREL	781	
73077	LES CHAPELLES	512	
73150	MACOT-LA-PLAGNE	1 825	Aime
73161	MONTAGNY	621	
73169	MONTGIROD	443	
73176	MONTVALEZAN	692	
73181	MOUTIERS	4 306	Moûtiers
73190	NOTRE-DAME-DU-PRE	293	
73197	PEISEY-NANCROIX	662	
73206	PRALOGNAN-LA-VANOISE	750	
73227	SAINT-BON-TARENTEISE	1 967	
73232	SAINTE-FOY-TARENTEISE	822	
73244	SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE	530	
73253	SAINT-MARCEL	711	
73257	SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE	2 716	
73266	SAINT-OYEN	213	
73284	SALINS-LES-THERMES	998	Moûtiers
73285	SEEZ	2 366	Bourg-Saint-Maurice
73296	TIGNES	2 194	
73304	VAL-D'ISERE	1 683	
73305	VALEZAN	186	
73321	VILLARLURIN	324	
73323	VILLAROGER	416	

Annexe 2 Description des ressources, de leur cadre d'émergence et des dynamiques d'acteurs associés

Identification des ressources potentielles	Territorialité existante	Cadre d'émergence et de développement	Politique publique associée	Dynamiques d'acteurs associés	Articulation avec d'autres ressources
Ressources matérielles et immatérielles					
Savoir-faire	Issus du mode de vie agropastoral (activités, habitat) : techniques de construction (bois, enduits, lauzes), techniques agricoles (vergers fromages, miel, vignes), traditions culinaires...	Volonté récurrente depuis les années 2000 de sauvegarder, transmettre et revisiter ces savoir-faire, les adapter aux besoins actuels	CTS	Associations, collectivités, APTV	La transmission des savoir-faire joue un rôle fort dans la valorisation du patrimoine, des paysages et des ressources naturelles dans leur ensemble.
Arts et culture	Offre artistique et culturelle en développement, lié au dynamisme des acteurs et établissements culturels locaux et la proximité du Dôme Théâtre (Albertville).	Depuis 2008, volonté de développer l'accès aux arts et à la culture (offre et pratique) pour les habitants de Tarentaise, de valoriser davantage les initiatives artistiques locales et de mettre en réseau les acteurs culturels	CTS	APTV, associations, établissements d'enseignements artistiques intercommunaux, collectifs d'artistes, bibliothèques, salles de spectacles, lieux d'expositions	Le développement culturel et la création artistique interviennent dans la valorisation du patrimoine, des savoir-faire et des paysages, tout en créant du lien social
Patrimoine	Patrimoine matériel diversifié lié à l'histoire locale : édifices baroques, hameaux traditionnels, stations de sports d'hiver (architecture du XX ^e s.)... Patrimoine immatériel (mémoire et histoire locale)	La sauvegarde et la valorisation du patrimoine local, ainsi que son appropriation par les habitants et la mise en réseau des acteurs du patrimoine, sont des enjeux forts, inscrits dans le projet de territoire Tarentaise dès la fin des années 1990	Schéma directeur de la valorisation du patrimoine en Tarentaise, CDDRA, CTS	Pays d'art et d'histoire des hautes vallées de Savoie (animé par la Fondation Facim), sites patrimoniaux (association VTV)	La sauvegarde et la valorisation du patrimoine local ont un lien évident avec la transmission des savoir-faire. Le patrimoine intègre plus largement d'autres ressources, comme les paysages. Des liens sont créés avec les arts et la culture (faire vivre le patrimoine à travers la création artistique).
Paysages	Alpages, prairies, glaciers, forêts, pré-vergers, vignes, villages... ils forment « l'image d'Épinal » de la Tarentaise et constituent le capital de l'économie touristique estivale...	Inquiétudes des élus et de la population quant à la « banalisation » des paysages, due notamment à la progression de la friche dans les prairies et à la perte d'identité dans les modes constructifs des habitations récentes. Commission « paysage » dès 2000.	Charte paysagère et Architecturale	Communes, communautés de communes, APTV, profession agricole, monde associatif (vignes, vergers, abeilles...), CLD	Le paysage s'articule avec l'ensemble des ressources naturelles. Il a également une valeur patrimoniale et économique. Enfin, il est souvent issu de traditions et de savoir-faire (tailles des arbres fruitiers, de la vigne)...
Ressources naturelles					
Eau/ Neige	Les montagnes sont des « châteaux d'eau » : concentrent une part importante des précipitations, sources de grandes rivières (Isère), créées des milieux rares et fragiles (marais). L'eau est source de nombreuses activités économiques, dont la plus importante en Tarentaise : le tourisme hivernal porté par ses stations de ski...	Face aux tensions croissantes entre les différents utilisateurs, et la mobilisation d'importants moyens financiers pour de gros projets (assainissement, gestion des crues) mobilisation des collectivités dès 2005 pour se doter d'outil de concertation, de programmation et de financements (signé en 2010)	Contrat de Bassin Versant, Programme d'Action et de Prévention des Inondations	EDF, prestataires eaux vives, gestionnaires de stations de sports d'hiver, agriculteurs, communes et syndicats des eaux, agence de l'eau, Etat, conservatoire d'espaces naturels, APTV, RRA, CLD	Economie : menace du manque d'enneigement dans les stations de ski Forêt et prairies : impact des stress hydriques Biodiversité : principe de continuité écologique des cours d'eau, importance des zones humides, ... Patrimoine : canaux d'irrigation ancestraux Paysages : cascades, vallées... Energie : hydroélectricité...
Forêt / Bois	La forêt couvre 1/3 du territoire, 20 000 m ³ de bois sont vendus/an. La filière fait vivre une dizaine d'ETF et 8 petites scieries. Les entreprises de seconde transformation sont par contre peu en lien avec le bois local. Un rôle ludico-touristique et de protection avéré.	Emergence en 2004 d'un besoin de réunir l'ensemble des acteurs forestiers pour permettre un meilleur dialogue et créer plus de lien (1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation, forêt publique/ forêt privée,...). CFT signée en 2007.	Charte Forestière de Territoire Tarentaise	ONF, CRPF, APTV, RRA, Etat, groupements de sylviculteurs, URACOFRA, entreprises de la 1 ^{ère} et de la 2 ^{ème} transformation, IFB73, chasseurs, prestataires touristiques et de loisirs, CG, CLD...	Energie : bois... Prairies : problématique du morcellement foncier partagée Biodiversité : accueil des espèces protégées et patrimoniales ; Impact de la progression des ligneux sur les paysages...
Prairies / Fourrage	56 000 ha d'alpage (en moyenne 230 ha/alpage), 5 600 ha de prés de fauche Des rendements de fourrage estimé entre 4,5 t/ha (les années de pluviosité idéale) et 3 t/ha (les années de sécheresse)	L'agropastoralisme, l'autonomie fourragère et la problématique d'enrichissement sont depuis longtemps des enjeux fondamentaux pour la Tarentaise. La création de l'AOC Beaufort en 1968 est le point d'orgue d'une mobilisation forte.	AOP, PSADER, Plan Pastoral de Territoire, PAEC	Chambre d'agriculture, RRA, CG, GIDA/GEDA, communes et communautés de communes, APTV, Etat, AFP, Coopératives Beaufort, CLD...	Paysages emblématiques et identitaires (alpages, prairies...) Eau et forêt : cf. ci-dessus Biodiversité : milieux prairiaux de montagne, cadre d'une flore et d'une faune riche et diversifié (passereaux)
Biodiversité	De nombreux milieux rares et protégés, des espèces endémiques au milieu de haute montagne : bouquetin, tétras-lyre, gyapète, lagopède, bruyère des neiges, linnée boréale,...	La création par l'Etat d'un Parc national en 1963 puis de 4 zones Natura 2000 dont la plus récente date de 2009. Une thématique abordée dans le CBV. Une actuelle réflexion dans le cadre du SCOT sur les « corridors écologiques ». La mise en œuvre d'un PAEC.	DOCOB des 4 sites Natura 2000, Charte du Parc National de la Vanoise, PAEC, CBV	Parc national, CEN, communes, communautés de communes, APTV, FRAPNA, LPO, Etat	Eau, forêt et prairies : cf. ci-dessus. La richesse écologique du territoire à une valeur patrimoniale, qu'il est nécessaire de préserver.

Annexe 3 Exemple de l'activation d'une ressource territoriale en Tarentaise : le cas des pré-vergers traditionnel



Les phases

L'émergence	La révélation	L'élargissement	Le développement	Le renouvellement
-------------	---------------	-----------------	------------------	-------------------

Les acteurs

Un professeur de collège motivé qui a su convaincre ses employeurs puis les élus de la commune (Bourg-Saint-Maurice)	Des élus du territoire qui partagent le constat de l'urgence d'agir (commissions de travail à l'échelle du pays) : premiers partenariats	Des habitants organisés par la création d'une section locale « Savoie Tarentaise » de l'association des « Croqueurs de Pomme »	Un ensemble d'acteurs en réseaux, portant à leur échelle la maîtrise d'ouvrage d'opérations de valorisation : association, syndicat mixte de pays (APT), communes,... Des collectivités et institution soutenant les projets en les finançant : département de la Savoie, Région Rhône-Alpes et Europe (CTS, PSADER et Interreg)	Un réseau élargi par des partenaires de la sphère agricole (chambre consulaire, agriculteurs en diversification,...), et de la sphère sociale (atelier chantier d'insertion « Tarentaise Vanoise Insertion »),...
--	--	--	---	---

☞ **Articulation face au changement climatique** : diversification de l'économie agricole (fragilité de l'activité d'élevage face aux sécheresses annoncées) ; développement des circuits courts et de proximités, moins émissifs en GES ; éducation aux changements de comportement, plus « durables » (conduite bio, gestion raisonnée de l'eau, lien avec les apiculteurs,...), sauvegarde d'un patrimoine naturel et d'une biodiversité garante de davantage de résilience pour le territoire.

Source : APTV, sur le modèle du schéma proposé par le programme RESSTER

Annexe 4 Des fonds de vallées aux terres de haute montagne : quatre territoires aux dynamiques spécifiques, interdépendants et complémentaires

- **Les « fonds de vallée »**



Les fonds de vallée de Tarentaise ont une dynamique économique qui leur est propre et qui induit un paysage « urbain », « moderne », dense... loin de l'image de « carte postale » attendue en montagne.

C'est le domaine des zones d'activités commerciales et artisanales dont la forte concentration est liée à l'activité induite par les stations de sports d'hiver, toutes proches.

C'est également le domaine des grandes industries, notamment électro-intensives, implantées dans la vallée depuis le 19^{ème} siècle pour pouvoir bénéficier d'une énergie bon marché grâce à l'hydroélectricité.

Enfin, c'est là que réside la majorité des habitants de Tarentaise, induisant un tissu bâti dense, composé majoritairement de constructions contemporaines (immeubles, pavillons ...). C'est ici également que se concentrent les grandes infrastructures de transports (voie rapide, voie de chemin de fer...). Enfin, c'est le passage des grandes rivières, Isère et dorons dont le lit s'élargit plus ou moins selon la configuration géologique des vallées. Rivières source de nombreux usages – hydroélectricité, sports en eaux vives, pêche...

Les espaces agricoles sont encore présents, mais les terrains plats sont « pris d'assaut » par l'urbanisation.

La présence des prés de fauches, au-delà des « espaces de respirations » qu'ils apportent dans le paysage, est pourtant primordiale, notamment en terme d'équilibre pour le fonctionnement de tout le système agricole tarin (fauche/pâture/alpage).

Les fonds de vallée constituent donc une entité « à-part » en Tarentaise, plus proche des dynamiques économiques et urbaines des « pays de plaine ». A ceci près que le relief restreint fortement les capacités d'extensions de nombreuses communes...

- **Les adrets et leurs villages**

Les versants orientés sud ont été jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle les terres privilégiées de Tarentaise.

Bénéficiant d'un ensoleillement plus long, ils possèdent les meilleures terres agricoles, plus lumineuses, plus chaudes, moins enneigées. Depuis l'avènement des stations, les atouts d'autrefois se sont révélés inconvenients. Ce sont les versants nord qui, justement à l'ombre et plus froids, se sont avérés propices au développement des stations de sports d'hiver. Ainsi de nos jours, même si la diminution générale du nombre d'agriculteurs est généralisée, les adrets sont encore largement voués aux activités agricoles, et ce à tous les étages.



Les alpages connaissent globalement peu d'évolution et conservent leur vocation pastorale, dédiés quasi exclusivement à l'élevage laitier « Beaufort ». On note toutefois par endroit la recolonisation des aulnes verts et des rhododendrons et la reconversion de certains chalets en « résidence estivale » les week-ends...

Quant à l'urbanisation des villages, elle connaît depuis quelques années une évolution grandissante. De plus en plus de personnes cherchent à s'installer sur les adrets car ils proposent un cadre de vie de qualité. Nombreux sont ceux qui travaillent en station et qui changent de versants pour rejoindre leur domicile.

Les communes, pour faire face à cette forte demande « libèrent » à proximité immédiates des villages et des hameaux des terrains voués jusqu'alors à l'agriculture : prairies mais également pré-vergers et vignobles disparaissent au profit de lotissements...

Ces versants connaissent une pression foncière globalement tout aussi importante qu'en fond de vallée.

- **Les ubacs, domaines des stations de ski et leurs satellites,**



Autrefois organisés autour de l'activité agricole, les versants nord de Tarentaise ont connu un véritable bouleversement au milieu du 20^{ème} siècle, avec l'avènement des sports d'hiver.

Le relief étant favorable à la pratique du ski, la très grande majorité des ubacs tarins s'organisent autour de cette activité, qui constitue la force économique de la vallée.

L'ensemble de ses versants est donc très aménagé : résidences touristiques, pistes de ski et infrastructures qui leur sont liées (remontées mécaniques, restaurants

d'altitude, etc.). Un mode de vie « urbain » (service, commerce, activités culturelles et sportives...) s'y installe 4 mois de l'année ; hors saison ces villes-stations sont quasi vides.

Quelques villages « traditionnels » ponctuent le bas des versants mais d'une manière générale, conséquence des prix du marché de l'immobilier, la population permanente réside en fonds de vallées ou sur les versants en face... Le reste du territoire est quasiment entièrement dévolu à la forêt. L'ombre, la relative fraîcheur et l'humidité ont favorisé la pousse des résineux, même à basse altitude.

Les espaces agricoles, délaissés ici plus qu'ailleurs disparaissent inexorablement, en particulier les prairies autour des villages et les « montagnettes ».

Les alpages, qui forment l'essentiel des pistes de ski sont entretenus pour les besoins conjoints des agriculteurs et des stations. Les infrastructures des remontées mécaniques et le remodelage des terrains pour la pratique du ski marquent fortement le paysage de ces alpages.

- **Les « terres de haute montagne », espaces naturels d'altitude**

Rochers, éboulis, glaciers et « neiges éternelles »... C'est le domaine du silence et des terres « arides » où l'homme a peu laissé son empreinte.

Au-dessus des alpages s'étend un territoire « extrême », qui peut s'avérer « hostile » pour certains ou source de découverte pour d'autres...

A partir d'environ 2 500 m d'altitude, l'intensité des vents, la radiation solaire et la pression atmosphérique induisent un paysage « lunaire », de steppe et de pierres. Puis, aux alentours de 3000 m, on atteint les neiges permanentes et les glaciers. C'est sur ces paysages, qui évoluent constamment depuis plusieurs dizaines d'années, que le réchauffement climatique est le plus parlant...

Sur les versants nord, les remontées mécaniques occupent ces territoires et les sols ont été remodelés. Certaines stations d'ailleurs ont étendu leur domaine jusqu'à plus de 3000 m ; le record atteint étant 3 456 m sur le glacier de la Grande Motte à Tignes.

Parfois même, c'est la station tout entière qui s'est implantée sur ces terres. Ainsi, Val Thorens, station la plus haute d'Europe, a été bâtie à 2 300 mètres d'altitude.

Ce territoire sur lequel les enjeux humains peuvent apparaître moindre représente en Tarentaise plusieurs milliers d'hectares. Habitat de nombreuses espèces floristiques et faunistiques souvent endémiques et rares à l'échelle européenne, il présente de forts enjeux en termes de biodiversité.





LEADER 2014-2020 Programme Partnership offer

Title of proposed project:

**Experimenting with a new territorial model based on an environmentally responsible, socially-supportive way of life
(Priority areas: Social vitality in rural areas; Climate change adaptation)**

Context and challenges:

The Tarentaise is a territory which has successfully made the most of its natural resources and its environment. However, as a result of its extremely specialised economy (winter sports tourism/ Beaufort dairy products), it now finds itself highly vulnerable to climate change and to the increase in fossil fuel prices.

Moreover, from the outside, the Tarentaise is perceived to be a "wealthy" territory; but that wealth, generated from the activities of the winter sports resorts, is a seasonal, localised feature, concentrated on specific valley slopes. It may even be seen as divisive for the part of the population which does not share in its benefits, thus creating a two-speed territory.

In reality, the Tarentaise area is very diverse, characterised by different dynamics:

- A spatial dynamic, resulting from the very nature of its topography which opposes north-facing and south-facing mountain sides and valley floors, accentuating the difficulties and the time needed to link the different population centres of the same territory;
- A temporal dynamic, marked by a two-speed economy of "high seasons" and "low seasons"
- A territorial dynamic, between the tourist resorts, hubs of wealth creation and veritable "urban islands" for four months of the year, and the remainder of the territory, which is fundamentally rural in character.

In view of these differing territorial needs and practices, a means of conciliation/mediation/arbitration between these "moving spaces" must be developed.

How can one live all-year round in a territory which is so affected by seasonality?

How can the provision of services be adapted both to the permanent population and to tourists and seasonal workers at the same time?

How can the territory be made more resilient in the face of the predicted impacts of climate change?

Objectives:

Strategic objectives

- Strengthen the territory's capacity to adapt to climate change
- Limit greenhouse gas emissions and reduce the territory's energy dependence
- Mobilise the local stakeholders, drivers in the development of new products and services
- Promote an overall policy of territorial cohesion

Operational objectives

- Ensure the continued availability of natural resources and diversify the related economic activities
- Promote energy conservation and "responsible" consumption
- Develop innovative, integrated approaches to neighbourhood/local services
- Support a better social and professional integration of the local population

Concrete actions:

LEADER priority "Social vitality in rural areas"

Projects ready to be launched

- Awareness-raising, monitoring and support for the passing on/ re-launching of agricultural businesses
- Creation of a central kitchen/catering facility
- Healthcare centres
- Sheltered accommodation to enable elderly people to remain "at home"
- Awareness-raising and training for local councils on using social and inclusion clauses in public procurement
- Residences for artists

Project ideas

- Appointment of a cultural programmer (events organised across the Tarentaise)
- Support for mobility services for at-risk populations (car-sharing, mutualising transport solutions, on-demand transport services, car-pooling, etc)
- Organisation of activities in villages across the territory for isolated residents (cultural events, mobile library, etc)
- Establishment of a local exchange system (internet platform to put producers and residents in contact)
- Tarentaise illiteracy coordination (expert assistance and setting up of local activities: workshops on social inclusion actions, short training programmes)
- Creation of mobile public service centres
- Creation of a "resource centre" to repair reusable objects taken to the refuse collection centres

LEADER priority "Climate change adaptation"

Projects ready to be launched

- Collaborative observatory of water in Tarentaise and awareness-raising: development of conciliation plans, awareness-raising activities, etc
- Efficient, low-consumption irrigation of hay meadows
- Development of automatic vending machines for Beaufort dairy products and installation in railway stations
- Mapping of forests at risk from natural hazards and pilot projects for "protective forest management"
- Support for the construction sector to improve the skills of construction enterprises in the areas of eco-construction, thermal renovation, etc
- Awareness-raising and training programmes on energy conservation and responsible consumption
- Development of expertise in renewable energies (methanisation, solar, geothermal)
- Dedicated communication to improve access to seasonal employment for local residents

Project ideas

- Creation of a range of prepared dishes in relation with the central catering facility
- Yoghurt production line
- Construction of a building in a conservation orchard to house a fruit processing unit, an educational centre and complementary agricultural activities
- Renovation and replanting of orchard-meadows
- Preparation of an application under the 'Protected Geographical Indication' scheme for the Vines of Tarentaise
- Creation of shared gardens: organisation, awareness-raising
- The House of Bees, a promotion centre for tourism, education and science
- "Bois des Alpes" (Wood of the Alps) building: financial support to local councils committed to including at least 50% of wood certified "Bois des Alpes"
- Launch of a platform to combat fuel poverty
- Develop a "Shared Energy Committee" or a "community resources (energy, water) advisor", shared among the local authorities of the territory

Local context

- The Tarentaise is a French alpine territory situated in the east of the Rhône-Alpes region and of the Savoie '*département*', on the border with Italy. It is organised around a main valley (the Isère basin).
- 1,705 km², **43 communes** (cf. annexe1), **5 associations of communes**, two main centres of population: Moutiers/Salins-les-Thermes and Bourg-Saint-Maurice/Séiez.
- 17 communes situated within the « peripheral zone » of the **Vanoise National Park**, which straddles the Maurienne and the Tarentaise valleys
- **53 500 inhabitants** in 2013, 30 inhabitants/km², outside the tourist season. 15 million tourist nights in winter, 4 million in summer, a population multiplied by 7 during the winter peak season (**350 000 inhabitants**), or almost **100 000 "inhabitant-equivalents" over the year**
- A **landscaped marked** by the Vanoise, Beaufortain and La Lauzière massifs which range from 400m to 3,850m above sea level (Grande Casse – highest point in Savoie)

Type of partner sought

Preferably a mountain territory or any other territory working on the same objectives of « energy/climate » and « social vitality »

Contact

Sandra Ollier or Sonia Coutaz
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
Maison de la Coopération Intercommunale
133 quai Saint Réal
73 600 Moutiers
04 79 24 00 10
sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr / sandra.ollier@tarentaise-vanoise.fr
sarah.rutter@mdp73.net

Languages spoken

French, English

Contribution du Conseil Local de Développement et des membres de la société civile associés à cette démarche participative

VITALITE SOCIALE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

« Définition de la vitalité sociale ? La vitalité sociale renvoie à des notions de « bien vivre ou mieux vivre ensemble en Tarentaise » dans l'objectif de limiter les situations d'exclusion. Donc la thématique est très large et peut concerner : réduction de la pauvreté, services, accueil, attractivité, renouvellement génération, jeunesse, éducation, formation, participation citoyenne, égalité femme-homme... »

« Définition de l'adaptation au changement climatique ? Agrir au présent tout en se projetant dans l'avenir pour rendre son modèle de développement résilient et compatible avec les évolutions futures. Renvoie à : ressources en eau, sobriété, vulnérabilité, fourrage, forêt, milieux naturels, zones humides, mobilité, bâti, production et consommation d'énergie... »

I - Optimiser les potentiels de développement économique de notre territoire et son attractivité

Relancer et dynamiser la filière des vergers et des vignobles en Tarentaise

Il s'agit de relancer et de dynamiser la filière des vergers en Tarentaise tout en permettant de développer des emplois d'insertion pour des publics prioritaires ; la Tarentaise compte 350 vergers sur 33 communes, 10 000 pomriers ou poiriers la plupart du temps abandonnés. La relance de cette filière, au-delà de l'intérêt touristique manifeste par sa valorisation peut être un véritable vecteur de création d'emplois pour une main d'œuvre en insertion (taille de rajeunissement des arbres, collecte chez les propriétaires...). L'association « Les croqueurs de pomme de Tarentaise » mène une action depuis de longues années pour préserver les vergers et les variétés anciennes de fruits. Un verger public de sauvegarde nommé « Un verger à vivre ! » a été créé à Landry. Cette belle réalisation doit être complétée par la construction d'un bâtiment pouvant abriter des expositions, des conférences, un atelier de transformation de fruits en jus, de même qu'une ferme pédagogique. L'association « Tarentaise Vanoise Insertion » est un partenaire idéal pour la relance de cette filière dans l'objectif de faciliter l'insertion de publics en difficulté.

La Tarentaise comptait au moins 1000 ha de vignes il y a un siècle. Il en reste une dizaine pour l'essentiel sur le canton d'Aime. L'association « Vignes de Tarentaise » mène un travail important pour valoriser les vignobles de Tarentaise car ceux-ci constituent un véritable potentiel économique et touristique : valoriser et labelliser le vin de Tarentaise par une « Indication Géographique Protégée » permettrait de développer cette filière à potentiel, réhabiliter des surfaces de vignes... D'ailleurs cette demande d'une indication géographique protégée pour de nombreuses productions de Tarentaise (vin, pommes et poires et leurs sous produits, mais également d'autres productions comme par exemple le miel les plantes aromatiques) permettrait de soutenir ces filières et les circuits courts.

Pour préserver ce qui reste de vignes et reconquérir quelques hectares de vignes supplémentaires, il paraît nécessaire de mettre en place une AFP vignes, vergers, pâturages sur la partie inférieure des communes concernées. Le nettoyage et le replantation des parcelles pourraient de même être effectués via un chantier d'insertion. L'AFP à créer pourrait favoriser aussi l'élevage voire le maraîchage ou la création de jardins partagés. Les deux associations « Les croqueurs de pommes » et « Vignes de Tarentaise » rassemblent de nombreux bénévoles et contribuent à la diversification agricole, à la lutte contre la friche, à la préservation de nos paysages et de notre patrimoine, donc à notre activité touristique. Ces deux activités pourraient aussi se voir complétées par des initiatives à encourager sur le thème de l'apiculture ; atelier école sur les ruches, élevage de reines, découverte par la population de l'abeille noire et de sa nécessaire protection, faire connaître les métiers de l'apiculture. A partir de la revalorisation de ces produits locaux (vigne, pommes, abeilles) une action collective pourrait être menée ; coopération interterritoriale, partage de richesses entre habitants et visiteurs.... En effet, l'ensemble de ces trois ressources, vigne, pommes, abeilles constitue un potentiel de développement important.



CONTRIBUTION DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT Candidature des élus de l'«Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise» à un programme européen «LEADER»

Préambule

Les élus de Tarentaise, réunis au sein de l' «Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise» répondront, le 31 octobre prochain, à un appel à candidature de l'Europe sur le thème de la vitalité sociale et sur celui du changement climatique.

Sous réserve d'acceptation, cet appel à candidature «LEADER» (*Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale*) pourrait représenter des montants financiers très importants de l'Europe pour la Tarentaise au cours des six prochaines années, et appuyer de nombreuses initiatives privées ou publiques sur ces thèmes. Dans le cadre de cette candidature, la place de la société civile, c'est-à-dire des acteurs privés, est importante aussi bien dans la préparation de la réponse que dans l'éventuel pilotage du programme.

Aussi, le « Conseil Local de Développement », en lien avec l'«Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise», a organisé un débat citoyen, le 16 septembre à la salle des fêtes de Motières, débat ouvert aux acteurs associatifs, économiques, culturels, sociaux... dans l'objectif d'enrichir le dossier de candidature, ce par un travail collectif et participatif en mesure de faire émerger des propositions d'actions et des projets innovants qui pourraient être demain soutenus financièrement dans ce cadre.

Une soixantaine d'acteurs ont participé à ce débat citoyen et quatre ateliers ont permis de nombreuses réflexions et propositions dont nous avons l'honneur de vous transmettre la synthèse ci jointe sous forme d'une contribution de notre Conseil Local de Développement.



Alain MACHET,
Président



Optimiser notre potentiel de développement économique dans le tourisme estival

Créer une structure de professionnels du tourisme, dans l'esprit de la Charte Européenne du Tourisme Durable, visant à fédérer les acteurs. Ses objectifs : organiser un réseau de professionnels écotouristiques, favoriser les échanges, accompagner les professionnels pour développer une offre et progresser dans le domaine du tourisme « quatre saisons », contribuer à la diffusion des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel, développer des produits et séjours tourisme « quatre saisons » mettant en valeur les savoir-faire et les particularités du territoire, promouvoir les membres du réseau et les produits développés, de garantir la découverte de paysages de qualités et de patrimoine architectural local, privilégier les transports collectifs...

Dynamiser le lien entre les jeunes et la montagne, éduquer à la montagne : construire des projets pédagogiques, sensibiliser les jeunes et les populations locales à la connaissance de leur milieu montagnard, afin de leur permettre de s'approprier pleinement des potentialités mais aussi de la vulnérabilité de ces milieux. L'enjeu est que les populations locales et plus particulièrement les nouvelles générations se réapproprient leur territoire par une meilleure compréhension de celui-ci.

Favoriser et développer l'organisation et le développement de la randonnée pédestre en aménageant des sentiers thématiques et une signalétique adaptée, en développant de nouveaux maillages d'itinéraires. Ces actions permettront ainsi de rendre la randonnée plus attractive, instructive, intuitive, ludique et accessible. L'enjeu est de dynamiser l'offre touristique et structurer des emplois durables sur l'ensemble de l'année.

Favoriser l'assise de notre économie de proximité et conforter les circuits courts

Créer une cuisine centrale en Tarentaise. La création de cette cuisine centrale pour les scolaires, personnes âgées, les établissements de soins... serait à même de constituer un potentiel d'activité non négligeable et de favoriser l'économie locale en dynamisant les circuits courts et l'emploi local.

Développer la filière de l'éco construction, de l'architecte à l'artisan, pour une montée en compétence des entreprises, un développement et une mutualisation des savoir-faire, l'exploitation optimisée des matériaux locaux et ainsi favoriser les circuits courts tout en oeuvrant pour la lutte contre la précarité énergétique... Fédérer les entreprises de l'éco construction et les accompagner dans leur professionnalisation car la demande de plus en plus conséquente d'éco construction est en effet un facteur de développement pour le territoire. Dans ce cadre favoriser la connaissance du bâti traditionnel et la maîtrise des matériaux et des techniques de mise en œuvre correspondants.

Favoriser les circuits courts et l'assise des entreprises artisanales ou commerciales de proximité : fédérer les acteurs économiques de proximité, créer des réseaux et organiser une promotion mutualisée des produits locaux en direction des touristes et des locaux. Faciliter notamment la mise en place de circuits courts inter secteurs de l'alimentaires, valorisation des produits locaux au travers de produits « touristiques » en lien avec les savoir-faire et les produits locaux du secteur alimentaire.

Conforter l'économie locale de proximité en facilitant la transmission des petites entreprises commerciales ou artisanales : renforcer l'information, la sensibilisation la formation des jeunes entrepreneurs. Réaliser un état des lieux, identifier les chefs d'entreprises en partance, recherche de repreneurs... (Dans ce cadre, une prise en compte particulière de la filière bois et notamment des sciences nous semble importante).

Développer le maraichage à même de diversifier notre activité agricole et de favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs.

Remettre en service les réseaux d'irrigation pour améliorer l'autonomie fourragère et la production des vergers, ces réseaux présentant par ailleurs un intérêt touristique avéré, comme le Valais suisse nous en donne l'exemple.

3

II - Lutter contre toutes formes d'exclusion des publics les plus vulnérables

Accès à l'emploi et offre d'insertion

Améliorer l'accueil des publics les plus en difficultés face à l'emploi, la formation, l'insertion : développer en vallée, sur les différents cantons, des « relais » d'un certain nombre de services publics, sous forme de « pôles de services » en lien avec les principaux opérateurs de l'emploi et du social.

Favoriser l'offre d'emploi d'insertion en Tarentaise en optimisant les possibilités de la commande publique : développer des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des élus et des acheteurs publics pour faciliter l'utilisation de Clauses sociales ou d'insertion dans les appels d'offre.

Créer des activités d'insertion innovantes pour les publics les plus éloignés de l'emploi : ressourcerie, chantiers autour de la cueillette, actions sur le thème de la précarité énergétique....

Faciliter les liens intergénérationnels et solidaires par des actions visant à rapprocher des retraités ayant une compétence dans les métiers manuels (par exemple des artisans...) des publics salariés en insertion : formation, apprentissage....

Faciliter l'accès à l'emploi saisonnier ; développer des actions d'information, de sensibilisation et toutes initiatives favorisant l'orientation des personnes sans emploi et en difficulté d'insertion vers l'emploi saisonnier. Faciliter la mobilité entre vallée et stations pour les saisonniers en organisant des réseaux de covoiturage, en exploitant les moyens existant (transport par câble, mutualisation d'entreprises...). Organiser l'auto partage par la mise en relation, grâce à une animation locale, entre les particuliers.

Développer des actions de lutte contre l'illettrisme et l'intégration des personnes d'origine étrangères : créer et animer un réseau d'acteurs pour repérer les publics en situation d'illettrisme ou de difficultés d'apprentissage ou de compréhension de la langue française. Développer un service d'écrivains publics.

Accès à la culture : faciliter l'accès à l'offre culturelle pour les publics prioritaires les plus éloignés

Création d'un lieu dédié à la culture, un « pôle artistique ». Ce pôle ou bureau culturel permettrait la programmation d'événements culturels de qualité et pérennes pour tous les publics et particulièrement ceux qui sont les plus éloignés de l'offre culturelle.

Dynamiser la diversité culturelle et artistique par l'organisation d'un événement artistique intégrant la population, événement en mesure de tisser un lien social, mais aussi l'organisation de « café-philo » sur des thématiques précises.

Lutter contre l'isolement de personnes âgées plus vulnérables dans les villages, notamment l'hiver en leur facilitant l'accès à une offre culturelle : bibliothèque mobile et toutes formes d'animation ou d'offre culturelle permettant de maintenir le lien social.

Accès au logement

Répondre aux problèmes d'accès au logement pour les jeunes, les saisonniers, les publics les plus fragiles : encourager des actions de solidarité chez l'habitant et toutes initiatives pour favoriser l'accès au logement.

4

Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

Favoriser le développement de l'habitat partagé et les actions d'habitat coopératif en mesure d'améliorer le lien social sur le territoire et d'œuvrer pour la densification urbaine.

Accès aux services

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et surtout celles peu mobiles (notamment habitant en altitude) et toutes autres personnes en difficulté de mobilité : mise en place d'un service gratuit « à la demande », de déplacement chez le médecin, coiffeurs, courses, événements culturels ... Développer les liens intergénérationnel, le covoiturage, l'auto partage, l'accessibilité à une offre de vélos électrique...

Faciliter les solidarités entre les habitants

Afin de développer la solidarité, les échanges de connaissances, de compétences et de services entre les habitants, créer un Système d'Echange Local, une plateforme d'échange sur internet entre producteurs raisonnés et habitants (pour faciliter la vente directe et les circuits courts). Celle-ci pourrait également diffuser des informations sur différents événements éco responsables et proposer des débats et des rencontres à thème.

Développer la création de jardins partagés, jardins participatifs à même de favoriser le déploiement de liens sociaux et l'entraide.

Développer la création de jardins partagés, jardins participatifs à même de favoriser le déploiement de liens sociaux et l'entraide.

5

III - S'adapter au changement climatique en favorisant le déploiement d'un outil local de transport en commun

Un projet structurant pour la Tarentaise : la mise en place d'un service d'autorail.

Ce projet permettrait de desservir au mieux notre territoire par une structure exploitée localement. Il s'agit pour ce faire de réaliser l'investissement d'un ou de deux autorails pour effectuer à minima la liaison Albertville - Bourg Saint Maurice de façon cadencée. Cette liaison servirait de colonne vertébrale à un réseau de transport interne à la Tarentaise. Des liaisons en bus ou par câble devraient desservir les différentes stations à partir de la voie ferrée. Cette initiative permettrait de réduire de façon importante les nombreuses migrations alternantes que l'on observe et qui sont en augmentation, en particulier celles des personnes qui viennent dans la vallée pour leur travail. En effet, le bilan de gaz à effet de serre de notre vallée montre que la part des transports dans nos émissions de CO2 est prépondérante.

IV – Œuvrer pour le recyclage, la récupération et les économies d'énergie

Développer la méthanisation en Tarentaise

Les pratiques d'élevage de Tarentaise aboutissent à la production d'excédents de fumier et de lisier (25 000 m3 par an). Une collecte des huiles de friture des restaurants existe. L'abattoir de Tarentaise produit aussi des matières dont l'élimination n'est pas évidente. Toutes les Stations d'Épuration des eaux usées de Tarentaise produisent des boues dont seulement une partie est compostée, la majorité étant incinérées. Nos déchets ménagers comportent 30% de matières fermentescibles et certains établissements sont de gros producteurs de ces matières : gros hébergeurs, lycées et collèges, grandes surfaces. Les tonnes de pelure peuvent de même être méthanisées etc. Toutes ces matières pourraient être converties en partie en méthane et produire un digestat compostable et utilisable comme fertilisant. Le méthane produit pourrait servir à chauffer des groupes de logements, ou alimenter des bus de transport en commun, ou encore être converti en électricité. Dans ce dernier cas, il faudrait de préférence recourir à de la cogénération pour avoir un bon rendement.

Valoriser les déchets végétaux en Tarentaise

Les entreprises du territoire sont confrontées au tri de leurs déchets verts. En Tarentaise, l'ensemble des déchetteries collectent ensemble plus de 8000 tonnes de déchets verts par an. Le seul exutoire pour ces déchets est une plateforme de compostage vers Montmélan, qui produit un compost labellisé et commercialisable. Or, le transport des déchets verts entraîne des coûts élevés. L'objectif est de créer plusieurs plateformes de proximité : broyage, défilage et malaxage, dans le double objectif de réduction de volume et de production d'un substrat végétal valorisable localement en épandage agricole ou en compost de plantation.

Développer une ressourcerie

La Tarentaise a de gros progrès à effectuer en matière de tri des déchets. Des actions louables de sensibilisation de différents publics ont été menées, mais avec des résultats mitigés. Chacun constate que

6

dans les déchetteries il est possible de trouver de nombreux objets réutilisables ou réparables. Il s'agit d'encourager la mise en place en Tarentaise, comme sur d'autres territoires, de structures de réparation réutilisation. Des postes d'insertion pourraient être développés, des formations à la réparation encadrées par des artisans retraités permettraient de tisser des liens intergénérationnels.

Mise en œuvre d'actions pour récupérer les eaux de pluie

La ressource en eau et la qualité des torrents, ruisseaux et rivières du point halieutique et, en général, biologique, étant une problématique particulière à aborder en territoire de montagne.

Mise en œuvre d'actions pour une meilleure gestion de l'éclairage public

Faciliter l'extinction ou la réduction de l'éclairage nocturne, la mise en place de détecteurs de présence, d'actions de suivi de consommations

Réduire l'empreinte carbone du bâti

Les infrastructures de montagne doivent limiter leur impact sur le milieu, d'autant plus qu'elles sont situées dans des environnements très vulnérables, mais aussi à fort potentiel en ressources naturelles. Les refuges sont des lieux à forte vocation éducative où la pédagogie par l'expérience doit être support à l'apprentissage de la résilience. Développer des actions pour renforcer leur performance énergétique, utiliser les énergies renouvelables, gérer et traiter plus efficacement les déchets et effluents produits.

Alain MACHET,
Président



Annexe 7 Composition du comité de programmation du GAL Tarentaise

COLLÈGE PUBLIC ↻ 8 représentants	
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise/ Communautés de communes Cœur de Tarentaise	
Titulaire	Fabrice Pannekoucke, Président CCCT et vice-président APTV
Suppléant	Georges Saint-Germain, vice-président CCCT
Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise	
Titulaire	Guillaume Briland, vice-président CCVT
Suppléant	René Ruffier Lanche, vice-président CCVT
APTIV/ Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche	
Titulaire	André Pointet, Président CCVA et vice-président APTV
Suppléant	Robert Vorger, Vice-Président CCVA et vice-président APTV
APTIV/ Communauté de communes des Versants d'Aime	
Titulaire	Véronique Gensac, Vice-présidente COVA et vice-présidente APTV
Suppléant	Jean-Yves Dubois, Président COVA
APTIV/ Communauté de communes Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise	
Titulaire	Gaston Pascal Mousselard, Président MIHT et vice-président APTV
Suppléant	Gilles Flandin, vice-président MIHT
Région Rhône-Alpes/ Conseil Général de la Savoie	
Titulaire	Yves Paccalet, Conseiller Régional
Suppléant	Chantal Faure, Responsable Direction Vie Sociale CG73
Conseil Général de la Savoie	
Titulaire	Un conseiller général du canton Moutiers (élection mars 2015)
Suppléant	Un conseiller général du canton Bourg-Saint-Maurice (élection mars 2015)
Antenne Inter consulaire d'Albertville (CCI CMA)	
Titulaire	Louis Mesnil, salarié
Suppléant	Pascal Fonte, salarié
COLLÈGE PRIVÉ ↻ 9 représentants	
Membres du Conseil Local de Développement de Tarentaise (porté par le CBE)	
Titulaire	Alain Machet, Président
Suppléant	Simone Gaidet, Vice-Présidente
Associations cantonales d'animation	
Titulaire	Christine Allain, Directrice EAC Aime
Suppléant	Danielle Rerat, Présidente AACM Moûtiers
Professionnels thématiques, spécialistes, personnes qualifiées	
Titulaire	Jean-Yves Vallat, Président assoc, Vice-Président Fédération pêche
Suppléant	Jean-Luc Favre, Président de l'Université Populaire Tarentaise Vanoise
Professionnels thématiques, spécialistes, personnes qualifiées	
Titulaire	Patrice Deschamps, Président du GIDA (groupement agricole)
Suppléant	Sophie Adam, chorégraphe-artiste chorégraphique
Personnes qualifiées – développement économique	
Titulaire	Pauline Billat, Directrice d'Albertville Tarentaise Expansion (agence économique locale)
Suppléant	Raphael Effantin, Albertville Tarentaise Expansion
Personnes qualifiées – emploi et insertion	
Titulaire	Olivier Desy, Directeur Tarentaise Vanoise Insertion
Suppléant	Laurent Battier, Directeur Comité de Bassin d'Emploi
Personnes qualifiées – questions énergétiques et climatiques	
Titulaire	Christophe Chaix, chargé de l'observatoire du changement climatique en Savoie
Suppléant	Sébastien Eyraud, responsable du pôle collectivité et territoire
Association/autres	
Titulaire	Rosette Vallat, Présidente des « Croqueurs de Pommes Savoie Tarentaise »
Suppléant	Séverine Charpentier, foyer logement des saisonniers Valmorel
Association/autres	
Titulaire	André Fourmaintraux, membre actif de « Vivre en Tarentaise »
Suppléant	Sabrina Boukazzoula, Tarentaise branchée

Annexe 8 **Projet de contenu du tableau de suivi**

Le tableau de bord de suivi pourrait comporter les champs suivants :

- Fiche action
- Maître d'ouvrage
- Intitulé du projet
- Cout total
- Cout subv.
- Date AR GAL
- Taux FEADER
- Montant FEADER
- Montant subv. Etat
- Taux Etat
- Montant sub RRA
- Taux RRA
- Date CP RRA
- Montant subv CG
- Taux CG
- Date CP CG
- Date Comité opportunité
- Date Comité validation
- Date acompte 1
- Montant acompte 1
- Date envoi paiement solde
- Date paiement solde
- Montant solde
- Montant subv. FEADER final

Annexe 9 Extraits d'échanges mail – Région Montafon (Autriche)

De : Marion Ebster [mailto:marion_ebster@yahoo.de]
Envoyé : jeudi 16 octobre 2014 13:02
À : Sonia COUTAZ
Cc : CIPRA France - Marc-Jérôme HASSID; sarah.rutter@mdp73.net; Sandra Ollier; bernhard.maier@stand-montafon.at
Objet : Re: AW: AW: Contact with LEADER Region in France for new project

Dear Sonia Coutaz,

Bernhard Maier forwarded your message to me as i'm his successor for the regional management and project management tasks of the Stand Montafon and the LEADER-group "Regionalentwicklung Vorarlberg". It was certainly very interesting to read the information on your region and on your strategic plans for the next funding period. There are several similarities to the Montafon as well as to other regions in Vorarlberg that are members of your Local Action Group. With some of those the Montafon has already had small cooperations concerning projects on climate change and these regions too have to deal with the time and space-related dynamics you mention in your description of the challenges of the Tarantaise Vanoise region. I will forward your message as soon as possible to my colleagues as i think that it makes sense to get them involved and see if they are interested as well. Besides, climate change and the sustainable use of energy, land and other resources and social vitality in rural areas are intrinsic parts of our [development strategy](#) and so a cooperation with you would be very welcome. i hope we can find a way to develop fruitful approaches for our regions together.

Due to an accident i won't be in my office until at least the 10th of November that is why i send you this message from my private email adress. When i'm back i will get in touch with my colleagues from the other regions if you don't mind. If you have more information on your region and the projects to come respectively your strategies please send them to me.

Yours sincerely,

Marion Ebster

Von: Maier Bernhard (Stand Montafon) <bernhard.maier@stand-montafon.at>
An: Sonia COUTAZ <sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr>; Marion Ebster <marion_ebster@yahoo.de>; marion.ebster@gmx.net
CC: CIPRA France - Marc-Jérôme HASSID <marc-jerome.hassid@cipra.org>; <sandra.ollier@tarentaise-vanoise.fr>; Ebster Marion (Stand Montafon) <marion.ebster@stand-montafon.at>; <monika.valentin@stand-montafon.at>
Gesendet: 21:03 Mittwoch, 15. Oktober 2014
Betreff: AW: AW: Contact with LEADER Region in France for new project

Dear Sonia Coutaz,

Thanks a lot for you partnership-offer and project description. I forward this email to the private email of our project manager Marion Ebster, who is currently at home because of an injury of her leg. She will get in contact with you.

With kind regards,
Bernhard Maier

Stand Montafon
Mag Bernhard Maier
Standessekretär / Montafonerstraße 21 / A-6780 Schruns
T +43(0)5556-72132 / M +43(0)664-8111711

Von: Sonia COUTAZ [mailto:sonia.coutaz@tarentaise-vanoise.fr]
Gesendet: Mittwoch, 15. Oktober 2014 10:05
An: Maier Bernhard (Stand Montafon); Ebster Marion (Stand Montafon); Valentin Monika (Stand Montafon)
Cc: CIPRA France - Marc-Jérôme HASSID; Sandra Ollier
Betreff: RE: AW: Contact with LEADER Region in France for new project

Dear Mr Maier,

As Marc-Jérôme Hassid mentioned in his email of Tuesday 7th October, the Tarentaise-Vanoise area is preparing its application for funding under the LEADER programme 2014 - 2020 with a focus on "Adaptation to Climate change" and "Social vitality in rural areas". As part of this action, we are seeking partner regions with whom to develop projects and build long-term relationships. Attached you will find a summary note giving more information on the Tarentaise-Vanoise area and the projects we hope to launch through the LEADER programme. We would be delighted to begin a discussion with you of our respective ideas and to explore the possibilities of working together under the LEADER programme. We look forward to hearing from you shortly.

With kind regards,

Sonia Coutaz

Chargée de mission environnement/climat

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise / 133 quai Saint Réal/ 73 600 Moutiers / Tel : 04 79 24 00 10 / Tel direct : 04 79 24 78 13

Annexe 10

Articulation des processus d'adaptation et de résilience aux évolutions énergétiques et climatiques : l'évaluation des projets à travers l'outil « ADAPTITUDE », développé par MDP73

Méthode d'évaluation de l'adaptation « ADAPTITUDE »

« Eviter la maladaptation ou favoriser l'adaptation sont deux manières complémentaires de travailler sur la résilience* ».

Cet outil s'applique aux projets/actions qui n'ont pas été mis en place dans le cadre de stratégies d'adaptation. Il vérifie leurs potentialités à générer de la maladaptation (cas 1), ou de l'adaptation et de la résilience (cas 2). C'est à la fois un outil d'alerte et de valorisation.

En cas de potentialité de maladaptation détectée, des recommandations sont formulées pour atteindre les objectifs de conformité. Un système de suivi « vigilance » est ensuite mis en place pour vérifier que les corrections apportées agissent bien sur la diminution de ce potentiel, jusqu'à ce que le projet/action soit évalué comme conforme (cas 1).

Les projets/actions évalués comme favorables peuvent eux être intégrés dans les processus d'adaptation au changement climatique mis en place dans le territoire, et valorisés en tant que tels (cas 2).

Cette démarche participe au renforcement de la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

En résumé, l'outil développé permet de certifier la conformité des projets et actions au regard des enjeux territoriaux d'adaptation au changement climatique, et d'engager si besoin un système de surveillance et de recommandation.

Cette démarche est inspirée des recherches d'Alexandre Magnan*, géographe à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) à Science-Po Paris. La méthode « Magnan » consiste à interroger chaque projet suivant une grille de caractérisation par critères et d'évaluer ensuite leur degré de pertinence (indices ou curseurs), pondérés suivant les thématiques, permettant alors d'identifier les projets pouvant entraîner une maladaptation, et d'envisager, si possible, des modifications dans leur conception. Les critères dépendent toutefois des types de projets analysés (plans, projets d'aménagement pour l'adaptation ou l'atténuation), et doivent donc être adaptés au contexte. La grille de caractérisation et les indices n'ont pas de valeur de décision, ils permettent surtout de fixer un cadre de travail sur lequel appuyer l'analyse et la réflexion.

Un travail préparatoire sur la connaissance des caractéristiques du changement climatique passé et futur sur le territoire, sur les impacts constatés ou à venir, et donc sur les éléments de vulnérabilités des ressources naturelles et des activités économiques, est préalablement effectué (études de vulnérabilité). La connaissance des enjeux de développement locaux du territoire est aussi importante.

L'évaluation intègre certaines précautions. Elle différencie le court et moyen terme (présent => 2050) au long terme (fin du siècle). Les proportions des conséquences du changement climatique ne sont pas les mêmes suivant les projections, et la gestion de l'incertitude non plus. Il ne s'agit pas, par exemple, de grever des potentiels de développement immédiat sur la base de projections trop incertaines. De plus, il peut exister certains cas où les bénéfices d'une action à court et moyen terme peuvent se heurter à la possibilité de développement de maladaptation sur le long terme. Cette action n'est alors pas qualifiable de « sans regret », mais il est probable que l'abandon de cette action pour cette raison puisse avoir des conséquences plus néfastes que sa mise en œuvre pour la résilience du territoire. Il est donc important de mesurer l'irréversibilité des actions (et le poids des investissements), facteur essentiel dans l'évaluation de la comptabilité ou non de l'action vis-à-vis des enjeux.

Ces arbitrages doivent s'effectuer en concertation avec les parties prenantes, notamment lors de la phase de vigilance et de concrétisation des projets.

*A. Magnan, « Évaluer ex ante la pertinence de projets locaux d'adaptation au changement climatique », *Vertigo* - [En ligne], Volume 12 numéro 3 | décembre 2012

Les critères de la méthode d'évaluation « AdAptitude »

Ces critères, issus des travaux d'Alexandre Magnan, ont légèrement été adaptés par MDP73 pour mieux répondre aux enjeux du programme LEADER. Ils sont basés sur la problématique du développement durable : économie, société, environnement. Ils questionnent plus précisément la durabilité des actions face aux évolutions des ressources et des activités des territoires dans le cadre du changement climatique, de manière directe ou indirecte. Ces analyses permettent de mettre en lumière d'éventuels effets en cascade, des reports intersectoriels de la vulnérabilité, une atteinte à la résilience des systèmes, soit tout ce qui pourraient entraîner une maladaptation venant se rajouter à la situation actuelle.

Objectif 1 : Faciliter l'adaptation de l'économie

- 1.a : Prise en compte de l'évolution potentielle des activités économiques territoriales et de subsistance sous l'effet du changement climatique : *le projet doit intégrer les évolutions les plus probables des activités et des ressources qui le concernent, pour éviter l'obsolescence et les externalités négatives.*
- 1.b : Prise en compte des incertitudes, notion du « sans-regret » : *le projet doit être flexible sur ses objectifs, ses marges de manœuvre, et les gains visés, face aux incertitudes d'évolution climatique, économique, voire scientifique.*
- 1.c : Support à la création de revenu ou au maintien des revenus existants des autres activités : *le projet ne doit pas affaiblir d'autres activités en place, même si celles-ci sont considérées comme pouvant devenir obsolète sur le long terme.*
- 1.d : Soutien à une relative diversification des activités (économiques et/ou de subsistance) et des sources de revenus : *le projet ne doit pas s'inscrire dans un panel déjà existant mais innover, afin de diversifier l'ensemble des actions et conserver une marge de manœuvre potentielle.*

Objectif 2 : Faciliter l'adaptation du cadre socio-culturel et politico-institutionnel

- 2.a : Cohérence vis-à-vis des caractéristiques sociales, culturelles et politiques locales. *Le projet se doit de répondre à des attentes sociétales ou économiques, voire les anticiper, ne pas rentrer en conflit direct avec les projets de développement de court terme. Le soutien et le suivi des structures politiques locales sont donc indispensables.*
- 2.b : Prise en compte et valorisation des compétences et savoirs locaux. *Le projet doit impliquer les forces vives locales et se montrer réaliste à court et moyen terme.*
- 2.c : Appel à de nouvelles compétences appropriables par la population : *le projet doit impliquer des compétences externes, pour faire face aux imprévus et se donner des marges de manœuvres*

Objectif 3 : Faciliter l'adaptation de l'environnement

- 3.a : Non-dégradation de l'environnement direct (lieu de vie, territoire), du moins sans compensation juste et appropriée : *le projet ne doit pas entraîner une surexploitation des ressources, une dégradation mécanique des habitats et de la pollution.*
- 3.b : Non-dégradation des environnements voisins, du moins sans compensation juste et appropriée : *le projet ne doit pas déplacer des pressions notamment sur les ressources exploitées, et si cela semble inévitable, mettre en place des compensations.*
- 3.c : Soutien ou du moins maintien de la fonction naturelle protectrice des écosystèmes face aux perturbations naturelles actuelles et futures : *le projet ne doit pas entraîner des vulnérabilités nouvelles ou fragiliser des espaces qui ont, ou pourraient constituer des facteurs d'amortissement des aléas futurs.*

Annexe 11

Grille d'analyse des projets individuels pour analyser leur contribution à la stratégie

Fiche action :

Maître d'ouvrage :

Intitulé du projet :

Comment le projet contribue à améliorer la résilience du territoire et le changement climatique ?		
Le projet intègre-t-il des choix pour économiser les ressources ?	OUI	NON
Le projet participe-t-il à la protection des ressources naturelles du territoire ?	OUI	NON
Le projet contribue-t-il à réduire l'émission de GES ?	OUI	NON
Le projet permet-il de favoriser l'approvisionnement local en matières premières ?	OUI	NON
Le projet contribue-t-il à réduire la facture d'énergie des ménages ?	OUI	NON
Le projet favorise-t-il la mobilité des personnes ?	OUI	NON
...	OUI	NON
Comment le projet répond-il à l'enjeu d'amélioration de la cohésion sociale en Tarentaise ?		
Le projet favorise-t-il l'économie de proximité ?	OUI	NON
Le projet permet-il l'accès facilité à des services ?	OUI	NON
Le projet contribue-t-il au bien être des seniors ?	OUI	NON
Le projet favorise-t-il le lien entre les générations ?	OUI	NON
Le projet favorise-t-il l'insertion sociale des publics éloignés de l'emploi ?	OUI	NON
Le projet contribue-t-il à la création d'emplois féminins ?	OUI	NON
Le projet favorise-t-il l'ouverture vers la culture ?	OUI	NON
...	OUI	NON

Cet outil est un projet qui a vocation à aider le comité de programmation pour mesurer l'adéquation des projets proposés à la stratégie. Il pourra être adapté d'ici au lancement du programme.

Annexe 12 Délibération du Comité syndical de l'APTV du 24 octobre 2014 pour la validation de la candidature à un programme LEADER (en cours de signature)

Assemblée du Pays
Tarentaise-Vanoise
133 Quai Saint Réal
73600 Moûtiers

Délibération n°

2014-10-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Validation de la candidature à un programme Leader

SEANCE DU 24 octobre 2014

Nombre de Délégués en exercice	60	Date de la convocation	16 octobre 2014
Nombre de Délégués présents	41	Date de l'affichage	16 octobre 2014
Nombre de Procurations	0		
Nombre de Délégués votants	41		

Le 24 octobre 2014, à 18h00 le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 octobre 2014, s'est réuni salle polyvalente de Montgirod Centron, en session ordinaire, sous la présidence de M. Hervé GAYMARD.

Communauté de Communes	Délégués Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT - FONTAINE LE PUIITS	CULLET Alain Claude			X	
CCCT - HAUTECOUR	SAINT GERMAIN Georges	X			
CCCT - MOUTIERS	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT - MOUTIERS	RAMAGLIA René	X			
CCCT - NOTRE DAME DU PRE	DE BORTOLI Jean Paul	X			
CCCT - SAINT JEAN DE BELLEVILLE	THOMAS Donatienne	X			
CCCT - SAINT MARCEL	GUILLOT Aurélie	X			
CCCT - SAINT MARTIN DE BELLEVILLE	HUDRY Alexandra	X			
CCCT - SAINT MARTIN DE BELLEVILLE	PLAISANCE André	X			
CCCT - SALINS LES THERMES	CHEVRONNET Raymonde	X			
CCCT - VILLARLURIN	DANIS Georges		X		
CCVA - AIGUEBLANCHE	MORIN Jean Yves	X			
CCVA - AIGUEBLANCHE	POINTET André	X			
CCVA - BONNEVAL	JUGAND François	X			
CCVA - FEISSONS SUR ISERE	DUNAND François	X			
CCVA - LA LECHERE	FORAT Pierre	X			
CCVA - LA LECHERE	THOMAS Joseph	X			
CCVA - LE BOIS	LAYMOND Jean	X			
CCVA - LES AVANCHERS	VORGER Robert	X			
CCVA - SAINT OYEN	BRUNIER Thierry			X	
CCVVT - BOZEL	PACCALET Yves	X			
CCVVT - BOZEL	ROSSI Sandra	X			
CCVVT - BRIDES LES BAINS	BRILAND Guillaume	X			
CCVVT - CHAMPAGNY	RUFFIER LANCHE René			X	

CCVVT - FEISSONS SUR SALINS	LATUILLIERE Jean Pierre			X	
CCVVT - LA PERRIERE	OLLIVIER Rémy			X	
CCVVT - LE PLANAY	BENOIT Jean René			X	
CCVVT - LES ALLUES	FRONT Bernard			X	
CCVVT - LES ALLUES	MONIN Thierry			X	
CCVVT - MONTAGNY	MADEC Hélène			X	
CCVVT - PRALOGNAN	ROLLAND Armelle			X	
CCVVT - SAINT BON	BLANC TAILLEUR Gilbert	X			
CCVVT - SAINT BON	MUGNIER Patrick			X	
CONSEIL GENERAL	GAYMARD Hervé	X			
CONSEIL GENERAL	MINORET Eric	X			
CONSEIL GENERAL	PICOLLET Auguste		X		
CONSEIL GENERAL	ROLLAND Vincent	X			
COVA - AIME	DUBOIS Jean Yves	X			
COVA - AIME	VALENTIN Pascal			X	
COVA - BELLENTRE	FAVRE Anthony	X			
COVA - GRANIER	BOUTY Georges	X			
COVA - LA COTE D'AIME	BUTHOD GARCON Freddu	X			
COVA - LANDRY	FAVRE Didier	X			
COVA - MACOT	BOCH Jean Luc	X			
COVA - MACOT	MICHELAS Corinne	X			
COVA - MONTGIROD	HUREAU Laurent	X			
COVA - PEISEY NANCROIX	TRESALLET Laurent	X			
COVA - VALEZAN	GENSAC Véronique	X			
MIHT - BOURG SAINT MAURICE	GIRAUDY Michel	X			
MIHT - BOURG SAINT MAURICE	PERGET Simone	X			
MIHT - LES CHAPELLES	FLANDIN Gilles	X			
MIHT - MONTVALEZAN	NOIR Arlette	X			
MIHT - SAINTE FOY	EMPEREUR Léon	X			
MIHT - SEEZ	PENNA Jean Luc	X			
MIHT - SEEZ	RAISSON Fabien		X		
MIHT - TIGNES	FONTAINE Séverine			X	
MIHT - TIGNES	VALLA Maud			X	
MIHT - VAL D'ISERE	BAUER Marc			X	
MIHT - VAL D'ISERE	MATTIS Gérard			X	
MIHT - VILLAROGGER	PASCAL MOUSSELARD Gaston	X			

Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l'APTV

- C.C.V.A = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- C.O.V.A = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- M.I.H.T = Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise
- C.C.C.T = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- C.C.V.V.T = Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise

OBJET : Validation de la candidature à un programme Leader

Le Président rappelle que **LEADER est l'approche territoriale du Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER)**. L'Union européenne impose qu'au moins 5% des crédits FEADER attribués à chaque Etat membre soient dédiés à l'approche LEADER.

LEADER est un acronyme pour « **liaison entre actions de développement de l'économie rurale** ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre du développement rural qui vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner et soutenir les actions permettant de concrétiser ces stratégies. Les actions programmées dans le cadre de LEADER doivent apporter une valeur ajoutée en termes de méthodologie ou de contenu.

L'approche LEADER est fondée sur sept concepts clés :

- 1) L'élaboration d'une stratégie locale de développement spécifique à un territoire rural.
- 2) Un **partenariat local public-privé** en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et réuni au sein d'un groupe d'action locale (GAL), donnant aux acteurs privés une place au moins égale à celle des acteurs publics au niveau décisionnel.
- 3) Une **approche ascendante** : l'élaboration, les choix de priorités et la mise en œuvre de la stratégie sont confiées au GAL dans le cadre d'un comité de programmation.
- 4) Une **approche intégrée et multisectorielle** qui doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux au profit de la stratégie locale de développement.
- 5) Un **laboratoire d'idées** : LEADER doit être le catalyseur d'idées nouvelles, de créativité et l'application tant sur les contenus que sur les méthodes.
- 6) La mise en œuvre de **projets de coopération**, avec d'autres territoires français, européens ou extra-européens.
- 7) Le **travail en réseau** : L'implication dans les réseaux régionaux, nationaux et européens doit faciliter les échanges d'expériences, de savoirs faire et de bonnes pratiques.

La Région Rhône-Alpes devient autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2014-2020. A ce titre, elle lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre de LEADER.

Dans ce cadre, l'APTV élabore une candidature à un programme LEADER et a choisi de faire porter sa candidature sur les deux thèmes suivants : **vitalité sociale des territoires et adaptation au changement climatique.**

La **concertation a été organisée en partenariat avec le Conseil Local de Développement** et les commissions thématiques de l'APTV.

La candidature se compose d'un diagnostic qui permet d'identifier des enjeux et d'un programme d'actions fléchant les subventions FEADER sur des projets.

Contenu de la candidature :

La Tarentaise est un territoire qui a su tirer parti de ses richesses naturelles et de son environnement. Cependant de par son ultra spécialisation économique (tourisme de sport d'hiver / filière Beaufort...), elle fait face à une vulnérabilité accrue face au changement climatique et à la hausse des énergies fossiles.

Par ailleurs, de l'extérieur, la Tarentaise apparaît comme un territoire avec des ressources mais l'activité des stations de sports d'hiver est une réalité saisonnière et territorialisée, concentrée sur certains versants. Elle peut s'avérer clivante pour une partie de la population qui ne bénéficie pas de ses retombées, créant ainsi un territoire à double vitesse.

En réalité, le territoire de Tarentaise est très hétérogène, caractérisé par différentes dynamiques :

- Spatiales, induites par la nature même de son relief, opposant adrets, ubacs et fonds de vallées, accentuant les difficultés et le temps consacré à relier les différents « pôles » du même territoire,
- Temporelles, marquées par une activité à double vitesse entre « saisons touristiques » et périodes « creuses »
- Territoriales, entre les stations, pôles créateurs de richesses et véritables « ilots urbains » durant 4 mois dans l'année et le reste du territoire, au profil fondamentalement rural.

Face à ces usages et besoins territoriaux différenciés, une nécessaire conciliation de ces « espaces mouvants » est à développer. Comment vivre à l'année sur un territoire aussi marqué par la saisonnalité ? Comment permettre une adaptation de l'offre de services aux demandes à la fois des populations permanentes mais aussi touristiques, saisonnières ? Comment rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique annoncés ?

L'objectif de ce programme LEADER est de soutenir une approche territoriale qui consiste à apporter davantage d'équilibre (dans le temps et dans l'espace) et de lisser les contrastes afin de créer une Tarentaise plus solidaire et plus responsable d'un point de vue énergétique et climatique.

La candidature comporte 4 objectifs qui permettent de décliner 5 fiches actions projet et de 2 fiches actions de gestion du programme (coopération et animation).

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical :

- Valide la candidature au programme Leader présentée
- Sollicite dans ce cadre auprès de l'Europe **une subvention du FEADER à hauteur de 1 995 500 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Président
Hervé Gaymard

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.